
CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2022-2028
avec le territoire du Pays de Cocagne



TABLE DES MATIERES

PRÉAMBULE	4
ARTICLE 1 : OBJET	5
ARTICLE 2 : DURÉE	6
ARTICLE 3 : PROJET DE TERRITOIRE DU PAYS DE COCAGNE	6
3.1- IDENTIFICATION DU TERRITOIRE ET DE LA STRUCTURE PORTEUSE	6
3.2- RESUME DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL	8
3.3- PROJET DE TERRITOIRE DU PAYS DE COCAGNE.....	13
3.4- PRESENTATION DES BOURGS-CENTRES DU TERRITOIRE ET DE LEUR CONTRIBUTION AU PROJET DE TERRITOIRE	15
ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA RÉGION	20
ARTICLE 5-1 : ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU DÉPARTEMENT DU TARN VIS-A-VIS DU TERRITOIRE	29
ARTICLE 5-2 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE VIS-A-VIS DU TERRITOIRE	31
ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT À L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU PETR PAYS DE COCAGNE	32
6.1- LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES.....	32
6.2 - OBJECTIFS STRATEGIQUES PARTAGES ET MESURES OPERATIONNELLES	46
ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DÉPARTEMENT DU TARN ET DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE DANS LE CADRE DU PRÉSENT CONTRAT.....	47
7.1- DEPARTEMENT DU TARN.....	47
7.2- DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE.....	468
ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA RÉGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRÉSENT CONTRAT	48
ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPÉENS DANS LE CADRE DU PRÉSENT CONTRAT	49
ARTICLE 10 : GOUVERNANCE	49
ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGÉNIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE COCAGNE	50
ARTICLE 12 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE	51
12.1- LE PROGRAMME OPERATIONNEL ANNUEL, OUTIL DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU CONTRAT	51
12.2- LE PROGRAMME PLURIANNUEL PREVISIONNEL DE PROJETS ET D'INVESTISSEMENTS 2022-2028, OUTIL DE SUIVI INDICATIF DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE	52
ARTICLE 13 : MODALITÉS D'ÉVALUATION	53
ARTICLE 14 : MODALITÉS DE PUBLICITÉ ET D'INFORMATION	53
ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS	53
ANNEXES	55

Entre

Le Conseil Régional Occitanie représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Tarn représenté par Christophe RAMOND son Président,

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne représenté par Sébastien VINCINI son Président,

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du pays de Cocagne, représenté par Bernard CARAYON, son Président,

La Communauté de Communes Tarn Agout représentée par Gérard PORTES, son Président,

La Communauté de Communes Sor et Agout, représentée par Sylvain FERNANDEZ, son Président,

La Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout, représentée par Thierry BARDOU, son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du PETR du Pays de Cocagne n° DL-2023-08 en date du 13 avril 2023,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Tarn Agout n° DL-2023-66 en date du 29 juin 2023,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Sor et Agout n° 2023_842_084 en date du 20 juin 2023,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Lautrécois - Pays d'Agout n° 2023/69 en date du 20 juin 2023,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Tarn n° D0C29 en date du 7 juillet 2023,

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Haute-Garonne n° 289051 en date du 8 mars 2023,

Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 25 mars 2021 (2021/AP-MARS/14) et du 16 décembre 2021 (2021/AP-DEC/07)

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional n° CP/2023-06/12.05 en date du 9 juin 2023 approuvant le Contrat Territorial Occitanie du Pays de Cocagne

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Sur la période 2018-2021, la première génération des politiques territoriales de la Région Occitanie a permis de structurer des Territoires de Projet sur l'ensemble de la région à travers 56 Contrats Territoriaux Occitanie. Ces contrats ont à ce jour, permis de programmer plus de 5 000 projets, représentant un investissement global de 3 milliards d'euros sur les territoires, avec une participation de la Région à hauteur de plus de 500 millions d'euros, dans des domaines aussi divers et essentiels que le cadre de vie, la transition écologique et énergétique, les grands équipements de centralité, les services, les infrastructures de développement économique, la culture et la valorisation du patrimoine, le sport, le tourisme, ...

Le **Contrat Territorial 2018-2021 du Pays de Cocagne** a été approuvé par le Conseil Régional lors de la Commission Permanente du 07/12/2018 et officiellement signé en juillet 2019.

Composé de trois axes stratégiques et de treize fiches-mesure, il a permis de soutenir **80 projets** communaux et intercommunaux, pour un **total d'investissement de 38,2 M € HT**, dont **5,2 M €** (soit 13,63%) **de subventions Région** :

PO	Nb. Opérations	Investissements HT	Aides Région
2018	12	3 144 120 €	415 742 €
2019-1	19	21 598 937 €	2 957 834 €
2019-2	7	2 087 279 €	322 955 €
2020	18	6 262 721 €	787 803 €
2021-1	14	3 030 381 €	473 415 €
2021-2	10	2 069 366 €	249 081 €
TOTAL	80	38 192 804 €	5 206 830 €

Plusieurs opérations significatives ont ainsi pu être accompagnées, telles que : la construction du centre aquatique L'Ô Pastel et la création d'un bâtiment pour les réserves du Musée du Pays de Cocagne à Lavaur, la rénovation de l'avenue Charles de Gaulle et la construction de terrains de tennis couverts à Saint-Sulpice-la-Pointe, la création d'un commerce de boucherie à Lautrec, le réaménagement de la place de l'Esplanade et la restructuration de la salle polyvalente à Vielmur-sur-Agout, la création de l'espace de co-working La Cellule à Cuq-Toulza, la modernisation et l'extension de la maison de santé de Sémalens, la réfection de la Place du Mail et de l'avenue de Mazamet à Soual, la valorisation des cœurs de bourg de Puylaurens et de Saïx, ...

Plus globalement, les thématiques de requalification des espaces publics, de rénovation thermique des bâtiments publics, de logements locatifs communaux et d'équipements sportifs ont été particulièrement mises en avant.

En termes géographiques, les opérations se sont distribuées de la manière suivante :

EPCI	Nb. Opérations	Investissements HT	Aides Région
CC Tarn Agout	20	15 769 693 €	2 137 477 €
CC Lautrécois – Pays d'Agout	33	13 637 099 €	1 872 168 €
CC Sor et Agout	24	8 100 490 €	1 083 206 €
PETR du Pays de Cocagne	3	685 522 €	113 979 €

Par ailleurs, **six contrats bourg-centre** ont été signés avec les communes de Saint-Sulpice-la-Pointe et Lavaur (territoire Tarn Agout), Puylaurens, Saïx, Sémalens et Soual (territoire Sor et Agout). Ces contrats ont permis aux communes de renforcer leurs fonctions de centralité sur leur bassin de vie, en structurant un projet de territoire autour des problématiques – entre autres – de requalification urbaine, de création d'équipements d'accès aux soins et d'installations sportives, ...

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT.

Face à ces enjeux sociaux, environnementaux et économiques, le PACTE VERT Occitanie repose sur trois grands piliers :

1. La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
2. Le rééquilibrage territorial ;
3. L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : **faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.**

Les Contrats Territoriaux Occitanie (CTO) ont ainsi pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement impulsées, par le PACTE VERT.

ARTICLE 1 : OBJET

Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) constitue le **cadre privilégié de Dialogue stratégique et de gestion avec les territoires** pour la mise en œuvre opérationnelle du PACTE VERT.

Il organise le **partenariat entre les différents cosignataires** et constitue la « **feuille de route stratégique** » partagée. Les signataires du contrat sont : le PETR du Pays de Cocagne, la Communauté de communes Tarn Agout, la Communauté de communes Lautrécois - Pays d'Agout, la Communauté de communes Sor et Agout, le Département du Tarn, le Département de la Haute-Garonne et la Région pour la période 2022-2028, afin de réussir les transformations et transitions nécessaires pour répondre à l'urgence climatique.

Véritable contrat d'objectifs, ce contrat établit les objectifs stratégiques partagés 2022-2028 par l'ensemble des cosignataires, pour :

- **Promouvoir un nouveau modèle de développement**, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, garant du rééquilibrage territorial et favorisant l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique ;

- **Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi** dans le territoire ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent ;
- **Mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens d'action de la Région et des partenaires.**

Il contribue dans cette perspective à :

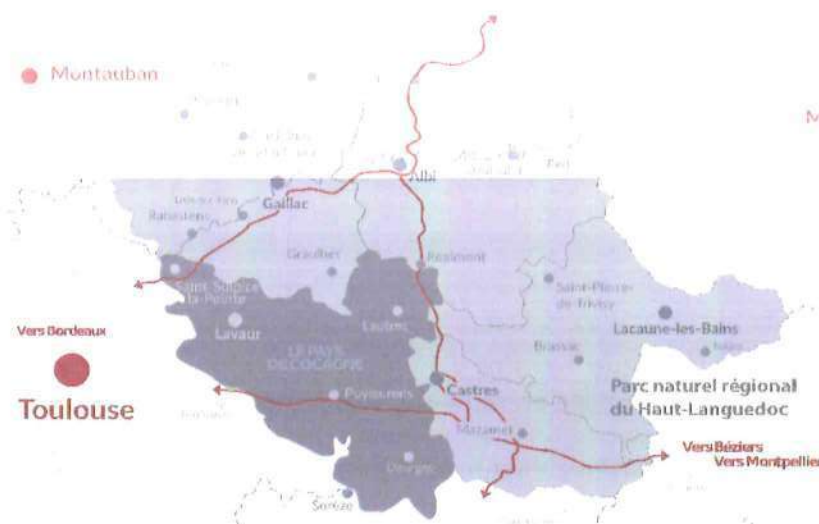
- Encourager les dynamiques innovantes, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- Soutenir le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.

ARTICLE 2 : DURÉE

Le présent contrat est conclu pour une période qui prend effet à compter de sa date d'approbation par l'ensemble des partenaires et **s'achèvera le 31 décembre 2028.**

ARTICLE 3 : PROJET DE TERRITOIRE DU PAYS DE COCAGNE

3.1- Identification du territoire et de la structure porteuse



Le Pays de Cocagne, situé au sud-ouest du département du Tarn, se positionne **à la croisée entre la métropole de Toulouse** (1,2 millions d'habitants) **à l'Ouest, et les agglomérations de Castres-Mazamet** (78 000 hab.) **à l'Est et du Grand Albigeois** (81 000 hab) **au Nord.**

A noter qu'une commune (Azas) se trouve dans le département de la Haute-Garonne.

Il couvre une superficie de **1 022 km²** et compte une population de **68 700 habitants**, soit une densité moyenne de 67,2 hab./km².

Il est constitué de **75 communes**, regroupées en **3 communautés de communes** :

- Communauté de communes Tarn Agout ;
- Communauté de communes du Lautrécois - Pays d'Agout ;
- Communauté de communes Sor et Agout.

EPCI	Historique	Population	Superficie	Densité	Nb. communes	Villes et bourgs-centres
Communauté de communes Tarn Agout	Issue de la fusion des communautés Tarn Agout (1994) et du SESCAL (1993), avec rattachement de la commune de Roquevidal, le 1 ^{er} janvier 2013. Retrait de la commune de Buzet-sur-Tarn en juillet 2018	30 357 hab.	255 km ²	119 hab./km ²	21	Lavaur (11214 hab.) Saint-Sulpice-la-Pointe (9751 hab.) Labastide-Saint-Georges (1991 hab.)
Communauté de communes Lautrécois – Pays d'Agout	Issue de la fusion des communautés du Lautrécois (1999) et du Pays d'Agout (1996) le 1 ^{er} janvier 2013. Rattachement des communes de Missècle et Moulayrès au 1 ^{er} janvier 2018	14 689 hab.	395 km ²	37 hab./km ²	28	Lautrec (1756 hab.) Vielmur-sur-Agout (1448 hab.) Saint-Paul-Cap-de-Joux (1 095 hab.) Damiatte (1055 hab.)
Communauté de communes Sor et Agout	Communauté créée en 1999. Périmètre élargi à 10 communes de l'ancienne communauté du Pays de Cocagne le 1 ^{er} janvier 2013	23 659 hab.	372 km ²	64 hab./km ²	26	Saïx (3703 hab.) Puylaurens (3266 hab.) Soual (2665 hab.) Sémalens (2060 hab.) Viviers-lès-Montagnes (2026 hab.) Dourgne (1342 hab.) Cuq-Toulza (721 hab.)
TOTAL		68 705 hab.	1 022 km²	67 hab/km²	75	



Constitué fin 2004 en association, le Pays s'est transformé en syndicat mixte (PETR) en juillet 2015. Il porte le **Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2026** du Pays de Cocagne. Il est également **lauréat de l'ATI FEDER OS5 2023-2027** et est la **structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) Pays de Cocagne - Gaillac Graulhet** qui animera le programme Leader 2023-2027.

3.2- Résumé du diagnostic territorial

Depuis le début des années 1990, le territoire connaît de profondes mutations, liées en grande partie à l'étalement progressif des pôles urbains de Toulouse et de Castres. Il enregistre une **croissance démographique soutenue**, portée par un solde migratoire positif et par l'**arrivée de nouvelles populations**, composées en majorité de **jeunes ménages actifs** et attirées par des coûts du foncier et de l'immobilier relativement accessibles et par un cadre de vie de qualité.

Cette croissance démographique - qui s'est toutefois atténuée au cours des dernières années - **reste inégalement répartie. Le phénomène de péri-urbanisation se développe principalement aux extrémités Ouest et Est du Pays** et le long des principaux axes de communication mais il tend peu à peu à gagner la majeure partie du territoire, même si **la partie centrale conserve une forte prédominance rurale.**

Cette attractivité résidentielle recompose les équilibres spatiaux et socio-économiques du Pays. Elle génère, **sur les zones les plus attractives, des besoins importants en logements, en équipements** (sociaux, culturels, sportifs, ...) **et en services à la population** que les collectivités locales - intercommunalités et communes - peinent à satisfaire, en dépit des lourds investissements consentis. Elle pose également des **difficultés croissantes dans la gestion du foncier disponible, dans la mise à niveau des infrastructures urbaines et dans l'accès aux ressources naturelles.**

En marge de ces espaces, les **zones les plus rurales** sont **confrontées au vieillissement de la population et à la difficulté d'attirer ou de retenir de jeunes actifs.** Leurs **problématiques principales** consistent dans le **maintien d'une offre diversifiée de services publics et marchands et de commerces de proximité** et dans le **renforcement des liens avec les bourgs-centres** qui structurent les bassins de vie.

Une analyse plus fine du territoire fait apparaître les caractéristiques et les enjeux de développement suivants :

► Une démographie globalement dynamique mais avec des disparités intra-territoriales :

- En l'espace de 20 ans, le territoire gagné près de 20 000 nouveaux habitants, soit un taux de croissance annuel moyen de près de 2%, parmi les plus élevés du département du Tarn.
- Cet essor démographique tend toutefois à s'atténuer depuis quelques années (+ 1 700 hab. entre 2013 et 2018, soit +0,5% par an).
- Il se polarise surtout sur les extrémités Ouest et Est du Pays, à proximité des bassins d'emplois toulousain et castrais.
- Il est porté de manière déterminante par les flux migratoires et les nouveaux arrivants qui sont composés en majorité de jeunes ménages actifs.
- Cette croissance devrait se poursuivre au cours des deux prochaines décennies, avec l'étalement de la métropole toulousaine et la mise en service de l'autoroute Toulouse-Castres (A 69) prévue en 2025.
- Les projections établies par les deux SCoT du PETR estiment en effet à près de 17 000 le nombre d'habitants supplémentaires d'ici 2035 (+ 13 000 sur le territoire Tarn Agout et + 4 000 sur Sor et Agout) et ces chiffres ne tiennent pas compte du Lautrécois - Pays d'Agout.
- La répartition par tranches d'âge révèle une structure de population sensiblement plus jeune que sur le reste du département, notamment à l'Ouest du territoire. Les moins de 25 ans forment 25% de la population totale.
- Cela n'exclut pas dans le même temps un phénomène de vieillissement de la population, qui est surtout marqué sur les zones rurales du centre et de l'Est du territoire. Les plus de 60 ans représentent 26% de la population du Pays et les plus de 75 ans, 10%.

► **Une offre de services relativement satisfaisante autour des bourgs-centres :**

- L'armature urbaine du territoire apparaît assez équilibrée.
- Lavour se distingue en qualité de petite ville : c'est un pôle important qui regroupe la majorité des équipements et des services de proximité avec la présence de lycées, d'un hôpital public et de la plupart des spécialités médicales, ainsi que de grandes surfaces commerciales.
- A un niveau inférieur, se trouve un maillage de bourgs-centres assez bien répartis sur le territoire : Saint-Sulpice-la-Pointe, Lautrec, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Vielmur-sur-Agout, Puylaurens, Saïx, Sémalens, Soual et Dourgne. Ces pôles intermédiaires disposent des services essentiels à la population de leurs bassins de vie respectifs : services publics, crèches, établissements scolaires, centres de loisirs, maisons de retraite, services de santé, ...
- Le territoire bénéficie d'une couverture en services relativement satisfaisante :
 - **Education** : 9 écoles maternelles, 23 écoles élémentaires et 31 écoles primaires ; 8 collèges dont 6 publics et 2 privés ; 3 lycées dont 1 lycée d'enseignement général et 2 lycées agricoles ; 1 Maison Familiale Rurale ;
 - **Sécurité** : 6 brigades de gendarmeries et 5 centres de secours et d'incendie ;
 - **Poste** : 17 points de contact dont 10 bureaux de poste, 7 agences communales postales et 2 relais commerçants ;
 - **Maisons France Services** : 6 maisons aujourd'hui en fonctionnement (Lavour, Saint-Sulpice, Serviès Puylaurens, Dourgne et Sémalens) ;
 - **Petite enfance et enfance-jeunesse** : 13 crèches, 2 micro-crèches et 2 lieux-passerelles (416 places) ; 3 relais d'assistantes maternelles (1 200 agréments) ; 12 centres de loisirs (ALSH) ;
 - **Vieillesse** : 8 EHPAD et 2 maisons de retraite non médicalisées (680 lits) et 2 foyers-logements (100 places) ;
 - **Santé** : environ 400 professionnels de santé dont 58 médecins-généralistes ; un éventail à peu près complet de spécialistes à Lavour ; plusieurs structures de soins collectives, tant publiques (2 MSP à Soual-Sémalens et à Verdalle + 2 en projet à Lautrec et Puylaurens, 1 Pôle de santé à Vielmur) que privées (2 pôles médicaux à Lavour et 1 à Saint-Sulpice) ; CPTS Sud Tarn et CPTS Centre Tarn.
 - **Culture** : une offre assez inégale, composée de 10 bibliothèques-médiathèques, 2 cinémas (Saint-Sulpice et Lavour), 2 antennes du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn (Saint-Sulpice et Lavour), 1 Musée de France (Musée du Pays Vaurais) ; de nombreuses associations culturelles de qualité (arts plastiques, spectacle vivant) mais qui pâtissent toutefois d'un manque de salles adaptées ; un important réseau de structures socio-culturelles et associations d'éducation populaire (foyers ruraux, MJC) ;
 - **Sports** : une assez bonne couverture pour une majorité d'installations (terrains de grand jeu, courts de tennis, équipements équestres, golf 18 trous, circuits et pistes de sports mécaniques, sites d'activités aériennes, ...) mais une part non négligeable d'infrastructures vieillissantes ; un déficit de centres aquatiques de qualité (malgré l'inauguration récente de la piscine communautaire L'Ô Pastel à Lavour) et de salles multisports.

Principaux défis à relever :

- Préserver et adapter le maillage des services publics de proximité ;
- Compléter l'offre d'accueil et d'animation pour la petite enfance et l'enfance-jeunesse ;
- Consolider l'offre de soins, notamment sur les zones les plus fragiles ;
- Développer les usages numériques pour favoriser l'accès aux services et aux soins ;
- Développer et diversifier les formules d'accueil inclusives pour les personnes âgées ;
- Moderniser les équipements sociaux, culturels et sportifs, améliorer leur mise en réseau et la mutualisation des usages.

► **Un habitat peu diversifié, mal adapté aux besoins de certains publics :**

- Le parc résidentiel se compose à 88,5% de maisons individuelles et 11,5% de logements collectifs.
- Les résidences principales représentent 88,3% du total, contre 4% à peine pour les résidences secondaires.

- Le nombre de logements vacants s'élève quant à lui à 7,7% avec des disparités intra-territoriales : le cœur du Pays (Pays d'Agout, Puy-laurentais) enregistre les plus forts taux de vacance, tandis que les zones situées aux extrémités Ouest et Est, soumises à une forte pression de la demande, ont des taux bien inférieurs à la moyenne départementale.
- Ce parc de logements se caractérise par ailleurs par :
 - une relative ancienneté : plus de 40% des résidences principales ont été construites avant 1970 et la majorité présentent des performances thermiques médiocres ;
 - la faible part de l'offre locative (à peine 26%) et en particulier du logement social ;
 - la faible proportion des logements de petite taille qui ne représentent que 17,5% du parc.

Principaux défis à relever :

- Développer un habitat plus économe de l'espace, notamment en unités collectives ;
- Rénover le parc de logements vieillissants des cœurs de bourg pour renforcer leur attractivité et lutter contre la précarité énergétique ;
- Diversifier les types d'offres afin de répondre aux besoins de différentes catégories de population (jeunes, familles monoparentales, personnes âgées) et permettre des parcours résidentiels complets.

► Un tissu économique équilibré, marqué par l'importance relative de l'industrie et de l'agriculture :

🔗 Une faible dynamique de créations d'emplois localement :

- Le Pays de Cocagne se situe à cheval sur 2 grandes zones d'emplois aux caractéristiques et aux évolutions contrastées :
 - A l'Ouest, le bassin d'emplois de Toulouse (1,4 million d'habitants – 608 000 emplois) qui englobe le territoire Tarn Agout, l'Ouest du Pays d'Agout jusqu'à Saint-Paul-Cap-de-Joux et de Sor et Agout autour de Cuq-Toulza ;
 - A l'Est, le bassin de Castres-Mazamet (133 000 habitants – 49 000 emplois), auxquels se rattachent le Lautrécois, l'Est du Pays d'Agout et la majeure partie de Sor et Agout.
- Comme tous les territoires sous influence métropolitaine, un nombre important d'emplois est pourvu à l'extérieur. L'indicateur de concentration d'emplois est ainsi de 69% à l'échelle du Pays (contre 91% au niveau du Département), avec de fortes disparités territoriales : 83% en Tarn Agout - 52,5% en Lautrécois Pays d'Agout – 61% sur Sor et Agout.

🔗 Un tissu économique diversifié :

☑ Une industrie forte qui nécessite des capacités d'accueil :

- Le secteur industriel repose sur des activités traditionnellement ancrées telles que l'agro-alimentaire et la dermo-cosmétique. Le groupe *Pierre Fabre* emploie près de 1 000 salariés (Soual, Lavaur) et contribue à l'activité de nombreux sous-traitants.
- De nouvelles filières ont plus récemment enrichi le tissu industriel : transformation de matières plastiques, mécanique, réseaux électriques, matériaux de construction, biologie moléculaire, imprimerie, logistique, ...
- Ces activités se concentrent surtout aux extrémités du territoire, à proximité des pôles d'emplois toulousain et castrais et des principaux axes routiers (A68, D630, D112 et N126).
- Les collectivités locales ont opéré d'importants investissements pour créer des zones d'activité. Ces zones sont aujourd'hui une vingtaine sur l'ensemble du territoire. Elles représentent un foncier de plus de 600 hectares.
- Les principales sont situées à Soual (« La Prade »), à Lavaur (« Les Cauquillous ») et à Saint-Sulpice-la-Pointe (« Les Cadaux ») et un nouveau parc d'activités, d'envergure régionale (« Les Portes du Tarn ») est actuellement en cours d'aménagement, à Saint-Sulpice, à la pointe Ouest du territoire.

Principaux défis à relever :

- Définir une stratégie globale d'accueil des entreprises et aménager de nouveaux fonciers, dans une logique de sobriété, en lien avec la future autoroute A69 ;
- Qualifier l'offre des zones d'activités existantes, afin de mieux répondre aux besoins des entreprises et améliorer les taux d'occupation ;
- Développer de nouveaux produits immobiliers locatifs ;
- Consolider les services d'appui et d'accompagnement des entreprises dans les diverses phases de développement : création, formation/recrutement, transmission/reprise, etc.

☑ Une agriculture importante, confrontée à de nécessaires mutations :

- Les terres agricoles occupent 63% de la surface totale du Pays et plus de 1 200 exploitations sont aujourd'hui en activité.
- Plusieurs systèmes agricoles coexistent : une production majoritairement céréalière à l'Ouest et sur la plaine castraise ; une tradition d'élevage encore bien présente au Sud, vers la Montagne Noire, sur le territoire Sor et Agout ; un système mêlant polycultures-élevage et poly-élevages, principalement au Nord du territoire, sur le Lautrécois – Pays d'Agout.
- Cette agriculture repose sur de nombreux signes de qualité : ail rose de Lautrec, veau fermier du Lauragais, pois chiches et fruits du Vaurais, ...
- L'ensemble des entreprises liées au secteur regroupe environ 2 200 emplois et génère un chiffre d'affaires annuel estimé à 400 M €.
- Toutefois, l'économie agricole est confrontée à d'importants défis : diminution de la surface cultivée (surtout significative sur la partie Ouest du territoire) ; baisse du nombre des exploitations ; vieillissement de la population agricole et difficultés de transmission.

Principaux défis à relever :

- Protéger le foncier agricole contre l'étalement urbain et le mitage ;
- Accompagner le secteur agricole dans sa transition agro-écologique, afin de prévenir les risques liés au changement climatique ;
- Améliorer la valeur ajoutée à l'hectare pour favoriser la transmission des exploitations ;
- Développer les circuits courts alimentaires de proximité.

☑ Une offre commerciale de proximité à dynamiser :

- Le territoire se positionne dans un environnement commercial contraint car il se situe à proximité d'aires urbaines facilement accessibles et proposant une grande offre commerciale.
- Une gamme assez étoffée de commerces de proximité - alimentaires et non alimentaires - s'est développée sur ou à proximité des principaux bourgs-centres du territoire. Cette répartition géographique relativement bonne permet de limiter, en partie, le phénomène d'évasion commerciale.
- Ce tissu commercial reste cependant fragile. Sur les principaux pôles urbains, une part croissante des achats, notamment alimentaires, s'effectue dans les grandes et moyennes surfaces situées en périphérie, au détriment des centres-villes qui tendent à perdre de leur vitalité. Par ailleurs, le maintien des petits commerces de proximité s'avère problématique, non seulement sur les communes rurales, mais aussi sur certains pôles de proximité.

Principaux défis à relever :

- Redynamiser l'activité commerciale dans les centres-bourgs ;
- Contribuer au maintien des derniers commerces dans les pôles intermédiaires et les villages ;
- Accompagner l'adaptation des commerces à l'évolution des besoins et des modes de consommation.

☑ Un potentiel touristique à affirmer et à valoriser :

- Le Pays de Cocagne se présente comme une destination d'excursions et de courts séjours, autour d'activités culturelles et de plein air, pour une clientèle principalement régionale.
- Le poids du tourisme y est encore limité. Bien que qualitative, l'offre d'hébergements marchands reste faible en volume : à peine 2 950 lits, soit 8% de la capacité d'accueil départementale. De plus, le territoire ne compte pas de sites de visite majeurs. La fréquentation annuelle moyenne est évaluée entre 450 et 500 000 nuitées, pour un chiffre d'affaires global de l'ordre de 20 M €.
- Le territoire dispose pourtant de réels atouts pour développer ce secteur d'activité :
 - un positionnement privilégié, au cœur du triangle Toulouse - Albi - Carcassonne ;
 - un patrimoine bâti et vernaculaire riche : villages de caractère, églises, châteaux, ... ;
 - un panel diversifié d'activités de loisirs : trois bases aquatiques (Aquaval, Base des Etangs à Saix et Ludolac à Saint-Lieux-lès-Lavaur), des sentiers de randonnée, de nombreuses fermes équestres, le petit train de Saint-Lieux, ... ;
 - des productions agricoles de qualité, un réseau de producteurs fermiers tournés vers la vente directe et de nombreux marchés de plein vent.
- Le PETR a pour mission de fédérer et de coordonner les 3 offices de tourisme communautaires (6 BIT, 10 agents) et de promouvoir la destination « Pays de Cocagne ».

Principaux défis à relever :

- Consolider et qualifier l'offre touristique, autour des principales filières professionnelles (hébergements, restauration) et de quelques filières thématiques (bases de loisirs, activités de pleine nature, tourisme d'affaires, agritourisme) ;
- Renforcer la professionnalisation et la mise en réseau des offices de tourisme et des sites de visite du territoire ;
- Dynamiser la promotion du territoire, sous une marque commune « Pays de Cocagne » ;
- Accroître les retombées générées par le tourisme sur le tissu économique local.

► Un territoire accessible mais des mobilités à organiser et à décarboner :

- Le Pays est globalement bien irrigué en voies de communication et en transports en commun.
- Sur le plan routier, l'Ouest du territoire est desservi par l'A68 qui relie Toulouse à Albi, grâce aux 2 échangeurs de Saint-Sulpice. Deux axes est-ouest (D630/D112 et N126) traversent le Pays et permettent de relier les principaux bourgs-centres entre eux et avec les agglomérations extérieures (Castres et Toulouse).
- Cette bonne desserte routière s'améliorera encore avec la mise en service prochaine (2025) de l'autoroute Toulouse-Castres (A69) qui placera l'Est du territoire à moins d'1h de Toulouse. 3 diffuseurs seront créés : Villeneuve-lès-Lavaur/ Maurens-Scopont, Puylaurens et Soual Est.
- Ce maillage routier sert de support à un dense réseau de lignes de bus (liO Tarn) : 11 lignes régulières sillonnent le territoire et relient ses principaux pôles urbains.
- Le Pays dispose par ailleurs d'une bonne offre ferrée, avec un nœud majeur : la gare de Saint-Sulpice. Elle est empruntée par 4 lignes TER différentes, dont la ligne n°9 Toulouse – Castres qui dessert les gares de Lavaur, Damiatte et Vielmur-sur-Agout.
- Pourtant, l'usage de la voiture individuelle reste très largement majoritaire dans les déplacements du quotidien : plus de 85% des flux quotidiens domicile – travail, ce qui génère de fortes consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre.
- Les solutions alternatives de mobilité restent encore trop peu nombreuses, ce qui pénalise fortement les publics non motorisés (personnes âgées, jeunes, ...).

Principaux défis à relever :

- Développer l'intermodalité des moyens de transport, à partir des gares ferroviaires ;
- Favoriser le développement des solutions de mobilités alternatives à la voiture individuelle (co-voiturage et autres modes collaboratifs, modes doux, ...) ;
- Encourager l'utilisation des transports collectifs présents sur le territoire.

► **Un environnement naturel de qualité à protéger et une transition écologique et énergétique à accélérer :**

- Façonné par l'agriculture, le Pays de Cocagne jouit d'un environnement et de paysages de grande qualité qui fondent en bonne partie son attractivité résidentielle.
- Ce patrimoine naturel est toutefois fragile et il reste soumis à la menace des activités humaines (modèle d'urbanisation et de développement économique jusqu'ici très consommateur d'espaces et de ressources), ainsi qu'aux risques liés au changement climatique (perte de biodiversité, dégradation de la qualité de l'eau et tensions sur ses usages, baisse des rendements agricoles, multiplication des incendies et des inondations, ...).
- Les émissions de gaz à effet de serre du territoire sont liées principalement au transport et à l'agriculture et dans une moindre mesure au résidentiel. Les consommations énergétiques sont, elles, très largement issues de l'habitat et du transport de personnes.
- La production d'énergies renouvelables se concentre aujourd'hui en grande partie autour de la biomasse solide, de l'énergie solaire, de l'hydrogène renouvelable et de l'hydroélectricité. Les potentiels de développement reposent sur l'optimisation de ces mêmes sources, ainsi que sur le biogaz.
- L'adaptation au changement climatique va devoir se traduire par un re-questionnement profond du modèle de développement du territoire sur l'ensemble de ses composantes : aménagements urbains, formes d'habitats, protection des milieux et des ressources, rénovation thermique des bâtiments, limitation des déplacements, ...

Principaux défis à relever :

- Finaliser et mettre en œuvre les PCAET communautaires et rechercher des coopérations à l'échelle du Pays ;
- Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics et du parc de logements privés ;
- Favoriser le développement des énergies renouvelables ;
- Préserver les ressources naturelles (trame verte et bleue, eau, air) et prévenir les risques liés au changement climatique.

3.3- Projet de territoire du Pays de Cocagne

Dès sa constitution au milieu des années 2000, le Pays de Cocagne s'est donné pour ambition fondamentale de chercher à **maîtriser les effets induits par l'étalement de la métropole toulousaine** et, dans une moindre mesure, de l'agglomération castraise et de **créer les conditions pour asseoir une attractivité non seulement résidentielle mais aussi économique**.

Le **projet de territoire** du Pays s'est ainsi construit autour de deux enjeux majeurs :

- **1^{er} enjeu : faciliter l'accueil et l'intégration des nouvelles populations**, tout en préservant les qualités paysagères, naturelles, patrimoniales et identitaires du territoire qui fondent l'attractivité résidentielle du Pays ;
- **2nd enjeu : soutenir le développement du système productif local** afin de ne pas devenir un territoire-dortoir totalement dépendant des bassins d'emplois extérieurs, de pouvoir financer l'offre d'équipements et de services nécessaire à la qualité de vie et au bien-être de la population et de favoriser les circuits de production et de consommation de proximité, sources d'emplois et d'aménités environnementales positives.

L'arrivée prochaine de l'**autoroute Toulouse – Castres (A69)** – dont la mise en service est prévue courant 2025 – donne à ces deux enjeux une résonance nouvelle. Si elle représente sans nul doute une opportunité de développement économique pour le territoire, cette infrastructure est aussi porteuse de nombreux défis en termes démographiques, urbanistiques

et écologiques. Ses bénéfices seront conditionnés par la capacité des collectivités locales à conduire une réflexion stratégique coordonnée à l'échelle du Pays et articulée avec les partenaires extérieurs (Etat, Région, Départements) et les intercommunalités voisines.

Par ailleurs, le changement climatique impose aujourd'hui au territoire de relever un **3^{ème} enjeu** : celui de **promouvoir un modèle de développement moins consommateur d'espaces et de ressources**, de **préserver l'environnement** et de **réduire l'empreinte carbone des activités humaines**.

Face à ces différents enjeux, le travail de concertation mené au cours des derniers mois entre élus du PETR et de ses 3 intercommunalités a permis de réactualiser le **projet de territoire du Pays de Cocagne**.

Celui-ci se structure autour de **3 grandes orientations thématiques** qui se déclinent en **8 objectifs stratégiques** :

➔ **Orientation 1 : Préserver notre environnement et réduire notre empreinte carbone**

Dans le contexte d'un marché foncier en tension et d'une urbanisation extensive, la **préservation des milieux naturels, de la biodiversité et des espaces agricoles** constitue un défi majeur pour l'avenir du territoire. Dans le même temps, le réchauffement climatique et le contexte géopolitique international obligent le Pays à s'engager de manière plus résolue dans la **transition énergétique**, en réduisant les consommations locales, en accompagnant les rénovations thermiques de bâtiments et en encourageant la production d'énergies renouvelables.

Il convient ici de s'appuyer sur les stratégies régionales (objectif « Région à Energie Positive » à horizon 2050) et locales - comme les **Plans Climat Air Energie Territoriaux**. Celles-ci offrent l'opportunité d'investir de nombreux champs d'action qui peuvent porter l'adaptation du territoire au changement climatique. Les PCAET doivent servir de socle à la coordination de l'ensemble des leviers locaux (contrats de développement, documents d'urbanisme, actions de sensibilisation et de formation) dont le territoire dispose pour accompagner cette transition.

L'émergence d'un nouveau modèle de développement implique aussi une réflexion sur l'organisation spatiale. L'armature territoriale devra être consolidée pour favoriser la proximité et limiter les déplacements contraints. Pour ces derniers, le territoire doit être en mesure de **proposer une alternative, moins consommatrice en énergie et plus juste, à la voiture individuelle** en assurant un renforcement des équipements de mobilité active connectés à l'offre en transports en commun.

➔ **Orientation 2 : Maintenir des villes et villages attractifs et vivants, répondant aux besoins essentiels de la population**

Outre la qualité du cadre de vie, l'attractivité résidentielle du Pays de Cocagne repose également sur sa capacité à accueillir et à ancrer ses nouveaux habitants.

Les réflexions sur les formes d'habitat doivent **favoriser la densification des zones urbanisées et une contraction des formes urbaines** favorisant ainsi les commerces, les équipements et les usages mutualisés. A ce titre, la manière de penser les projets, dans tous les domaines, doit être questionnée pour encourager la mutualisation et la complémentarité

des équipements, la mixité des usages et des publics, et quand cela s'avère pertinent, le recours aux technologies numériques (accès aux services plus faciles, développement des tiers lieux et des espaces de travail partagés, optimisation et réduction des déplacements quotidiens, ...).

Les centralités du territoire doivent pouvoir affirmer leurs rôles de pôles en faisant bénéficier leur bassin de vie de leur activité et de leur niveau de services (solutions d'itinérance, ...). En parallèle, les communes rurales, pour attirer de nouveaux habitants et conserver leur population, doivent pouvoir bénéficier d'un niveau d'équipements, de services et d'activités suffisant, pour favoriser les rencontres et le lien social.

L'amélioration et la diversification de l'offre de logements et la **renaturation de l'espace public** deviennent des priorités à encourager afin d'une part, de limiter l'étalement urbain et les conflits d'usage entre les espaces urbanisés, naturels et agricoles et d'autre part, de rendre les villes plus agréables et leur donner un rôle écologique actif.

Enfin, le territoire doit continuer à **développer et à adapter son offre de services pour satisfaire les besoins de la population**. Cela suppose en particulier :

- de compléter l'offre d'accueil pour la petite enfance et l'enfance-jeunesse ;
- de consolider l'offre de soins qui reste fragile sur une bonne partie du territoire ;
- de moderniser les équipements sociaux, sportifs et culturels qui répondent aux besoins de loisirs et contribuent à la cohésion sociale.

➤ **Orientation 3 : Conforter l'attractivité économique du territoire et développer les emplois localement**

Afin de pouvoir financer ces nouveaux équipements et services, le Pays se doit de créer de nouvelles richesses et de soutenir son tissu économique.

La stratégie de développement économique visera à améliorer et à adapter l'accueil des activités sur le territoire, et de manière plus précise :

- à consolider et à qualifier l'**offre foncière et immobilière** destinée aux entreprises ;
- à renforcer l'**accompagnement, l'animation** et la **mise en réseau des acteurs économiques locaux** ;
- à faciliter les **recrutements**, la **formation** et l'ancrage de l'emploi sur le territoire.

Elle consistera par ailleurs à accompagner les mutations et le développement des **filères motrices locales**, en particulier l'artisanat, le commerce de proximité, l'agriculture et le tourisme.

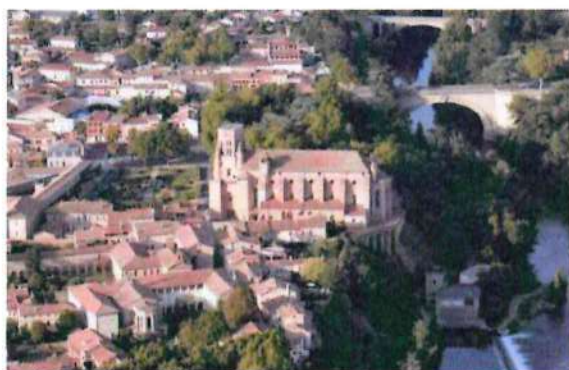
3.4- Présentation des Bourgs-Centres du territoire et de leur contribution au projet de territoire

Le Pays de Cocagne est maillé d'une douzaine de centralités qui permettent de rendre accessibles les services publics, les structures de santé, les commerces du quotidien et les équipements culturels et de loisirs à la population de leur bassin de vie. Elles contribuent donc, de manière cruciale, à la vitalité du territoire et à la qualité de vie des habitants.

Dans la période contractuelle 2018-2021, **6 communes** du territoire se sont inscrites dans la démarche « Bourgs-Centres d'Occitanie » sur les 13 collectivités éligibles identifiées par la Région : **Saint-Sulpice-la-Pointe, Lavar, Puylaurens, Saix, Sémalens et Soual**.

Sur ces 6 communes, **3** sont **également labellisées « Petites Villes de Demain »** (programme d'Etat) : Saint-Sulpice, Lavar et Puylaurens.

► LAVAU



Située sur le territoire de la CC Tarn Agout, la commune de **Lavar** est la 5^{ème} agglomération du Tarn.

Capitale du Pays de Cocagne, elle constitue le principal pôle urbain du territoire, tant du point de vue démographique (11 124 habitants) qu'économique (5 991 emplois).

Son tissu économique est dominé par les Laboratoires Pierre Fabre qui y ont implanté les sièges de la branche dermo-cosmétique et celui de la fondation (plus de 800 employés). La commune possède plusieurs zones d'activités (Cauquillous, Sagnes, Rouch) qui regroupent un large éventail de PME/TPE dans les domaines de l'imprimerie, de l'agro-alimentaire, de l'agro-fourriture et de la grande distribution. Elle conserve en même temps une offre de commerces diversifiée et dynamique dans le centre-ville.

Dotée de la majorité des équipements et services de proximité, intermédiaires ou supérieurs (collège, lycées, hôpital public, spécialités médicales, ...), son attractivité rayonne sur la grande moitié Ouest du Pays.

Le Contrat Bourg-Centre - signé début 2020 - s'articule autour de 2 axes principaux :

- réinventer les espaces publics pour améliorer le cadre de vie : réaménager les entrées de ville, améliorer et sécuriser les différents modes de déplacements au sein de la ville (cheminements doux, bus urbain, ...) ;
- adapter le centre-ville aux nouveaux modes d'habiter : entretenir le dynamisme de l'économie locale (marché hebdomadaire, espaces de stationnement, ...), encourager les activités culturelles, sportives et sociales.

La période 2018-2021 a notamment permis :

- de requalifier plusieurs entrées de ville : aménagement des rues Mailly et Mengaud (PO 2020) et de l'avenue Pierre Fabre (PO 2020) ;
- de créer ou rénover plusieurs équipements culturels : création des réserves du Musée du Pays Vaurais (PO 2018) et sportifs : terrains multisports du Pigné et des Clauzades (PO 2020), centre aquatique intercommunal L'Ô Pastel (PO 2021), installation d'un parquet à la halle des sports (PO 2022-2023), rénovation de terrains de tennis (PO 2022-2023).

► SAINT-SULPICE-LA-POINTE

La commune de **Saint-Sulpice-la-Pointe** (9 751 habitants) se situe à l'extrémité Ouest du Pays de Cocagne, sur le territoire de la CC Tarn Agout.

Elle bénéficie d'une position géographique stratégique qui en fait un nœud multimodal. Elle est en effet traversée par l'autoroute A68 (2 échangeurs) et par une gare ferroviaire desservie par 4 lignes TER et plus de 80 liaisons journalières.



Intégrée dans la grande couronne de la métropole toulousaine, Saint-Sulpice connaît une croissance démographique très soutenue depuis le début des années 2000 (+ 150 habitants/an depuis 2007).

Elle concentre un peu plus de 2 900 emplois, qui se distribuent principalement sur 3 zones d'activités économiques (Cadaux, Terres Noires et Portes du Tarn en cours d'aménagement). La commune dispose d'un panel relativement étoffé de commerces qui restent toutefois fragiles, du fait de l'évasion commerciale vers Toulouse.

Territoire en plein essor, Saint-Sulpice fait face aux contraintes liées à ce même développement : les infrastructures urbaines et l'offre d'équipements et de services publics peinent à suivre l'expansion démographique.

Le Contrat Bourg-Centre a été signé en avril 2019. Le projet de développement communal repose sur 4 axes stratégiques :

- requalifier les espaces urbains du centre-ville : élaborer un schéma directeur, réaménager l'ancien site industriel de l'Arçonnerie, requalifier les entrées de ville et les places, valoriser l'architecture locale et les berges de l'Agout ;
- revitaliser et diversifier les commerces du centre, en partenariat avec la CCTA ;
- offrir des équipements et services publics adaptés aux attentes de la population : rénover les bâtiments scolaires, moderniser et développer les équipements sportifs, étoffer l'offre culturelle ;
- améliorer la mobilité urbaine et interurbaine : créer un pôle multimodal autour de la gare, structurer un maillage de cheminements doux,...

La période 2018-2021 a permis de poser un schéma directeur d'aménagement de la ville et de concrétiser plusieurs réalisations en matière de :

- valorisation des entrées de ville : requalification de l'avenue Charles de Gaulle (PO 2019-1) ;
- rénovation des bâtiments communaux : remplacement du chauffage du groupe scolaire M. Pagnol (PO 2020) ;
- équipements sportifs : réfection du sol sportif de la salle J. Braconnier (PO 2019-1), construction de 2 terrains de tennis couverts (PO 2019-1).

► PUYLAURENS



La commune de **Puylaurens** (3 266 habitants) se situe entre Castres et Toulouse, sur le territoire de la CC Sor et Agout, au cœur du Pays de Cocagne.

Dominant la plaine du Lauragais, cette cité ancienne – dont le centre historique est classé Site Patrimonial Remarquable – rayonne sur un bassin de vie rural composé de 17 communes et 11 500 habitants.

L'économie locale repose principalement sur l'agriculture, autour de productions assez diverses (notamment animales) et sur une industrie agro-alimentaire structurée par les Abattoirs Puylaurentais et la filière viande. La commune concentre plus d'une cinquantaine de commerces et d'artisans mais ce tissu reste toutefois assez fragile.

Elle dispose par ailleurs de la plupart des équipements et services essentiels à la population mais nombre d'entre eux nécessitent une modernisation.

Signé en novembre 2019, le Contrat Bourg-Centre vise fondamentalement à conforter le rôle de polarité de la commune, en lien avec l'arrivée prochaine de l'autoroute A69 et en particulier à revitaliser le centre ancien. Pour cela, la stratégie communale se décline en 4 axes principaux :

- requalifier les espaces publics dans le double objectif d'une valorisation patrimoniale et d'une reconquête du cœur de bourg : valoriser la traverse et les espaces du centre ancien, améliorer l'offre de logements et réduire la vacance ;
- offrir des équipements et services publics adaptés à la demande de la population (Maison France Services, équipements culturels et sportifs) ;
- favoriser le développement économique en soutenant le commerce local ;
- faire preuve d'exemplarité dans le domaine de la transition énergétique.

Les années écoulées ont permis de transformer plusieurs espaces publics du centre historique : requalification de la traverse – tranche 2 (PO 2019-2), rénovation de la Place de la Vierge (PO 2021-2), réaménagement du parvis et de la porte du cimetière (PO 2022-2023).

► SAÏX

La commune de **Saix** (3 703 habitants) se situe sur le territoire de la CC Sor et Agout, à 5 km au sud-ouest de Castres, à Est du Pays de Cocagne.

Scindée en deux par la RN 126 qui sépare le centre-bourg et le hameau de Longuegineste, elle offre un cadre de vie agréable, une offre de services étoffée et un tissu associatif dynamique, tout en bénéficiant de la proximité de Castres et de son offre commerciale.



Malgré une croissance démographique constante et la présence de plusieurs commerces, la vitalité du centre-bourg est fragilisée par des espaces publics vieillissants entraînant une baisse de fréquentation.

Le Contrat Bourg-Centre a été signé en novembre 2019. Il se compose de 3 axes stratégiques :

- renforcer l'attractivité du bourg en valorisant les espaces publics et en recréant du lien social : requalifier la traversée du bourg et les principales places ;
- rénover l'habitat pour lutter contre la vacance, densifier la population et améliorer l'image du centre-ville, rénover les principaux réseaux ;
- favoriser les liaisons douces entre les différents quartiers et équipements de la commune, et mettre en valeur le patrimoine naturel, notamment les bords de l'Agout.

La période 2018-2021 a été marquée par la requalification des espaces publics du centre-bourg : valorisation de la rue Toulouse-Lautrec et de la rue de Viviers-lès-Montagnes (PO 2019-1), réaménagement de la place du 14 Juillet (PO 2021-1) et par la construction d'une halle couverte sur la place du Rivet (PO 2022-2023).

► SÉMALENS



La commune de **Sémalens** (2 060 habitants), située sur le territoire de la CC Sor et Agout, présente un niveau de services structurant au carrefour de l'agglomération castraise (12 km à l'Est), de Vielmur-sur-Agout (4 km au Nord) et du Lauragais.

Le Contrat Bourg-Centre a été élaboré avec l'aide du CAUE du Tarn et a été signé en avril 2019.

La stratégie de développement communale s'appuie sur 4 piliers :

- mettre en valeur le cœur de bourg par un aménagement des espaces publics : créer une ceinture piétonne sur les promenades, aménager des lieux de rencontre et d'animation ;
- accompagner le développement des mobilités douces au sein de la commune et vers l'extérieur : créer un lien entre la rivière du Sor et la ville, relier les quartiers au cœur de bourg par une trame paysagère piétonne et cycliste, sécuriser la traverse (RD 14) ;
- dynamiser les commerces et les services à la population (offre de soin, micro-crèche, foyer pour personnes âgées, ...) ;
- améliorer l'offre et la qualité des logements et bâtiments communaux.

Ainsi, plusieurs réalisations ont jalonné la période 2018-2021, notamment : l'aménagement d'une maison en centre-bourg associant commerces et logements locatifs, la modernisation et l'extension de la Maison de Santé Pluri-professionnelle (PO 2020) ou la création d'une aire de jeux pour les enfants entre le complexe sportif et l'école du Théron (PO 2021-2).

► SOUAL

La commune de **Soual** (2 665 habitants) se situe sur le territoire de la CC Sor et Agout, à 10 km au sud-ouest de Castres.

Placée au carrefour des routes vers Toulouse, Revel, Dourgne, Castres et Mazamet, elle connaît une croissance démographique régulière qui devrait se confirmer avec la création d'un échangeur de raccordement à la future A69.



Elle dispose d'une offre de services à la population étoffée (école, résidence pour personnes âgées, maison de santé, poste, médiathèque, MJC, équipements sportifs de La Balonié, ...)

La commune bénéficie également d'un développement économique important, avec un tissu de 176 entreprises, concentrées sur la route de Castres et sur la zone d'activités de La Prade (30 entreprises – près de 300 emplois).

Afin de renforcer son rôle de centralité et anticiper l'arrivée de l'autoroute, la commune a conçu un projet de développement ambitieux, avec l'aide du CAUE du Tarn.

Ce projet - inscrit dans le Contrat Bourg-Centre signé en septembre 2020 – se fonde sur 2 grands axes stratégiques :

- développer l'attractivité du centre-bourg tout en maîtrisant l'urbanisation : rendre accessible à tous le cœur de ville, valoriser les berges du Sor et du Sant, faire de l'école publique le poumon de la commune, créer une ZAE vitrine sur la thématique de la santé et du bien-être ;
- créer du lien social et accroître la solidarité entre les générations : renforcer la maison de santé pluri-professionnelle développer des actions pour les aînés et les personnes en difficulté, encourager les pratiques sportives et culturelles.

Les principales réalisations sur la période 2018-2021 ont concerné les espaces publics : aménagement de la place du Mail (*PO 2018*), requalification de l'avenue de Mazamet (*PO 2021-1*) et les commerces de proximité avec la création d'une boulangerie (*PO 2022-2023*).

L'ensemble de ces Contrats Bourg-Centre concourent à la mise en œuvre du projet de territoire du Pays de Cocagne. Ils contribuent à dynamiser ces centralités si essentielles à leur bassin de vie, par leur offre d'équipements, de services, et de commerces. Ils participent ainsi à l'amélioration de l'attractivité résidentielle et économique locale et au maintien des équilibres territoriaux.

Le présent Contrat Territorial Occitanie aura pour objectifs d'actualiser les Contrats Bourg-Centre existants au regard des nouveaux projets **et d'étendre le dispositif aux autres communes éligibles et volontaires sur le territoire** (Viviers-lès-Montagnes, ...).

ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA RÉGION

La Région Occitanie s'emploie depuis sa création, à travers un travail collectif impliquant acteurs publics, privés et citoyens, à imaginer et à faire vivre un nouveau modèle de société, capable de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques, démocratiques, qui chaque jour s'imposent avec plus de force.

En décembre 2019, à la lumière de consultations, d'échanges et d'actions, la Région a adopté la feuille de route « Occitanie 2040 » fixant les grands objectifs à atteindre, accompagnés d'un certain nombre de mesures nouvelles, pour faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Peu de temps après l'adoption de cette nouvelle trajectoire, la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de COVID-19 a conduit la Région à élaborer une réponse exceptionnelle pour protéger les habitants, les entreprises et les emplois, tout en préparant l'avenir.

En complément de ses Plans d'urgence et de relance pour l'emploi et dans la lignée de sa feuille de route « Occitanie 2040 », la Région a engagé la construction d'un grand Plan de transformation et de développement – **PACTE VERT pour l'Occitanie**, adopté en Assemblée Plénière du 19/11/2020.

Il s'inscrit en cohérence avec le « Green Deal » de l'Union Européenne, ancré dans un objectif bas carbone et un nécessaire rééquilibrage territorial. Il participe également à la seconde priorité européenne « Une Europe adaptée à l'ère numérique ».

Ce Plan de transformation et de développement s'appuie sur la prise de conscience collective de la nécessité de modifier nos modes de vie, de produire, de consommer, de travailler, de nous déplacer, et d'habiter la planète.

Trois grands engagements fondent ainsi les orientations régionales :

1. La Région accompagne le changement de nos modes de vie

La construction d'un modèle plus juste et durable passe inévitablement par des changements profonds dans nos modes de vie.

L'une des activités essentielles concernées est l'alimentation. Privilégier une agriculture durable et respectueuse des ressources, porteuse d'activités et d'emplois dans nos territoires, favoriser les produits locaux, bios, doit permettre à tout un chacun d'avoir accès à une nourriture de qualité et aux exploitants de vivre de leur travail.

Ces objectifs entrent en résonnance avec la Stratégie régionale pour la Biodiversité, qui vise à replacer le vivant au cœur du modèle de développement de l'Occitanie et ainsi garantir la bonne santé des écosystèmes et la résilience de nos territoires face aux conséquences du changement climatique.

Le territoire d'Occitanie est fortement soumis aux effets du changement climatique et tout particulièrement en ce qui concerne la ressource en eau, que ce soit dans ses périodes d'excès comme dans ses périodes de manque, qui se font de plus en plus intenses et fréquentes. C'est pourquoi la Région met en œuvre une stratégie et des politiques d'intervention favorisant une **approche globale et anticipative de l'enjeu eau**, conciliant la gestion durable et partagée de la ressource, la préservation des milieux aquatiques, et la prévention du risque d'inondation.

Les patrimoines et la biodiversité doivent ainsi être au cœur des projets d'aménagement qui doivent désormais nécessairement prendre en compte des enjeux de renaturation de nos Centres-Villes.

L'eau constitue dans notre région une ressource précieuse. Elle est le support de milieux aquatiques riches et diversifiés, qui sont essentiels pour la qualité de vie de notre population et l'attractivité de nos territoires. Elle est indispensable à notre alimentation en eau potable. Et elle permet le maintien et le développement de nombreuses activités économiques : agriculture, tourisme, usages récréatifs tels que baignade, pêche etc.

Mais ce patrimoine est menacé :

- les consommations en eau sont importantes, et dépassent parfois les ressources disponibles, obligeant à la prise de mesures de restriction,
- les sources de pollution sont nombreuses, parfois récurrentes, elles peuvent mettre en péril certaines activités et certains usages,
- nos milieux aquatiques ont subi d'importantes dégradations, parfois irréversibles à l'échelle humaine,
- et toutes ces pressions pourraient s'accroître du fait de la pression démographique sur nos territoires, et du fait du changement climatique qui pourrait conduire à une baisse des ressources et une augmentation des besoins (les difficultés rencontrées lors des sécheresses de plus en plus fréquentes que nous connaissons le montrent bien).

A cela s'ajoutent les phénomènes d'inondations qui sont récurrents, qui peuvent être dramatiques, et qui là encore pourraient s'accroître avec le changement climatique.

Les domaines de la gestion des ressources en eau, des milieux aquatiques et des risques ne relèvent pas d'une compétence obligatoire des Régions. Pour autant, la Région Occitanie a

choisi de mettre en œuvre une politique ambitieuse dans ces domaines, au travers d'un Plan d'intervention régional pour l'Eau voté en 2018 et de son Pacte Vert – Green New Deal Occitanie voté en 2020.

Ainsi, le Plan d'Intervention régional pour l'eau voté en juin 2018 vise à agir conjointement sur :

- la gestion durable de la ressource en eau ;
- la prévention et la réduction des risques d'inondation ;
- la préservation et la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.

La mise en œuvre de ces 3 axes a été réaffirmée et renforcée dans le Pacte vert – Green New Deal Occitanie voté en novembre 2020, ainsi que dans le cadre du Plan régional d'adaptation au changement climatique approuvé par l'Assemblée plénière de décembre 2020 pour mieux protéger les populations, les biens et la nature et plus globalement, afin de renforcer la résilience de nos territoires au changement climatique.

Nb : ces Plans s'inscrivent pleinement dans les grands objectifs du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) Occitanie 2040, approuvé en septembre 2022.

La crise sanitaire a révélé avec une ampleur inédite l'impératif de maintenir l'emploi tout en travaillant autrement : repenser l'articulation entre sa vie professionnelle et sa vie privée, les potentialités et les limites des outils informatiques, le partage des équipements, etc.

Dès lors, la Région accompagne les entreprises et les collectifs dans leurs expérimentations et leurs évolutions, et prévoit d'achever d'ici 2024 la couverture de tout le territoire en offre Internet de très haut débit.

Les entreprises, les demandeurs d'emplois ont besoin de solutions opérationnelles et accessibles, avec une mobilisation de partenaires large, et sur l'ensemble des départements. C'est le sens du **Pacte pour l'Embauche** qui vise à lever, d'une part, tous les freins externes à l'embauche en accompagnant les habitants d'Occitanie en recherche ou en reprise d'emploi, mais aussi leur parcours professionnel, et d'autre part, les freins internes à l'entreprise en accompagnant les entreprises d'Occitanie qui rencontrent des difficultés de recrutement.

Plus que jamais, les actions de solidarité, la réduction des inégalités sociales et la recherche d'un projet sociétal inclusif sont au cœur du vivre ensemble en Occitanie. Pour cela, le Plan de transformation et de développement porte de nombreuses propositions d'actions destinées à enrichir la vie sociale.

Ainsi, conformément à **la Stratégie culturelle Occitanie 22-28** : La culture partout et pour tous" votée à l'AP du 16 décembre 2021, le plan de transformation et de développement promeut l'égalité d'accès à la culture, l'aménagement culturel équilibré du territoire, la création artistique en Occitanie et le soutien aux industries créatives et la valorisation de l'économie culturelle et patrimoniale à l'international."

En lien avec le **Projet Sportif Territorial** adopté par la Conférence Régionale du Sport et le Pacte Vert régional, ce plan favorise aussi le développement sur l'ensemble du territoire de toutes les pratiques sportives pour toutes et tous, à tous les âges de la vie, dans un objectif d'inclusion des publics les plus éloignés, d'égalité femme-homme et de lutte contre toute forme de violences ou discriminations. Pour cela, il prévoit notamment un accompagnement différencié des clubs selon leur niveau de pratique, leur implication dans la formation des

jeunes du territoire ou leur capacité à organiser des manifestations vertueuses de dimension supra-régionale. Les projets de construction ou de modernisation d'équipements sportifs répondant à une demande sociale de plus en plus diversifiée, ainsi qu'à des objectifs élevés en matière de qualité d'usage, d'impact environnemental et d'équilibres financier et territorial, feront naturellement l'objet d'une attention particulière dans le cadre des dispositifs régionaux de droit commun en vigueur. L'EPS et le sport scolaire contribuent également à promouvoir auprès des élèves des valeurs de respect, de partage, d'éducation et d'humanisme ; tout en contribuant à lutter contre une sédentarité toujours plus croissante. Ils jouent ainsi un rôle déterminant dans l'accès des jeunes à la pratique sportive et donne sens au « vivre ensemble » et à l'apprentissage de la vie associative. A ce titre et au travers de sa compétence « lycées », la Région finance la création ou la modernisation d'équipements nécessaires à leurs pratiques. La Région offrira enfin son expertise dans le domaine de la mise en tourisme aux sites en capacité d'accueillir des délégations nationales ou internationales pour des stages de préparation sportive.

De profonds changements modifient également le lien avec nos territoires, en particulier concernant la question du logement. Nos concitoyens rencontrent souvent des difficultés pour se loger décemment et peuvent être confrontés à des situations de précarité énergétique.

En réponse, le Plan de transformation et de développement prévoit d'accélérer l'action régionale sur la rénovation énergétique des logements, le développement et la promotion de matériaux de construction non polluants, biosourcés et recyclables.

Enfin, avec 9 tonnes de CO₂ par habitant et par an, le poids écologique de notre vie quotidienne – transport, logement et consommation – est bien trop élevé pour imaginer atteindre les objectifs d'émission plébiscités par les scientifiques (2 tonnes eq CO₂). Les actions sur l'alimentation et le logement constituent des leviers importants de réduction de notre empreinte carbone. Au-delà de ces actions, le secteur essentiel sur lequel nous devons également agir est celui des transports. En effet, selon l'ADEME, les transports représentent 31% de l'empreinte carbone des français. Les véhicules particuliers sont responsables de plus de la moitié de cet impact suivis des poids lourds.

L'organisation territoriale de l'Occitanie avec notamment une concentration de l'activité et un étalement urbain particulièrement importants ainsi que la dynamique démographique conduisent mécaniquement à un accroissement des kilomètres parcourus par les habitants (au global et en moyenne par an). Dès lors, les mesures très offensives décidées par la Région en faveur des solutions de mobilités collectives et/ou décarbonées constituent une priorité d'intervention au titre de sa compétence d'autorité organisatrice des mobilités régionales ainsi que dans le cadre des politiques publiques inscrites au sein des contrats territoriaux.

Comme elle s'y était engagée auprès des communes et intercommunalités lors du débat relatif à la compétence mobilité dans le cadre de la loi d'Orientation des Mobilités, la Région met en œuvre une stratégie très volontariste en matière de solutions de mobilités. Les transports réguliers ferroviaires et routiers constituent l'armature du réseau liO mais ils ne peuvent répondre à tous les besoins dans tous les territoires.

C'est la raison pour laquelle, la Région déploie de nouveaux dispositifs en faveur de solutions plus souples et adaptées aux besoins spécifiques des usagers. Les éco-chèques destinés notamment aux ménages les plus précaires permettent d'accompagner l'acquisition de véhicules propres (voitures électriques et vélos à assistance électrique). La Région Occitanie propose également depuis 2020 un « Bonus Forfait Mobilité Durable » qui consiste en une subvention appliquée à l'achat d'un VAE ou d'un vélo classique pour les bénéficiaires du «

Forfait Mobilités Durables ». S'ajoutent deux dispositifs plus récents : le « **Bonus Vélo adapté PMR** » permettant aux personnes en situation de handicap d'acquérir un "vélo adapté" répondant à leurs besoins spécifiques ainsi qu'une « **aide à l'acquisition d'un vélo pliant** » pour les titulaires d'un abonnement annuel train liO. Le plan régional vélo et intermodalités permet de soutenir la réalisation des infrastructures cyclables et les pôles d'échanges multimodaux. Enfin, la Région vient de signer au titre du Plan Régional du covoiturage un partenariat avec les principales plateformes dans lequel une aide financière encourage ce mode de transport en alternative à l'autosolisme.

La Région entend poursuivre son engagement en faveur des mobilités en élargissant ses dispositifs d'intervention auprès des territoires et ce de façon plus accentuée dans ceux qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour faire face aux besoins d'investissements.

Les produits touristiques (hébergements ou activités) devront aussi prendre en compte des critères socio-environnementaux comme la gestion de l'eau, le respect de la nature et des habitants de ces territoires touristiques.

La transformation vers un modèle vertueux fera l'objet d'un processus continu, engageant tous les acteurs du territoire. Le rôle de la Région est de concerter avec l'ensemble des partenaires et citoyens afin de rendre les actions cohérentes et de créer des dynamiques collectives.

La Région mène une politique volontariste depuis 2015 dans les Contrats de Ville afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, d'assurer une plus forte équité territoriale et de rompre l'isolement social et économique des quartiers défavorisés.

En 2019, la Région a réaffirmé son engagement dans les Contrats de Ville jusqu'à fin 2022, s'est engagée plus fortement en signant les conventions de Renouvellement Urbain du Nouveau Programme National Urbain (NPNRU), et en créant des aides spécifiques.

La Région compte 105 quartiers prioritaires répartis sur 48 communes dont 32 quartiers ont été identifiés comme particulièrement sensibles par l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain.

Par sa nature transversale, la Politique de la ville croise de nombreuses stratégies et priorités régionales : emploi, formation professionnelle, développement économique, logement, culture et patrimoine, sport, jeunesse, lutte contre les discriminations, santé, aménagement....

L'intervention régionale s'inscrira dans le cadre des politiques contractuelles (CTO et BC) et appuiera davantage les opérations de création d'entreprise et avec une attention particulière portée à l'entrepreneuriat féminin.

2. Construire ensemble un nouvel avenir sobre et vertueux

Le plan de transformation et de développement a pour ambition de proposer un nouveau modèle de production économique et des relations nouvelles entre les entreprises, les salariés et l'environnement dans lequel l'activité se développe.

En effet, il convient de créer un modèle plus économe en ressources, plus vertueuse localement et fondé sur des valeurs telles que le respect, la confiance et l'écoute.

Face aux enjeux d'indépendance et d'autonomie stratégique que la crise sanitaire a révélés, le Plan de transformation et de développement prévoit en premier lieu, le déploiement de politiques accélérant la formation dans les métiers de demain, en lien avec des thématiques telles que l'économie circulaire, le numérique et la santé.

La santé constitue aujourd'hui l'une des premières préoccupations des Français.es. En Occitanie, la santé est d'autant plus stratégique que :

- les besoins en matière de soins sanitaires et sociaux, s'accroissent sous l'effet conjugué de l'augmentation de la population régionale, de la précarité et du vieillissement de celle-ci ;
- le territoire est vaste avec de nombreuses communes rurales, dont en zone de montagne, des territoires diversifiés connaissant pour certains des variations démographiques saisonnières significatives ou encore des taux de précarité élevés ;
- des inégalités dans l'accès aux soins de proximité dits de « premier recours » (médecin généraliste, pharmacie, infirmier.e, masseur-kinésithérapeute...), qui risquent d'induire durablement un sentiment de « fracture sanitaire » ;
- des inégalités sociales et socio-territoriales particulièrement marquées ; alors que l'espérance de vie ou l'état de santé moyen de la population s'améliore d'année en année, les écarts de santé continuent de s'agrandir entre les différents groupes sociaux pour la mortalité, la morbidité, les déterminants et les comportements de santé.

Pour une Occitanie durable, favorisant la santé – le bien-être de toutes et tous, l'enjeu pour la Région est de préserver et d'améliorer la SANTE au sens large des populations en :

- développant la prévention et l'éducation à la santé,
- renforçant l'accès au système de santé dans tous les territoires et pour toutes et tous,
- attirant et formant vers les métiers des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
- développant des partenariats, facilitant les mises en réseaux d'acteurs et collaborations, pour accélérer l'appropriation des enjeux et donc la transformation.

En matière de formation sanitaires et sociales : la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié aux Régions d'importantes compétences en matière de structuration, de programmation et de financement des formations sanitaires et sociales. Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social.

Dans le cadre de l'**élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales**, des **concertations territoriales** associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre **janvier et mars 2023**.

A ce jour la Région Occitanie compte 41 organismes gestionnaires agréés, qui se répartissent sur 41 villes dans lesquelles au moins une formation paramédicale est dispensée et 38 villes dans lesquelles au moins une formation en travail social est dispensée.

Après avoir créé 1512 places de formations paramédicales supplémentaires en 2021, la Région Occitanie poursuit son engagement pour répondre aux besoins croissants du secteur, en finançant la **création de 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires pour la rentrée 2022**. L'objectif est de former les professionnels de santé de demain en nombre suffisant pour répondre aux besoins des populations.

Au total, en 2022, la Région Occitanie consacrera plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.

Le numérique doit par ailleurs être un levier pour l'accès à la formation et aux nouvelles organisations de travail. Le déploiement des campus connectés ou de tiers-lieux dans les lycées, permettra aux jeunes de s'acculturer aux pratiques du numérique et de l'entreprise, d'accéder à des formations à distance et de travailler en réseau.

Dans un second temps, il conviendra d'accompagner les entreprises et les collectivités de la Région Occitanie dans la transition écologie et sociale.

Il conviendra pour cela, de tenir compte des impacts environnementaux de toute activité. Réduire les chaînes d'approvisionnement (circuits courts), anticiper la gestion des déchets industriels et des chantiers de BTP, relocaliser et conforter les industries locales pour pérenniser les savoir-faire et l'emploi au niveau local constituent les priorités du PACTE VERT.

L'économie circulaire doit être un axe majeur de toute activité de production et de transformation.

Dans cette perspective, la Région soutiendra fortement la Recherche et le Développement (R&D) ainsi que l'innovation, notamment sur les nouvelles filières vertes, qu'il s'agisse de l'hydrogène, de l'éolien en mer, des circuits courts ou de cluster vélo.

Il conviendra de sensibiliser davantage les acteurs, aux notions d'écoconception, d'économie de fonctionnalité et de coopération (EFC), et d'écologie industrielle territoriale (EIT).

Le soutien à l'aménagement économique s'inscrira également dans l'exigence d'un aménagement vertueux et économe en foncier.

Le développement des mobilités vertes sera également un levier indispensable pour l'atteinte des objectifs de réduction de pollution, notamment en zone dense.

En effet, le secteur des transports représente 39% de la consommation énergétique régionale. Il convient donc de proposer des solutions innovantes vers une décarbonation du secteur des transports en soutenant fortement le développement du ferroviaire et de la mobilité douce.

3. Proximité et rééquilibrage territorial, la Région conçoit autrement ses politiques publiques

La refondation de notre vie démocratique, portée par le Plan de transformation et de développement régional, vise une action publique mieux partagée, plus proche des citoyens et stimulée par l'intelligence collective.

Seule la prise en compte des particularités locales au niveau des territoires de vie, sur la base de l'écoute et d'un dialogue de confiance, permettra une mutation viable, durable et efficace de l'action publique.

Il s'agit de repenser les contrats territoriaux en les ouvrant à tous les acteurs du territoire, élus, acteurs associatifs, acteurs privés, citoyens, ..., afin que la Région puisse assurer un rôle d'incubateur à l'émergence de politiques publiques et de projets innovants.

Le Plan de transformation et de développement se mettra en place dans cet esprit de dialogue entre la Région et ses habitants, à partir de cette même méthode démocratique, en associant des citoyen.ne.s à la décision ou à l'évaluation de nos politiques et en mettant en place des budgets participatifs.

Cela se traduira notamment, au sein de chaque territoire de projet, par l'installation d'un « Comité Participatif Citoyen Local » représentatif de la diversité des acteurs locaux. Ce COPACIL sera constitué à l'initiative du territoire de contractualisation et réuni autant que nécessaire, pour accompagner l'élaboration et le suivi du Contrat Territorial.

La Région souhaite renforcer le réseau des Maisons de ma Région, pour favoriser l'accès à des services de qualité dans les territoires et proposer un guichet d'entrée pour les citoyens, les usagers et les élus locaux.

La Région engage une priorisation de ses dispositifs de soutien à l'accueil d'activités économiques (Zones d'Activités Economiques, pépinières, hôtels d'entreprises, tiers lieux...) sous le prisme du rééquilibrage territorial et des enjeux de sobriété foncière.

Par ailleurs, une démarche de co-construction de feuilles de route Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) ou Schéma Locaux ESRI a été entreprise dans les Villes Universitaires d'Equilibre (VUE) :

La Région Occitanie compte 18 VUE proposant de l'enseignement supérieur et de la recherche dans des villes moyennes en dehors de Toulouse et Montpellier.

Le soutien à ces VUE est une priorité politique forte, le développement de l'offre de formation de proximité constituant un élément clé de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Pour rappel, en Occitanie, les VUE comptent 50% d'étudiants boursiers contre 35% en moyenne dans les métropoles.

La Région a ainsi souhaité lancer, en partenariat avec les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et les collectivités locales, une démarche pour construire une stratégie de développement de l'ESRI dans les VUE.

L'objectif pour la Région est d'accompagner les territoires dans l'élaboration d'une feuille de route partenariale partagée entre tous les acteurs de l'ESRI : coordinations territoriales, Région Occitanie, Région académique Occitanie, communautés scientifiques régionales et organismes de formations (universités, écoles, lycées, IFSI...), étudiants, collectivités territoriales, en concertation avec les acteurs de l'économie locale (chambres consulaires, entreprises...), de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes du territoire (Crous, Missions Locales, CIO...).

Il s'agit, pour chaque territoire, d'élaborer un projet stratégique ESRI partagé par tous les acteurs locaux pour les 5-6 années à venir, en cohérence avec les stratégies régionales, et prioritairement avec la Stratégie Régionale Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (SRESRI 2022-2028).

Cette démarche doit se concrétiser pour les 18 VUE, d'ici juin 2023, par un livrable composé notamment d'un diagnostic, d'axes d'orientations et de pistes d'actions, et d'une mutualisation des moyens.

La montagne représente une part importante de l'Occitanie : les territoires situés en zone massif (Massif central et Pyrénées) couvrent 55% de la superficie de la Région, soit 2055 communes (ou 1 habitant sur 5) réparties sur 12 des 13 départements. Ces territoires sont particulièrement marqués par l'enjeu de l'adaptation au changement climatique et font face dans ces conditions à de nombreux défis liés à la diversification des activités touristiques, à la garantie des services et cadre de vie pour leurs populations et aussi à la protection des milieux.

La Région place sa politique en faveur de la montagne dans le cadre d'une démarche cohérente et ambitieuse, transversale aux deux massifs, qui répond aux spécificités de ces territoires, tant au niveau économique, social, du tourisme, que de l'accès à l'éducation et aux services publics, la santé ou la mobilité.

C'est selon cette approche que le Plan « Montagnes d'Occitanie-Terres de vie », a été élaboré en 2018 par la Région en partenariat avec l'Etat et la Banque des Territoires. Ce Plan propose 40 mesures qui s'inscrivent pleinement dans ce nouveau modèle de développement, plus juste et plus durable, conciliant emploi et écologie et s'appuyant sur le potentiel remarquable que représentent la richesse des paysages, des ressources naturelles, les savoir-faire et les spécificités locales. Il ménage une large place à l'innovation et à l'expérimentation. La Région a également installé depuis janvier 2018 un Parlement de la Montagne, instance de concertation unique en France, qui regroupe l'ensemble des acteurs de la montagne.

La Région est par ailleurs partie prenante des politiques contractuelles des massifs et signataire des Contrats Plan Interrégionaux Etat-Régions (CPIER) pour les Pyrénées et le Massif central. Elle intervient dans ce cadre en mobilisant les dispositifs et moyens financiers régionaux, en cohérence avec les orientations du Plan Montagnes d'Occitanie et les fonds européens dédiés aux massifs.

La Région compte 8 Parcs naturels régionaux, 1 en cours de création et 2 en émergence. Ces Parcs couvrent environ 25% du territoire régional, rassemblent près de 879 communes et constituent par la diversité de leurs situations géographiques (en zones littorale, montagnarde ou de plaine) une excellente représentation des territoires ruraux de la Région.

Dans un contexte où les questions écologiques et sociales sont de plus en plus prégnantes, les PNR s'affirment comme des territoires d'excellence, exemplaires, destinés à ouvrir des perspectives et participer pleinement à la cohérence dans la gestion, l'accompagnement et le développement solidaire des territoires.

La Région soutient la mise en œuvre des Chartes des Parcs dont elle est signataire et qui traduisent des politiques spécifiques et adaptées à chacun des territoires de Parc.

Du fait du lien étroit qui les unit, la Région Occitanie entend confirmer les parcs naturels régionaux dans leur rôle de pionniers, de relais et d'acteurs des politiques régionales en cohérence avec les grands enjeux du PACTE VERT.

Le SRADDET – Occitanie 2040

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Après 5 ans de concertation, le **SRADDET Occitanie 2040 a été adopté par le Conseil régional le 30 juin 2022, puis approuvé par le Préfet le 14 septembre 2022.** Le SRADDET repose sur deux axes qui guident l'action régionale en matière d'aménagement du territoire : **rééquilibrage territorial et un nouveau modèle de développement plus vertueux.**

Pour favoriser et faciliter la déclinaison du SRADDET dans les territoires, les territoires sont invités à bien associer la Région dans le cadre des procédures d'élaboration ou de révision des Schémas de cohérence territoriale (ou à défaut, des Plans locaux d'urbanisme).

La Région a engagé la **modification de son Schéma en février 2023.** En effet, la Loi Climat et Résilience confie aux Régions la territorialisation du Zéro artificialisation nette, avec pour objectif l'atteinte de ce ZAN à l'échelle régionale à l'horizon 2050, et la division par deux, dans un premier temps, de la consommation d'espaces d'ici 2031.

La sobriété foncière constitue un défi majeur en Occitanie compte tenu de notre attractivité démographique et économique. C'est la raison pour laquelle le SRADDET en vigueur porte déjà l'objectif de « réussir le ZAN à l'échelle régionale ». Les efforts de sobriété foncière doivent concerner l'habitat, mais aussi l'aménagement économique et les projets d'équipements et de services publics.

Les premières orientations régionales relatives à la modification « ZAN » du SRADDET sont les suivantes :

- **Une vraie territorialisation** prenant en compte l'enjeu de rééquilibrage régional ainsi que l'ensemble des spécificités locales : efforts passés, dynamiques démographiques et économiques, potentiel de renouvellement urbain, enjeux de préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers... Il ne s'agit ainsi en aucun cas d'appliquer le -50% de manière uniforme et systématique à l'échelle de chaque SCoT. Il ne s'agit pas non plus de bloquer le développement des territoires ruraux qui jouent un rôle majeur dans la dynamique régionale. Enfin, cette territorialisation sera conduite de façon à être compatible avec nos priorités en termes de création d'emplois et de relocalisation industrielle.
- **Une large concertation**, principalement via la mise en place des Commissions Territorialisées de l'Assemblée des Territoires à l'échelle des quatre espaces de dialogues inscrits dans le SRADDET (les étoiles toulousaines, le ruban méditerranéen, le Massif Central et les Pyrénées). Nous travaillerons ensemble au sein de ces Commissions, réunissant à la fois les SCoT, les EPCI et les territoires de contractualisation à la **construction d'une territorialisation adaptée**. Ces travaux s'appuieront sur les propositions de la Conférence régionale des SCoT, à laquelle la Région participe activement et associeront bien entendu les Départements et les différentes associations de collectivités mobilisées.
- **Des solutions opérationnelles** : la Région accompagnera les territoires dans la mise en œuvre du ZAN : dispositif de reconquête des friches, Foncière commerce artisanat (Foccal), Foncière agricole, Opérateur ERC (Operco), aide à la requalification/densification des zones d'activités...

ARTICLE 5-1 : ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU DÉPARTEMENT DU TARN VIS-A-VIS DU TERRITOIRE

Le Département du Tarn intervient afin d'apporter de la solidarité pour tous et soutenir les projets d'aménagement et de développement du territoire. Son action est fondée par l'exigence de défendre et de renforcer notre service public, d'améliorer le quotidien et le cadre de vie des tarnais, de penser les aménagements de demain de façon durable, d'aller vers des bâtiments performants, d'encourager les nouveaux modes de mobilités, d'assurer la sécurité des habitants, et de redonner sa place à la nature en adaptant nos infrastructures et notre mode de vie.

En ce sens, le Département a adopté en 2017, le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) du Tarn, composé d'un plan d'actions sur 6 ans répondant aux cinq objectifs stratégiques suivants : endiguer le risque de désertification médicale généralisée ; accompagner à l'usage d'internet par le maintien d'une présence et d'une proximité humaines ; développer la mutualisation des moyens ; faciliter les déplacements des personnes peu mobiles ; maintenir une vie commerciale locale.

Afin de favoriser l'accès aux soins et proposer à tous les tarnais une offre de santé durable et de qualité, le Conseil départemental a voté son « Plan Tarn Santé » en 2018, reconduit et renforcé en 2021. Il s'agit d'un engagement et d'un partenariat forts menés avec les acteurs de santé et du territoire pour renforcer l'attractivité du Tarn : coordination des partenaires, coopération avec les acteurs clés, accueil des internes et des soignants, financement des

équipements, accompagnement des professionnels de santé et stagiaires souhaitant exercer dans le Tarn, organisation des rencontres, accélération de nouveaux projets de santé... En résumé, le Plan Tarn Santé agit sur plusieurs paramètres cohérents de l'éco-système de santé pour faire du Tarn un territoire toujours plus accueillant, structuré, coordonné, pluriprofessionnel, convivial et responsable.

Plus particulièrement, deux dossiers majeurs pour nos territoires sont conduits en 2022 :

- le projet d'internat pluriprofessionnel sur le site du Bon Sauveur à Albi et l'ambition d'un campus en santé pour le Tarn Nord pour améliorer l'attractivité du territoire et répondre aux besoins accrus des étudiants, des praticiens et des établissements de santé.
- le déploiement du site « docndoc » pour mettre en relation les médecins remplaçants à l'échelle nationale avec les opportunités d'exercice et d'installation dans le Tarn, en valorisant à la fois les pratiques professionnelles et le cadre de vie.

Depuis 2020, le Département a mis en œuvre une série de nouvelles mesures de soutien visant à pallier les différentes pertes liées aux crises sanitaires et climatiques. Il convient d'accompagner en effet l'adaptation de l'agriculture à la transition écologique, en créant les conditions favorables au renouvellement du modèle agricole en faveur d'une agriculture de proximité : agro-écologie, agriculture biologique, Certification Haute Valeur Environnementale, biodiversité culturelle, couverts végétaux, conservation des sols, optimisation du pâturage, limitation des intrants, économies d'énergie, bien-être animal, approvisionnement de la restauration collective et vente directe, soutien aux projets de recherche – développement ..., cela s'est concrétisé en 2022 par des soutiens financiers du Département en investissement et en fonctionnement aux entreprises agricoles et aux organismes d'accompagnement du secteur.

Les politiques départementales en matière de développement touristique répondent aux principales priorités suivantes : promouvoir l'attractivité du Tarn, accompagner les acteurs de la filière, soutenir l'ingénierie touristique et agir en faveur d'un tourisme plus durable.

Le Tarn dispose d'atouts nombreux valorisés à toutes les saisons, aux moyens d'outils tels que la parution du Guide du Routard spécial Tarn, le soutien à la montée en gamme des hébergements touristiques tarnais via le Fonds Départemental d'Intervention Touristique doté de 1 M €, le lancement et le développement par Tarn Tourisme de l'application mobile gratuite « Balades & Randos Tarn » pour découvrir près de 300 itinéraires à parcourir à vélo, VTT, à pied ou à cheval...

Aujourd'hui, face à des enjeux d'attractivité et de responsabilité pour conforter le Tarn comme destination de vacances toute l'année, le Département souhaite renforcer l'ancrage du Tarn comme « destination campagne » et s'engager en faveur d'un tourisme plus durable et plus respectueux du vivant. Nous devons en parallèle toujours répondre par des outils efficaces et cohérents d'organisation technique et territoriale.

Ainsi, le Département continuera de soutenir son Comité Départemental du Tourisme dont l'expertise et le savoir-faire numérique sont au service d'une politique de promotion touristique efficace. Il continuera également le développement de sa stratégie de partenariat reconnue avec les offices de tourisme et autres partenaires proposant des actions d'intérêt départemental.

Le Département apporte un soutien financier aux communes et aux intercommunalités pour les accompagner dans le développement de projets liés à la transition écologique, à

l'attractivité du territoire et à l'amélioration du cadre de vie et favoriser la qualité du service public de l'eau et sa prise en compte dans les politiques d'aménagement du territoire.

Ainsi, en 2021, le Département a reconduit ses politiques territoriales pour une nouvelle période triennale (2021-2023), ce qui a conduit au soutien de plus de 700 projets pour un montant total d'aides de 14 M€ en intégrant nos interventions en matière d'eau.

Le Département a agi pour offrir à ses aînés des conditions d'accueil agréables et épanouissantes ; ainsi en 2021, 1,2 M€ ont été investis pour l'amélioration des EPHAD.

En 2022, le Département poursuit sa dynamique de soutien aux investissements publics et d'intérêt départemental car l'avenir de notre territoire se prépare dès à présent. Son intervention s'inscrit dans le cadre du fonds de développement territorial (FDT) qui constitue l'un de ses outils financiers majeurs. Il permet également de soutenir des investissements de porteurs de projets autres (associations...).

Dans cette optique, en 2022, le Département a choisi de compléter ses dispositifs par l'adoption de **4 nouvelles fiches d'interventions règlementaires qui s'articuleront autour de 4 enjeux prioritaires** :

- Solidarité humaine : en favorisant la cohésion sociale et en assurant l'équité.
- Attractivité territoriale
- Adaptation aux changements climatiques
- Modernisation et adaptation des logements solidaires et inclusifs

Il poursuit son engagement en adoptant de nouvelles mesures au titre de son plan climat. De nouvelles dispositions viendront prochainement compléter l'ensemble des interventions ci-dessus.

ARTICLE 5-2 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE VIS-A-VIS DU TERRITOIRE

Dans la continuité des Contrats territoriaux Occitanie conclus avec les territoires de la Haute-Garonne en 2018-2021, le Conseil départemental s'associe pleinement à la nouvelle génération de Contrats territoriaux Occitanie des Communautés d'agglomération et des PETR.

Partenaire et véritable acteur de proximité, le Conseil départemental de la Haute-Garonne réitère naturellement son partenariat avec les territoires haut-garonnais. Le Département contribue ainsi à la concrétisation des contrats territoriaux, dans un esprit de complémentarité avec ses propres politiques territoriales et dans le respect de ses compétences.

Cette démarche poursuit une ambition partagée : celle de mettre en cohérence, de simplifier et de moderniser les procédures d'intervention de chacune des deux collectivités et faire en sorte que le soutien financier auprès des territoires haut-garonnais intervienne de façon fluide et efficace dans une relation contractuelle entre le maître d'ouvrage et ses partenaires. Le Conseil départemental de la Haute-Garonne déploie également une aide considérable au développement des territoires par son offre d'ingénierie pluridisciplinaire à mobiliser par tous les territoires.

L'action du Conseil départemental de la Haute-Garonne porte sur deux principes fondateurs : les **solidarités humaines** et les **solidarités territoriales**. Le projet 2022-2027 est basé sur une stratégie de proximité territoriale pour une société plus inclusive fondée sur le dialogue et le partage, sur l'égalité des chances et des droits. Les priorités sont sociales pour réduire les inégalités, avec plus de solidarités et plus d'accès aux droits à travers la relocalisation de

Proximité, citoyenneté, circularité, résilience sont au centre des mesures de retour au local, de révolution écologique et environnementale justes et équilibrées. Autant de chantiers à co-construire avec les forces vives des bassins de vie haut-garonnais.



Le Contrat Territorial Occitanie organise un cadre privilégié de **dialogue stratégique** et de gestion avec les territoires pour impulser un nouveau modèle de développement plus sobre et vertueux, préservant toutes les ressources, et porteurs de justice sociale et territoriale, conformément au Pacte Vert Occitanie.

Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 – PETR Pays de Cocagne

⇒ S'adapter au changement climatique

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION Plan d'adaptation au changement climatique de la Région, Cahier Régional Occitanie sur le Changement Climatique CROCC. Objectifs : 1- Anticiper pour s'adapter, en construisant une stratégie basée sur la connaissance des impacts 2- Aménager et réparer dans la perspective du changement climatique Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040 <u>Biens communs</u> : pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région en protégeant les ressources naturelles et en développant l'agriculture biologique ; en engageant des acteurs dans une stratégie de gestion de l'eau et en élaborant des projets de territoires adoptant une approche multiusages ; en mettant en place des actions de protection de la qualité de l'air notamment sur le littoral ; en protégeant, préservant et en mettant en valeur le patrimoine culturel et paysager,... <u>Volet littoral / Résilience</u> : faire du littoral une vitrine de la résilience en prenant en compte l'érosion du trait de côte, notamment via des stratégies de recomposition spatiale ; en réduisant l'étalement urbain sur le littoral et le rétro-littoral ; en diminuant l'impact écologique des activités humaines et en adaptant les usages du littoral ; en favorisant les coopérations territoriales pour une meilleure gestion intégrée. <u>Eau et risques</u> : concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs via un aménagement adapté, le développement de la résilience des milieux ou la diffusion d'une culture du risque, mais aussi en sécurisant les territoires face aux risques d'inondation, et en adaptant l'accueil de la population à la disponibilité de la ressource en eau dans une approche multiusages.	Objectif Stratégique 1 : Préserver les espaces agricoles, les milieux naturels et la biodiversité Mesure 1.1- Protéger les ressources naturelles - Aménagement et entretien des cours d'eau - Protection et restauration des écosystèmes aquatiques - Soutien aux projets de désimperméabilisation et renaturation des espaces publics Mesure 1.2- Poursuivre l'amélioration des pratiques agricoles et l'adaptation au changement climatique - Appui à l'essor de pratiques culturales raisonnées (formations, espaces-test, ...) - Actions de sensibilisation sur les fonctions sanitaires et environnementales de l'agriculture
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT DU TARN Intervention départementale dans le cadre du dispositif « Actions d'adaptation au changement climatique » : - Faire revenir « la nature et la biodiversité en ville », - Economiser les énergies et développer les énergies renouvelables Plan départemental « un arbre un collégien » destiné à contribuer à l'adaptation au changement climatique (création d'îlots de fraîcheurs, valorisation des délaissés routiers, arboretums adaptés au changement climatique) Politique Education à l'Environnement et au Développement Durable (programme Eco collèges 81 , Accord-cadre avec l'inspection académique en faveur de l'EDD, soutien programme CPIE des Pays Tarnais) visant à la compréhension des enjeux et à l'accompagnement des changements de comportements individuels et collectifs. Adoption du Plan Climat	Objectif stratégique 2 : Engager le territoire dans la transition énergétique Mesure 2.1- Encourager la sobriété énergétique et promouvoir la rénovation thermique des bâtiments - Réalisation d'audits et diagnostics - Travaux de rénovation des bâtiments publics, des logements communaux et de l'éclairage public Mesure 2.2- Favoriser le développement des énergies renouvelables - Développement d'installations photovoltaïques et autres unités de production (chaufferie-bois, réseaux de chaleur)
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES Projet de territoire du PETR Pays de Cocagne décliné dans : ➤ CRTE 2021-2026 du Pays de Cocagne : préserver les espaces agricoles, les milieux naturels et la biodiversité ➤ Programme LEADER 2023-2027 Pays de Cocagne - Gaillac Graulhet : • OS 2- Produire et consommer sur le territoire : assurer l'accès aux produits locaux et de qualité • OS 3- Préserver l'environnement et réduire l'empreinte carbone des activités (déployer une stratégie coordonnée pour répondre à l'adaptation et à la lutte contre le changement climatique, accompagner les dynamiques locales autour du développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie, préserver et valoriser les espaces naturels et les ressources, développer l'économie circulaire sur le territoire)	Objectif stratégique 3 : Réduire la dépendance à la voiture individuelle Mesure 3.1- Développer de nouveaux modes et services de mobilités - Mise en place d'infrastructures alternatives à la voiture individuelle - Développement des mobilités actives (voies douces) - Développement de l'électromobilité

Projet de territoire de la CC Tarn Agout :

- S'affirmer comme un territoire attractif et innovant, créateur de valeur (un territoire qui soutient l'esprit d'entreprendre et une économie durable, un territoire qui s'engage à promouvoir les valeurs de l'agriculture dans sa diversité et ses productions locales)
- S'impliquer pour un territoire au cadre de vie préservé, harmonieux et accueillant (un territoire qui s'adapte au changement climatique)

SCOT du Vaurais pour la CC Tarn Agout :

- Adapter l'attractivité aux contextes géographiques et paysagers (définir une armature naturelle, valoriser et économiser les ressources du territoire et le protéger des risques et nuisances, pérenniser et encadrer l'activité agricole, concilier diversification du développement urbain et utilisation économe de l'espace)

PCAET de la CC Tarn Agout :

- Un territoire adapté aux nouvelles contraintes climatiques (développer le végétal dans les villes et les villages, améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur sur le territoire)

PAT de la CC Tarn Agout :

- Faire bénéficier à tout un chacun d'une alimentation saine, de proximité, durable et de qualité
- Accompagner le développement des productions et des filières agricoles en adéquation avec les besoins des territoires et les enjeux environnementaux

PLUI du Lautrécois Pays d'Agout :

- Préserver les ressources naturelles et les espaces agricoles du Lautrécois Pays d'Agout (assurer la préservation des espaces forestiers et agricoles, préserver et renforcer la trame verte et bleue, associer le développement du territoire à des pratiques durables, anticiper et réduire les risques naturels du territoire)
- Préserver l'identité locale du paysage tarnais et valoriser le patrimoine du Lautrécois Pays d'Agout (conserver le paysage agricole et naturel propre au territoire)

Projet de territoire de la CC Sor et Agout :

- Qualifier l'offre d'accueil et tendre vers un territoire à énergie positive (initier une démarche de territoire à énergie positive)

SCOT Autan/Cocagne et PLUI pour la CC Sor et Agout :

- Promouvoir un territoire durable, résilient et respectueux de son environnement (organiser un développement spatial maîtrisé et limiter l'étalement urbain, préserver et valoriser les patrimoines naturels pour garder un cadre de vie de qualité, exploiter de façon économe et durable les ressources naturelles, limiter, anticiper et s'adapter aux risques et gérer les nuisances)

PLUI de la CC Sor et Agout :

- Proposer une offre qualifiée dans l'aire métropolitaine (maîtriser le développement urbain dans une logique de modération de la consommation d'espace)
- Mettre en œuvre un projet structurant autour du bien-être, du sport et des loisirs (aménager l'espace en ménageant les équilibres écologiques du réseau de réservoirs et de corridors de la trame verte et bleue, valoriser le patrimoine et le paysage, tendre vers une gestion économe de l'eau, urbaniser le territoire tout en prenant en considération les contraintes liées aux risques)
- Qualifier l'offre d'accueil et tendre vers un territoire à énergie positive (s'orienter d'avantage vers un urbanisme qualitatif et tendre vers un territoire à énergie positif)

PCAET de la CC Sor et Agout :

- Réduire les consommations d'énergies, les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air
- Améliorer la résilience du territoire face au changement climatique et favoriser la séquestration carbone

**Objectif stratégique 5 :
Conforter l'attractivité
résidentielle****Mesure 5.1- Revitaliser les
bourgs centres**

- Amélioration du cadre de vie (espaces publics, mobilités)

**Mesure 5.2- Qualifier les
cœurs et les entrées de
villages**

- Amélioration du cadre de vie (espaces publics, mobilités)

- ⇒ **Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040 Objectifs : 1- Diagnostic de fonctionnalité écologique et projets de restauration des trames 2- Prise en compte de la biodiversité dans le cadre des projets d'aménagement plantation arbres, extinction (lutte contre pollution lumineuse), nature en ville 3- Déploiement des solutions d'adaptation fondées sur la nature 4- Gestion durable de la ressource en eau, tant sur des aspects qualitatifs que quantitatifs 5- Prévention et la réduction des risques d'inondation 6- Préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques Biodiversité : préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non perte nette de biodiversité en mettant en œuvre les objectifs de la Stratégie régionale de biodiversité. Préserver et restaurer les continuités écologiques, avec une attention particulière envers les continuités et réservoirs écologiques terre-lagunes-mer, et en intégrant la trame noire. Préserver les sols vivants notamment par des pratiques agricoles et forestières durables ou par la désartificialisation ou la renaturation des espaces. Milieux aquatiques : préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides notamment en développant la connaissance de ces milieux et en sensibilisant les citoyens à leur protection ; Promouvoir un développement urbain en adéquation avec les capacités de restauration et de fonctionnalité hydromorphologique des cours d'eau et des milieux aquatiques dégradés ; Concilier la préservation des milieux avec les besoins en eau des populations, des activités et de l'agriculture ; Réduire l'usage des perturbateurs endocriniens ; Assurer une coordination entre les différents acteurs et renforcer l'articulation des gestions des milieux aquatiques terrestres, lagunaires et maritimes. Foncier : Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040 en développant un urbanisme plus durable via la réduction du rythme de consommation des sols, la densification ou le recyclage du foncier, l'encouragement à la renaturation des espaces artificialisés ; Préserver les productions agricoles du territoire régional ; Porter une attention particulière aux espaces littoraux, fragiles et exposés ; Faciliter la mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser	Objectif stratégique 1 : Préserver les espaces agricoles, les milieux naturels et la biodiversité Mesure 1.1- Protéger les ressources naturelles - Aménagement et entretien des cours d'eau - Protection et restauration des écosystèmes aquatiques - Soutien aux projets de désimperméabilisation et renaturation des espaces publics Mesure 1.2- Poursuivre l'amélioration des pratiques agricoles et l'adaptation au changement climatique - Appui à l'essor de pratiques culturales raisonnées (formations, espaces-test, ...) - Actions de sensibilisation sur les fonctions sanitaires et environnementales de l'agriculture
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT DU TARN Intervention départementale dans le cadre du dispositif « Actions d'adaptation au changement climatique » : - Favoriser les mobilités douces (piétonnes et cyclables) avec des matériaux respectueux de l'environnement Mise en œuvre du schéma départemental des espaces naturels du Tarn (2020-2026) Mise en œuvre de plans de gestion sur les espaces naturels sensibles propriétés du Département : - Gestion de la biodiversité cultivée (conservatoire départemental d'espèces fruitières et vignes anciennes, forêts départementales) - Reconstitution des conventions de soutien d'étiage du plan de gestion du bassin du Tarn dont le Département est maître d'ouvrage - Membre statutaire de l'Association interdépartementale de la gouvernance de l'eau sur le bassin Tarn Aveyron - Ingénierie technique et financière départementale sur l'ensemble du Tarn au titre de la solidarité territoriale, en matière d'eau potable, d'assainissement, de mission GEMAPI - Gestion du Réseau de Suivi des écosystèmes aquatiques des cours d'eau patrimoniaux du Tarn	Objectif stratégique 2 : Engager le territoire dans la transition énergétique Mesure 2.1- Encourager la sobriété énergétique et promouvoir la rénovation thermique des bâtiments - Réalisation d'audits et diagnostics - Travaux de rénovation des bâtiments publics, des logements communaux et de l'éclairage public Mesure 2.2- Favoriser le développement des énergies renouvelables - Développement d'installations photovoltaïques et autres unités de production (chaufferie-bois, réseaux de chaleur) Objectif stratégique 3 : Réduire la dépendance à la voiture individuelle Mesure 3.1- Développer de nouveaux modes et services de mobilités - Mise en place d'infrastructures alternatives à la voiture individuelle - Développement des mobilités actives (voies douces) - Développement de l'électromobilité

STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES	Objectif stratégique 5 : Conforter l'attractivité résidentielle
Projet de territoire du PETR Pays de Cocagne décliné dans : ➤ CRTE 2021-2026 du Pays de Cocagne : Préserver notre environnement et réduire notre empreinte carbone (préserver les espaces agricoles, les milieux naturels et la biodiversité) ➤ Programme LEADER 2023-2027 du GAL Pays de Cocagne - Gaillac Graulhet : • OS 3- Préserver l'environnement et réduire l'empreinte carbone des activités (développer une stratégie coordonnée pour répondre à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique, Préserver et valoriser les espaces naturels et les ressources)	Mesure 5.1- Revitaliser les bourgs centres - Amélioration du cadre de vie des habitants (espaces publics, mobilités) - Reconquête des friches urbaines
Projet de territoire de la CC Tarn Agout : - S'impliquer pour un territoire au cadre de vie préservé, harmonieux et accueillant (un territoire qui s'adapte au changement climatique)	Mesure 5.2- Qualifier les cœurs et les entrées de villages - Amélioration du cadre de vie des habitants (espaces publics, mobilités)
SCOT du Vaurais pour la CC Tarn Agout : - Adapter l'attractivité aux contextes géographiques et paysagers (définir une armature naturelle, valoriser et économiser les ressources du territoire et le protéger des risques et nuisances, pérenniser et encadrer l'activité agricole, concilier diversification du développement urbain et utilisation économe de l'espace)	Mesure 5.3- Diversifier et améliorer l'offre de logement - Développement de nouvelles formes d'habitat plus économes de l'espace, notamment en unités collectives (logements sociaux, habitats inclusifs) - Rénovation et création de nouveaux logements locatifs communaux
PCAET de la CC Tarn Agout : - Un territoire adapté aux nouvelles contraintes climatiques (développer le végétal dans les villes et villages) - Un territoire pour produire et consommer local (promouvoir et développer une alimentation de proximité et de qualité)	Objectif stratégique 7 : Améliorer et adapter l'accueil des activités et des entreprises :
PAT de la CC Tarn Agout : - Accompagner le développement des productions et des filières agricoles en adéquation avec les besoins du territoire et les enjeux environnementaux	Mesure 7.1- Renforcer et réguler l'offre foncière et immobilière - Requalification des zones d'activités existantes et optimisation du foncier afin de limiter l'artificialisation des sols - Aménagement de nouvelles zones dans une logique de sobriété foncière, d'intégration paysagère et de qualité environnementale des bâtiments (ex = Les Portes du Tarn, La Prade)
PLUI du Lautrécois - Pays d'Agout : - Préserver les ressources naturelles et les espaces agricoles du Lautrécois - Pays d'Agout (assurer la préservation des espaces forestiers et agricoles, préserver et renforcer la trame verte et bleue, associer le développement du territoire à des pratiques durables, anticiper et réduire les risques naturels du territoire) - Préserver l'identité locale du paysage tarnais et valoriser le patrimoine du Lautrécois - Pays d'Agout (préserver le patrimoine bâti local, conserver le paysage agricole naturel propre au territoire, préserver le paysage urbain de la CCLPA)	
SCOT Autan/Cocagne pour la Communauté de communes Sor et Agout : - Promouvoir un territoire durable, résilient et respectueux de son environnement (organiser un développement spatial maîtrisé et limiter l'étalement urbain, préserver et valoriser les patrimoines naturels pour garder un cadre de vie de qualité, exploiter de façon économe et durable les ressources naturelles, limiter, anticiper et s'adapter aux risques et gérer les nuisances)	
PLUI de la CC Sor et Agout : - Mettre en œuvre un projet structurant autour du bien-être, du sport et des loisirs (valoriser le patrimoine et les paysages, tendre vers une gestion économe de la ressource en eau, urbaniser le territoire en prenant en considération les contraintes liées aux risques)	
PCAET de la CC Sor et Agout : - Améliorer la résilience du territoire face au changement et favoriser la séquestration carbone	

⇒ **Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION Région à énergie Positive (REPOS), Plan Régional Hydrogène Vert et Plan Régional d'action en faveur de l'économie circulaire. Objectifs : 1- A 2050, réduction de 40% des consommations d'énergie et multiplication par 3 la production d'énergie renouvelable 2- Décarbonation des usages notamment pour la mobilité par le vecteur hydrogène renouvelable 3- Déconnection entre croissance économique et consommation de matières premières 4- Zéro déchet éliminé sans valorisation en 2050 (-50% en 2031 par rapport à 2010) Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040 - Consommation du bâti : baissier de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040 - Consommation transports : baissier de 40% la consommation d'énergie finale des transports de personnes et de marchandises d'ici 2040 - Productions d'ENR : multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040 - Déchets : réduire la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables.	Objectif stratégique 2 : Engager le territoire dans la transition énergétique Mesure 2.1- Encourager la sobriété énergétique et promouvoir la rénovation thermique des bâtiments - Réalisation d'audits et diagnostics - Travaux de rénovation des bâtiments publics, des logements communaux et de l'éclairage public Mesure 2.2- Favoriser le développement des énergies renouvelables - Développement d'installations photovoltaïques et autres unités de production (chaufferie-bois, réseaux de chaleur)
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT DU TARN Réflexion engagée sur la production d'hydroélectricité à partir d'ouvrages hydrauliques exploités par le Département Animation de la « foire à la récup » annuelle favorisant la valorisation des acteurs engagés dans l'économie circulaire des biens Politique Education à l'Environnement et au Développement Durable (programme Eco collèges 81 , Accord-cadre avec l'inspection académique en faveur de l'EDD, soutien programme CPIE des Pays Tarnais) visant à la compréhension des enjeux et à l'accompagnement des changements de comportements	Objectif stratégique 3 : Réduire la dépendance à la voiture individuelle Mesure 3.1- Développer de nouveaux modes et services de mobilités - Mise en place d'infrastructures alternatives à la voiture individuelle - Développement des mobilités actives (voies douces) - Développement de l'électromobilité
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES Projet de territoire du PETR Pays de Cocagne décliné dans : ➤ CRTE 2021-2026 du Pays de Cocagne : Préserver notre environnement et réduire notre empreinte carbone (Engager le territoire dans la transition énergétique, réduire la dépendance à la voiture individuelle) ➤ Programme LEADER 2023-2027 du GAL Pays de Cocagne - Gaillac Graulhet : • OS 2 Produire et consommer sur le territoire (Assurer l'accès aux produits locaux et de qualité, créer une culture commune du bien manger) • OS3 : Préserver l'environnement et réduire l'empreinte carbone des activités (déployer une stratégie coordonnée pour répondre à l'adaptation et à la lutte contre le changement climatique, accompagner les dynamiques locales autour du développement des énergies renouvelables et des économies d'énergies, développer l'économie circulaire) Projet de territoire de la CC Tarn Agout : - S'impliquer pour un territoire au cadre de vie préservé, harmonieux et accueillant (un territoire qui s'adapte au changement climatique, un territoire qui facilite les mobilités du quotidien) SCOT du Vaurais pour la CC Tarn Agout : - Adapter l'attractivité aux contextes géographiques et paysagers (définir une armature naturelle, valoriser et économiser les ressources du territoire et le protéger des risques et nuisances, pérenniser et encadrer l'activité agricole, concilier diversification du développement urbain et utilisation économe de l'espace) - Organiser la mobilité territoriale au centre de l'armature urbaine (conforter l'armature urbaine par un réseau viaire clair et fonctionnel, assurer les fonctions urbaines par des alternatives à l'usage de la voiture individuelle) PCAET de la CC Tarn Agout : - Un territoire pour produire et consommer local - Un territoire sur le chemin de l'autonomie énergétique	Objectif stratégique 5 : Conforter l'attractivité résidentielle Mesure 5.3- Diversifier et améliorer l'offre de logement - Création de nouvelles formes d'habitat plus économes en énergie et de haute qualité environnementale - Rénovation énergétique et thermiques des logements communaux existants

PAT de la Tarn Agout : - Valoriser les productions agricoles de qualité et de proximité au travers de la restauration collective et de la promotion des circuits courts - Faire bénéficier tout un chacun d'une alimentation saine, de proximité, durable et de qualité PLUI du Lautrécois - Pays d'Agout : - Préserver les ressources naturelles et les espaces agricoles du Lautrécois - Pays d'Agout (assurer la préservation des espaces forestiers et agricoles, préserver et renforcer la trame verte et bleue, associer le développement du territoire à des pratiques durables, anticiper et réduire les risques naturels du territoire) Projet de territoire de la CC Sor et Agout : - Qualifier l'offre d'accueil et tendre vers un territoire à énergie positive (Initier une démarche de territoire à énergie positive) SCOT Autan/Cocagne pour la CC Sor et Agout : - Promouvoir un territoire durable, résilient et respectueux de son environnement (organiser un développement spatial maîtrisé et limiter l'étalement urbain, préserver et valoriser les patrimoines naturels pour garder un cadre de vie de qualité, exploiter de façon économe et durable les ressources naturelles, limiter, anticiper et s'adapter aux risques et gérer les nuisances) PLUI de la CC Sor et Agout : - Qualifier l'offre d'accueil et tendre vers un territoire à énergie positive (s'orienter d'avantage vers un urbanisme qualitatif et tendre vers un territoire à énergie positif) PCAET de la CC Sor et Agout : - Réduire les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air - Produire et consommer des énergies renouvelables et de récupération	Objectif Stratégique 8 : Accompagner les mutations et le développement des filières économiques locales Mesure 8.2- Renforcer la valeur ajoutée de l'agriculture et développer les circuits courts de proximité - Valorisation des produits alimentaires locaux auprès du grand public et des professionnels (commerçants, restaurateurs, traiteurs) - Soutien à la structuration de l'offre (groupements de producteurs, unités de production et transformation) - Soutien à la distribution et à la commercialisation (points de vente, plateformes en ligne, marchés)
--	--

⇒ **Améliorer la santé et le bien-être des habitants**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION Stratégie « Occitanie, pour une culture partout et pour tous » Stratégie Occitanie, le sport une 2nde nature Plan santé et bien-être, GIP « Ma Santé – Ma Région » : Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social qui visent notamment à augmenter les places de formations paramédicales et sociales pour répondre aux besoins de la population. 1512 places de formations paramédicales supplémentaires ont été créées en 2021, et 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires ont été créées en 2022. Dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales, des concertations territoriales associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre janvier et mars 2023. A noter qu'en 2022, la Région Occitanie a consacré plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires. Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040 <u>Santé</u> : penser l'aménagement du territoire au regard des enjeux de santé des populations en encourageant la prise en compte de la santé dans le cadre de la planification locale et de l'aménagement opérationnel via notamment des études d'impact en santé, en améliorant la qualité de l'air en devenant Région à énergie positive. Une attention particulière sera portée à la qualité de l'air dans les territoires urbains à forte croissance démographique.	Objectif stratégique 1 : Préserver les espaces agricoles, les milieux naturels et la biodiversité Mesure 1.2- Poursuivre l'amélioration des pratiques agricoles et l'adaptation au changement climatique - Appui à l'essor de pratiques culturales raisonnées (formations, espaces-test, ...) - Actions de sensibilisation sur les fonctions sanitaires et environnementales de l'agriculture Objectif stratégique 3 : Réduire la dépendance à la voiture individuelle Mesure 3.1- Développer de nouveaux modes et services de mobilités - Mise en place d'infrastructures alternatives à la voiture individuelle - Développement des mobilités actives (voies douces) - Développement de l'électromobilité
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT DU TARN Plan TARN SANTE Intervention départementale dans le cadre dispositif « Villes et villages d'avenir » : - Améliorer l'offre locative en faveur des publics vulnérables - Développer des lieux de rencontre, d'échange et d'espaces collaboratifs - Maintenir la présence de services de santé Mise en œuvre de la CDESI et du PDESI Animation de l'accord cadre randonnée fondé sur les activités de pleine nature dans le Tarn Mise en œuvre de l'application « Tarn Pleine Nature »proposant l'offre des SID et autres activités pleines nature dans le Tarn labellisées et inscrites dans le PDIPR Mise en œuvre du Plan départemental de lutte contre les perturbateurs endocriniens Politique Education à l'Environnement et au Développement Durable (programme Eco collèges 81 , Accord-cadre avec l'inspection académique en faveur de l'EDD, soutien programme CPIE des Pays Tarnais) visant à la compréhension des enjeux et à l'accompagnement des changements de comportements individuels et collectifs	Objectif Stratégique 6 : Développer, qualifier et adapter l'offre d'équipements et de services aux besoins de la population Mesure 6.2- Consolider l'offre de soins - Définition de projets de santé territoriaux - Renforcement du maillage de professionnels de santé (lieux d'accueil physiques, télémedecine, ...) Mesure 6.3- Moderniser et mutualiser les équipements publics sociaux, culturels et sportifs - Création ou rénovation de lieux de rencontre/ animation (salles polyvalentes, espaces associatifs) - Construction ou modernisation d'équipements sportifs - Création ou modernisation d'espaces culturels (ex = cinéma à Lavar, Musée du Pays de Cocagne, salles de spectacles, ...)
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES Projet de territoire du PETR Pays de Cocagne décliné dans le : ➤ CRTE 2021-2026 du Pays de Cocagne : Maintenir des villes et villages attractifs et vivants, répondant aux besoins de la population (conforter notre attractivité résidentielle, développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population) ➤ Programme LEADER 2023-2027 du GAL Pays de Cocagne – Gaillac Graulhet : • OS 1- Faire de la proximité un levier de développement du territoire (renforcer le maillage de services de proximité dans le domaine des services publics, de la santé, de la petite enfance, du vieillissement, du sport et loisirs et de la culture) Projet de territoire de la CC Tarn Agout : - S'investir pour un territoire dynamique, solidaire et épanouissant (un territoire qui favorise les domaines associatifs, culturels et sportifs, un territoire qui accompagne votre quotidien par de nombreux services) SCOT du Vaurais pour la CC Tarn Agout : - Un projet de territoire qui s'appuie sur une attractivité affirmée (S'approprier le fonctionnement urbain du territoire, définir une armature territoriale qui s'adapte au fonctionnement et anticipe les mutations, des perspectives de croissance différenciées et adaptées)	

PCAET de la CC Tarn Agout : - Un territoire adapté aux nouvelles contraintes climatiques (améliorer la qualité de l'air sur le territoire, développer le végétal dans les villes et les villages) PAT de la CC Tarn Agout : - Valoriser les productions agricoles de qualité et de proximité au travers de la restauration collective et de la promotion de circuit-courts - Faire bénéficier tout un chacun d'une alimentation saine, de proximité, durable et de qualité PLUI du Lautrécois - Pays d'Agout : - Conforter la vie locale en assurant un cadre de vie rural préservé dans les collines et en affirmant la place stratégique de développement de la vallée de l'Agout et de Lautrec (être en capacité d'accueillir de nouveaux habitants d'ici 2035, préserver la place de l'offre de proximité) Projet de territoire de la CC Sor et Agout : - Mettre en œuvre un projet structurant bien être/sport (schéma des équipements sportifs, définir et structurer un parcours de santé, engager des projets structurants sur la thématique - Qualifier l'offre d'accueil et tendre vers un territoire à énergie positive (Faciliter l'initiative culturelle dans les communes et l'accès aux événements culturels engager une réflexion sur l'offre de santé du territoire) SCOT Autan/Cocagne et PLUI pour la CC Sor et Agout : - Renforcer le désenclavement du territoire afin d'accroître son attractivité (Poursuivre le désenclavement du territoire, conforter le rôle du pôle Castres-Mazamet - Améliorer l'accueil et la qualité de vie des habitants, actuels et futurs (Répondre aux besoins des habitants en termes d'équipements et faciliter l'accès aux différents services) PCAET de la CC Sor et Agout : - Réduire les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air	Objectif Stratégique 8 : Accompagner les mutations et le développement des filières économiques locales Mesure 8.2- Renforcer la valeur ajoutée de l'agriculture et développer les circuits courts de proximité - Valorisation des produits alimentaires locaux auprès du grand public et des professionnels (commerçants, restaurateurs, traiteurs) - Développement de l'approvisionnement en produits locaux des établissements de restauration collective
--	---

⇒ **Préserver et développer des emplois de qualité**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION	
Stratégie régionale Emploi-Croissance 2022-2028, Pacte pour l'Embauche	
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT DU TARN	
Soutenir l'emploi Tarnais : - En agissant sur les métiers en tension - Par des actions pour le retour à l'emploi des publics précaires - En levant les freins pour le retour vers l'emploi - En soutenant l'insertion par l'activité économique - Avec des partenariats avec les consulaires (agriculture, artisanat, commerce)	Objectif Stratégique 7 : Améliorer et adapter l'accueil des activités et des entreprises Mesure 7.1- Renforcer et réguler l'offre foncière et immobilière - Définition d'une stratégie d'accueil territoriale en lien avec la future A69 - Qualification des zones d'activités existantes - Développement de nouvelles zones (ex = Les Portes du Tarn, La Prade, ...) - Développement de produits immobiliers locatifs à destination des entreprises
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES	
Projet de territoire du PETR du Pays de Cocagne décliné dans le : ➤ CRTE 2021-2026 du Pays de Cocagne : Conforter l'attractivité économique du territoire et développer les emplois localement (améliorer et adapter l'accueil des activités et des entreprises, accompagner les mutations et le développement des filières économiques locales) ➤ Programme LEADER 2023-2027 du GAL Pays de Cocagne – Gaillac Graulhet : • OS 2 Produire et consommer sur le territoire (Accompagner les mutations et le développement des filières économiques locales, Renforcer la vitalité commerciale du territoire, Assurer l'accès aux produits locaux et de qualité , Créer une culture commune autour du bien manger	Mesure 7.2- Améliorer l'accompagnement, l'animation et la mise en réseau des acteurs économiques - Soutien aux réseaux économiques locaux - Renforcement de l'accompagnement auprès des entreprises (création, investissement, transmission/ reprise, ...)
Projet de territoire de la CC Tarn Agout : - S'affirmer comme un territoire attractif et innovant, créateur de valeur (un territoire qui soutient l'esprit d'entreprendre et une économie durable, un territoire qui accompagne la création d'emplois en particulier pour les jeunes générations, un territoire qui s'engage à promouvoir les valeurs de l'agriculture dans sa diversité et ses productions locales)	
SCOT du Vaurais pour la CC Tarn Agout : - Adapter l'attractivité aux contextes géographiques et paysagers (pérenniser et encadrer l'activité agricole) - Conforter l'armature urbaine par la structuration du développement économique (assurer un développement économique maîtrisé, adapté, et tenant compte des spécificités territoriales, intégrer l'offre touristique dans la structure territoriale)	Mesure 7.3- Faciliter les recrutements, la formation et l'ancrage de l'emploi sur le territoire - Appui à la formation, à l'apprentissage et à l'alternance auprès des jeunes notamment, en partenariat avec les centres de formation - Accompagnement des entreprises dans le recrutement et la formation des salariés
PLUI du Lautrécois - Pays d'Agout : - Préserver les ressources et les espaces agricoles du Lautrécois - Pays d'Agout (assurer la préservation des espaces forestiers et agricoles) - Conforter la vie locale en assurant un cadre de vie rural préservé dans les collines et en affirmant la place stratégique de développement de la vallée de l'Agout et de Lautrec (préserver la place de l'offre de proximité, développer l'attractivité du territoire)	
Projet de territoire de la CC Sor et Agout : - Renforcer la lisibilité économique du territoire (mise en œuvre du Schéma de développement économique, structurer un réseau de producteurs, impulser le développement d'une filière bois énergie, impulser une animation économique autour de trois grands pôles)	
SCOT Autan/Cocagne et PLUI pour la CC Sor et Agout : - Améliorer l'accueil et la qualité de vie des habitants, actuels et futurs (mettre en œuvre une stratégie pour le développement économique et l'emploi, organiser les lieux de commerce en cohérence avec l'armature territoriale, renforcer les filières économiques agricoles sylvicoles et touristiques)	
PLUI de la CC Sor et Agout : - Renforcer la lisibilité économique du territoire (s'appuyer sur le schéma territorial des infrastructures économiques orientée bien être et santé, assoir le développement économique du territoire autour des filières structurantes et des nouveaux produits)	Objectif Stratégique 8 : Accompagner les mutations et le développement des filières économiques locales Mesure 8.1- Maintenir et valoriser les commerces et les services de proximité - Soutien à la création, l'adaptation et la transmission des commerces locaux - Sensibilisation des consommateurs sur les achats de proximité
Schéma de développement économique de la CC Sor et Agout : - Être attractif (développer l'offre d'accueil la piloter et la gérer, marketing territorial) - Être compétitif et dynamique (accompagner et fédérer les porteurs de projets, entreprendre autrement, diversifier et consolider l'économie locale) - Piloter l'action économique (organiser et évaluer, observer, anticiper et sensibiliser)	

Mesure 8.2- Renforcer la valeur ajoutée de l'agriculture et développer les circuits courts de proximité

- Valorisation des produits alimentaires locaux auprès du grand public et des professionnels (commerçants, restaurateurs, traiteurs)
- Soutien à la structuration de l'offre (groupements de producteurs, unités de production et de transformation, ...)
- Soutien à la distribution et à la commercialisation (points de vente, plateformes en ligne, marchés, ...)

Mesure 8.3- Développer un tourisme durable, autour d'une marque de destination « Pays de Cocagne »

- Soutien à la modernisation et la qualification de l'offre (hébergements, restauration, bases de loisirs, sites de visite, ...)
- Appui à la professionnalisation des prestataires locaux
- Promotion de la destination sous une marque commune « Pays de Cocagne »

⇒ **Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION Etats généraux du Rail et de l'intermodalité, Plan Rail et plan Vélo, Stratégie régionale Emploi-Croissance Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040 Rééquilibrage= maitriser la croissance des métropoles, et valoriser le potentiel de développement de tous les territoires Objectifs thématiques - Mobilité : garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers en assurant l'équité territoriale, en facilitant les modes innovants de transports collectifs, en développant des modes de mobilité active, en développant la coopération entre les autorités organisatrices, en limitant la consommation énergétique finale liée aux transports et, enfin, en augmentant la part modale du fret ferroviaire, maritime et fluvial. - Services : favoriser l'accès aux services de qualité en harmonisant et mutualisant l'offre de services entre les différents territoires, en favorisant la préservation des commerces en centres-villes et cœurs de village, en développant de nouveaux services dans les bourgs-centres, les petites villes, les villes moyennes et les quartiers prioritaires de la ville, en assurant l'égalité territoriale dans l'accès à la formation, et en prenant en compte les besoins spécifiques des différentes catégories de résidents ou d'usagers du territoire ; - Habitat : développer un habitat adapté aux besoins et à la diversité sociale en encourageant une production plus importante de logements (notamment sociaux) en privilégiant la densification et la rénovation du parc existant, en diversifiant l'offre de logements pour répondre aux parcours de vie des habitants, en luttant contre la précarité énergétique des ménages, en prenant en compte la santé et la qualité de l'air dans les projets d'habitat, en prenant en compte les spécificités liées aux dynamiques des territoires littoraux et de montagne (mutation des stations). - Métropoles : limiter les effets négatifs d'une trop grande concentration dans les métropoles via, notamment, la coordination des politiques d'accueil, l'amélioration de l'équilibre population/emploi ou la mise en place de systèmes performants de mobilité. - Consolider les moteurs métropolitains en renforçant les fonctions métropolitaines et le positionnement à l'international, et en développant le dialogue intermétropoles. - Territoires d'équilibre / centralités : développer les nouvelles attractivités par la promotion d'un maillage en territoires d'équilibres et centralités locales et par le renforcement de l'équilibre population-emploi en facilitant l'implantation d'activités dans les petites et moyennes villes, ainsi, que dans les bourgs-centres. - Coopérations : renforcer les synergies territoriales en développant les liens entre territoires Volet montagne et ruralité - Offre territoriale : garantir dans les massifs et les territoires de faibles densités un socle de services et l'accès aux ressources extérieures - Complémentarité : inciter aux coopérations entre territoires et avec les espaces métropolitains - Economie rurale et de montagne : accompagner la transition et le développement des économies dans les territoires ruraux et de montagne	Tous les objectifs stratégiques du territoire répondent à cet objectif du Pacte Vert. Tous contribuent en effet à améliorer l'attractivité résidentielle et économique du territoire du Pays de Cocagne et à consolider ses équilibres territoriaux. Plusieurs peuvent être mis en exergue : Objectif stratégique 3 : Réduire la dépendance à la voiture individuelle Mesure 3.1- Développer de nouveaux modes et services de mobilités - Mise en place d'infrastructures alternatives à la voiture individuelle - Développement des mobilités actives (voies douces) - Développement de l'électromobilité Objectif stratégique 4 : Construire et diffuser une identité territoriale commune Mesure 4.1- Caractériser l'identité du Pays de Cocagne et fédérer autour d'elle - Soutien à l'émergence d'une culture territoriale commune autour de marqueurs identitaires forts et d'événements fédérateurs Mesure 4.2- Accueillir et ancrer les nouveaux arrivants - Actions pour faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants : supports d'information, comités de bienvenue, aides à l'emploi et au logement, ... Objectif stratégique 5 : Conforter l'attractivité résidentielle Mesure 5.1- Revitaliser les bourgs centres - Amélioration du cadre de vie (espaces publics, mobilités) - Soutien à la création d'équipements publics, de services et de commerces
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT DU TARN Intervention départementale dans le cadre du dispositif « Villes et villages d'avenir » : - Développer les services et les équipements publics - Développer l'attractivité et revitaliser des centres anciens - Développer les équipements culturels et sportifs - Résorption et reconversion des friches industrielles et urbaines Mise en valeur du patrimoine Plan Tarn à vélo définissant les objectifs et axes stratégiques des voies vertes et pistes cyclables sur le Tarn, soit sous maîtrise d'ouvrage départementale, soit en accompagnement des maîtres d'ouvrages publics compétents Mise en œuvre de la CDESI et du PDESI Animation de l'accord cadre randonnée fondé sur les activités de pleine nature dans le Tarn	

STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Projet de territoire du PETR Pays de Cocagne décliné dans :

➤ CRTE 2021-2026 du Pays de Cocagne :

- Axe 1 : Préserver notre environnement et réduire notre empreinte carbone (réduire la dépendance à la voiture individuelle)
- Axe 2 : Maintenir des villes et villages attractifs et vivants, répondant aux besoins de la population (construire et diffuser une identité territoriale commune, conforter notre attractivité résidentielle, développer et adapter l'offre d'équipements et des services à la population)
- Axe 3 : Conforter l'attractivité économique du territoire et développer les emplois localement (accompagner les mutations et le développement de filières économiques locales)

➤ Programme LEADER 2023-2027 du GAL Pays de Cocagne - Gaillac Graulhet :

- OS 1 : Faire de la proximité un levier de développement (renforcer le maillage de services de proximité, renforcer l'attractivité et l'identité du territoire)
- OS 2 : Produire et consommer sur le territoire (renforcer la vitalité commerciale du territoire)
- OS 3 : Préserver l'environnement et réduire l'empreinte carbone des activités du territoire (promouvoir des solutions de mobilité plus durables)

Projet de territoire de la CC Tarn Agout :

- S'impliquer pour un territoire au cadre de vie préservé, harmonieux et accueillant
- S'investir pour un territoire dynamique, solidaire et épanouissant (un territoire qui favorise les domaines associatifs, culturels et sportifs, un territoire qui accompagne votre quotidien par de nombreux services)

SCOT du Vaurais pour la CC Tarn Agout :

- Définir une armature territoriale qui s'adapte au fonctionnement et anticipe les mutations, des perspectives de croissance différenciées et adaptées
- Organiser la mobilité territoriale au centre de l'armature urbaine (conforter l'armature urbaine par un réseau viaire clair et fonctionnel, assurer les fonctions urbaines par des alternatives à l'usage de la voiture individuelle)

PLUI du Lautrécois - Pays d'Agout :

- Conforter la vie locale en assurant un cadre de vie rural préservé dans les collines et en affirmant la place stratégique de développement de la vallée de l'Agout et de Lautrec (être en capacité d'accueillir des nouveaux habitants, revaloriser l'aménagement de certains centres-bourgs, proposer des espaces de détente et de pratiques sportives à proximité des plans d'eau et des rivières, préserver la place de l'offre de proximité, développer l'attractivité du territoire)
- Préserver l'identité locale du paysage tarnais et valoriser le patrimoine du Lautrécois - Pays d'Agout (conserver le paysage agricole et naturel propre au territoire, préserver le paysage urbain de la CCLPA)

Projet de territoire de la CC Sor et Agout :

- Qualifier l'offre d'accueil et tendre vers un territoire à énergie positive (initier une démarche de territoire à énergie positive, initier la diversification de l'offre de logements, notamment dans les centres bourgs et les cœurs des villages, déployer une offre numérique pour tous, soutenir le développement des mobilités alternatives)

SCOT Autan/Cocagne et PLUI pour la CC Sor et Agout :

- Renforcer la place du territoire à l'échelle régionale, tout en intégrant ses spécificités locales (poursuivre le désenclavement du territoire afin d'accroître son attractivité, conforter le pôle castrais mazamétain à l'échelle régionale, organiser le territoire sur la base d'une armature urbaine lisible)
- Améliorer l'accueil et la qualité de vie des habitants (développer une offre de logements qualitative et durable, répondre aux besoins des habitants en termes d'équipements et faciliter l'accès aux différents services)
- Promouvoir un territoire durable, résilient et respectueux de son environnement (organiser un développement spatial maîtrisé et limiter l'étalement urbain, préserver et valoriser les patrimoines naturels pour garder un cadre de vie de qualité, exploiter de façon économe et durable les ressources naturelles, limiter, anticiper et s'adapter aux risques et gérer les nuisances)

PLUI de la Communauté de communes Sor et Agout :

- Proposer une offre qualifiée dans l'aire métropolitaine (assurer une offre territoriale à destination des habitants et des entreprises qualifiée autour du bien-être et de la santé, affirmer une armature territoriale permettant à chaque commune et bassin de proximité de jouer un rôle dans l'aménagement du territoire)
- Mettre en œuvre un projet structurant autour du bien-être, du sport et de la santé (engager et mettre en œuvre un schéma des équipements sportifs en s'appuyant sur l'existant, définir et structurer les modes de déplacement doux)
- Qualifier l'offre d'accueil et tendre vers un territoire à énergie positive (initier la diversification de l'offre de logements notamment dans les centres bourgs et cœurs de village, favoriser l'accès aux équipements, services et commerces de proximité, soutenir le développement des mobilités alternatives à l'usage individuel de la voiture, déployer une offre numérique pour tous)

Mesure 5.2- Qualifier les cœurs et les entrées de villages

- Amélioration du cadre de vie (espaces publics, mobilités)
- Maintien de la vitalité sociale, culturelle et commerciale des villages

Mesure 5.3- Diversifier et améliorer l'offre de logement

- Création d'une offre de logements accessible et adaptée aux besoins de tous les habitants, notamment les plus fragiles (jeunes, personnes âgées, ménages à faibles revenus)
- Lutte contre le logement insalubre
- Rénovation des logements locatifs communaux

Objectif Stratégique 6 : Développer, qualifier et adapter l'offre d'équipements et de services aux besoins de la population

- Consolidation du maillage des établissements d'accueil et d'animation à destination de l'enfance et de la jeunesse (crèches, accueils de loisirs, écoles, ...)
- Renforcement de l'offre de soins
- Création et/ou modernisation d'équipements sociaux, sportifs et culturels

Objectif Stratégique 7 : Améliorer et adapter l'accueil des activités et des entreprises

Mesure 7.1- Renforcer et réguler l'offre foncière et immobilière

- Qualification des zones d'activités existantes
- Développement de nouvelles zones
- Développement de produits immobiliers locatifs à destination des entreprises

Mesure 7.2- Améliorer l'accompagnement, l'animation et la mise en réseau des acteurs économiques

- Renforcement de l'accompagnement auprès des entreprises

STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Engagé depuis de plusieurs années dans la lutte pour la préservation du climat, le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'inscrit pleinement dans la stratégie et les orientations du Pacte Vert, notamment au travers de l'acte 2 de son plan d'actions pour la transition écologique qui s'étend sur la période 2020-2024.

Ainsi face à l'accélération du réchauffement climatique et à l'érosion de la biodiversité, le Conseil départemental souhaite favoriser l'émergence de projets s'inscrivant dans l'une des 7 priorités et 31 mesures phares qui composent ce plan.

Le 18 octobre 2022, l'assemblée départementale réunie en session extraordinaire consacrée à la transition écologique a souhaité mettre en avant les orientations stratégiques suivantes :

- Veiller sur la ressource en eau
- Agir pour la reconquête de la biodiversité
- Accompagner les agriculteurs vers des pratiques durables pour sécuriser une alimentation locale de qualité
- Développer les mobilités durables
- Renforcer l'engagement de la Haute-Garonne dans la trajectoire de la transition énergétique
- Accélérer la rénovation des logements privés et publics
- Inscrire la transition écologique au cœur des politiques d'aménagement du territoire
- Accompagner le développement de l'économie sociale et solidaire

Le Conseil départemental sera donc particulièrement attentif aux projets des collectivités haut-garonnaises qui s'inscrivent dans l'une de ces thématiques prioritaires.

6.2 - Objectifs stratégiques partagés et mesures opérationnelles

La stratégie du CTO 2022-2028 reprend l'architecture du projet de territoire. Elle s'articule autour de 3 orientations thématiques qui se déclinent en **8 objectifs stratégiques** et **19 mesures opérationnelles** :

Préserver notre environnement et réduire notre empreinte carbone	1- Préserver les espaces agricoles, les milieux naturels et la biodiversité	1.1- Protéger les ressources naturelles
		1.2- Poursuivre l'amélioration des pratiques agricoles et l'adaptation au changement climatique
	2- Engager le territoire dans la transition énergétique	2.1- Encourager la sobriété énergétique et promouvoir la rénovation thermique des bâtiments 2.2- Favoriser le développement des énergies renouvelables
Maintenir des villes et villages attractifs et vivants, répondant aux principaux besoins de la population	3- Réduire la dépendance à la voiture individuelle	3.1- Développer de nouveaux modes et services de mobilités
	4- Construire et diffuser une identité territoriale commune	4.1- Caractériser l'identité du Pays de Cocagne et fédérer autour d'elle 4.2- Accueillir et ancrer les nouveaux arrivants
	5- Conforter l'attractivité résidentielle	5.1- Revitaliser les bourgs-centres 5.2- Qualifier les cœurs et les entrées de villages 5.3- Diversifier et améliorer l'offre de logement
	6- Développer, qualifier et adapter l'offre d'équipements et de services aux besoins de la population	6.1- Compléter l'offre d'accueil pour la petite enfance et l'enfance jeunesse 6.2- Consolider l'offre de soins 6.3- Moderniser et mutualiser les équipements publics sociaux, culturels et sportifs
	7- Améliorer et adapter l'accueil des activités et des entreprises	7.1- Renforcer et réguler l'offre foncière et immobilière 7.2- Améliorer l'accompagnement, l'animation et la mise en réseau des acteurs économiques 7.3- Faciliter les recrutements, la formation et l'ancrage de l'emploi sur le territoire
		8.1- Maintenir et valoriser les commerces et les services de proximité 8.2- Renforcer la valeur ajoutée de l'agriculture et développer les circuits courts de proximité 8.3- Développer un tourisme durable, autour d'une marque de destination « Pays de Cocagne »
Conforter l'attractivité économique du territoire et développer les emplois localement	8- Accompagner les mutations et le développement des filières économiques locales	
Animer et mettre en œuvre le Contrat Territorial Occitanie		

Pour chaque mesure opérationnelle, une fiche-mesure annexée au présent contrat projette les enjeux partagés et fixe une feuille de route territoriale sur-mesure pour la période 2022-2028 permettant d'y répondre. Cette feuille de route identifie en particulier les projets structurants prioritaires qui en découlent.

ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DÉPARTEMENT DU TARN ET DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE DANS LE CADRE DU PRÉSENT CONTRAT

7.1- Département du Tarn

Notre intervention s'inscrira notamment dans le cadre de notre fonds de développement territorial (FDT) qui constitue l'un des outils financiers majeurs du Département. Il permet également de soutenir des investissements de porteurs de projets autres comme les associations.

Les aides départementales, au titre du FDT, s'inscrivent dans des axes et des mesures :

- Axe 1 Mesure 1 permet d'accompagner les communes de moins de 2 000 habitants dans leurs projets d'investissement
- Axe 1 Mesure 3 et Axe 2 Mesure 2 permet d'accompagner les communes, syndicats, regroupements communaux ou intercommunaux dans leurs projets d'études préalables aux projets d'investissement
- Axe 3 contrats Atouts Tarn : permet d'accompagner les communes, les associations et les intercommunalités dans leurs projets d'investissement.
- Le FDT Axe 4 mesure 4 afin d'accompagner les communes et les intercommunalités dans la rénovation du patrimoine rural non protégé (PRNP)

Mais aussi des thématiques :

- Action Villes et Villages d'avenir ; développer l'attractivité et revitaliser des centres anciens, développer les services et les équipements publics, développer des lieux de rencontre, d'échange et d'espaces collaboratifs, maintenir la présence de services de santé, développer les équipements culturels et sportifs.
- Action en faveur de l'Habitat Solidaire et Innovant ; en aidant les communes de moins de 2 000 habitants à améliorer l'offre locative et à créer, outre de l'habitat très social, des habitats innovants, adaptés à l'âge, au handicap ou en faveur de jeunes adultes ou de publics vulnérables.
- Action d'adaptation au changement climatique ; agir en faveur de la transition énergétique et écologique de nos territoires, s'adapter au dérèglement climatique, faire revenir « la nature et la biodiversité en ville ».
- La mobilité :
 - Participations départementales pour les travaux de rénovation des routes départementales.
 - Répartition du produit des amendes de police
 - Aide à la voirie d'intérêt local : inciter les investissements de voirie, portés par les collectivités publiques, afin que le réseau routier secondaire tarnais offre aux usagers de la sécurité et un bon confort routier.

Dans le cadre de ces contrats, le Département mobilise également son dispositif d'intervention départementale en faveur des mutations et du développement des territoires. Il s'agit d'accompagner les trois pôles d'équilibre territoriaux et ruraux du territoire afin d'assurer l'animation et la coordination des contrats Atouts-Tarn et plus particulièrement des actions

soutenues dans le cadre du Fonds de Développement territorial et afin de les accompagner dans des actions à poursuivre ou à identifier et en lien avec nos priorités départementales.

7.2- Département de la Haute-Garonne :

Au titre de ses politiques d'interventions territoriales, le Conseil départemental étudiera la pertinence des projets à programmer de façon collégiale avec l'ensemble des cofinanceurs.

L'engagement du Département au bénéfice de projets inscrits au présent contrat se fera notamment au titre :

- des « Contrats de territoire », signés pour 2022-2027 avec l'ensemble des communes membres de la Haute-Garonne ;
- des « Contrats de projets territoriaux » 2022-2027, signés avec l'ensemble des Communautés de communes et des Communautés d'agglomération de la Haute-Garonne ;
- des nombreux dispositifs d'aides dits « sectoriels », permettant au Conseil départemental de participer à la réalisation d'opérations thématiques, hors cadre contractuel du Département (ESS, Tourisme, habitat, environnement, voies douces, urbanisation...).

A titre d'exemple, lors de la précédente période de contractualisation, sur l'ensemble du territoire du PETR Pays de Cocagne, le Conseil départemental a soutenu 12 projets représentant un montant total 113 133 € de subventions dans le cadre des Contrats de territoire 2016-2021.

Par ailleurs, un cofinancement équilibré sera recherché avec les partenaires institutionnels. Cet objectif sera étudié dans chacune des instances de pilotage dédiées aux programmations contractuelles territoriales.

ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA RÉGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRÉSENT CONTRAT

Le contrat Territorial Occitanie 2022-2028 mobilise **l'ensemble des politiques et dispositifs d'intervention de la Région sur la base de ses compétences d'intervention et des axes prioritaires définis dans le prochain CPER et les nouveaux programmes de Fonds Européens.**

Par ailleurs, cette nouvelle génération de politique territoriale mobilise aussi l'ensemble des opérateurs régionaux :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées

La Région recherchera à optimiser l'incitativité et la différenciation de son intervention, pour renforcer l'impact de l'action régionale en faveur du rééquilibrage territorial, et de la promotion d'un nouveau modèle de développement plus sobre, plus vertueux et plus juste.

Au titre de la solidarité territoriale, une attention particulière sera portée aux projets situés dans des Communes de Montagne, des Communes Bourgs centres ou dans des quartiers relevant de la géographie prioritaire de la ville.

D'autre part, les actions concourant à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique (actions sur les continuités écologiques notamment : trames vertes, bleues et noires), du projet territorial de l'énergie et aux enjeux de conciliation seront particulièrement encouragées.

La Région apportera une attention particulière, dans le cadre de ce contrat, d'une part, à **l'innovation et à l'expérimentation territoriale**, et d'autre part, à la démarche « Territoire d'innovation pour un aménagement durable » inscrite au PACTE VERT pour développer une offre de services nouvelle en accompagnant en ingénierie et financièrement des projets d'expérimentations sur l'habitat durable, l'urbanisme transitoire, l'intermodalité et le développement de la nature en ville.

ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPÉENS DANS LE CADRE DU PRÉSENT CONTRAT

Le territoire du territoire du PETR du Pays de Cocagne est plus particulièrement concerné par :

- **Le Programme Leader 2023-2027**
- **L'ATI, Approche Territoriale Intégrée, FEDER – Objectif Stratégique 5 - 2023-2027**

En tant qu'autorité de gestion du Programme Régional Occitanie FEDER-FSE 2021-2027 et en tant qu'autorité de gestion régionale du FEADER 2023-2027, la Région veillera à la mobilisation des fonds européens en cofinancement des projets prioritaires retenus dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels découlant du présent contrat.

La sollicitation déjà effective ou à prévoir d'un cofinancement européen FEDER, FSE+ ou FEADER sera systématiquement mentionnée dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels. Cette indication ne se substitue cependant pas au dépôt d'un dossier de demande de subvention par le porteur de projet selon les modalités spécifiques à chaque programme européen.

Enfin, le présent Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 constitue la Démarche Territoriale Intégrée de référence pour la mise en œuvre des fonds européens :

- **Au titre du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER Pays de Cocagne – Gaillac - Graulhet**, dont la structure porteuse est le PETR Pays de Cocagne. Le territoire du GAL s'étend donc sur deux CTO, celui du PETR Pays de Cocagne, et celui de l'agglomération de Gaillac-Graulhet, en dehors de la commune de Gaillac, inéligible.
- **Au titre de l'Objectif Stratégique 5 (OS5) du FEDER.**

ARTICLE 10 : GOUVERNANCE

L'élaboration du Projet de Territoire, du Contrat Cadre et des Programmes Opérationnels annuels, ainsi que leur mise en œuvre, reposeront sur une forte implication de l'ensemble des acteurs, et notamment sur la mobilisation de **3 instances de gouvernance** :

1. Un **Comité Territorial de Pilotage stratégique et de suivi** est créé à l'échelle du territoire du PETR du Pays de Cocagne

Ce comité, réuni à l'initiative du Territoire, a pour missions :

- D'approuver le Contrat Cadre avant validation par les instances délibérantes de chaque cosignataire,
- D'identifier, de sélectionner, de prioriser les projets présentés aux partenaires co-financeurs dans chaque Programme Opérationnel annuel,
- D'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation, qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation par voie d'avenant,
- D'ajuster si nécessaire le contrat cadre, notamment dans son article 6.1 relatif aux Trajectoires d'Engagement,
- De fixer, de manière annuelle, la feuille de route partenariale en matière d'ingénierie territoriale sur le territoire,
- De procéder à l'évaluation permanente des conditions de mise en œuvre du contrat et à la tenue du document de suivi « Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028 »

Ce comité est composé des représentants des cosignataires du contrat, des services de l'Etat.

2. Une **Conférence des Maires**, organisée par le territoire de projet, réunie à l'initiative du territoire, au moins une fois par an, lors du processus d'élaboration du Programme Opérationnel Prévisionnel, pour prendre en compte les besoins de chaque commune.

3. Un **Comité Participatif Citoyen Local**, représentatif de la diversité des habitants et acteurs du territoire, sera institué selon des modalités propres à chaque territoire, dans le respect de la parité.

Lorsqu'il existe, le Conseil de Développement pourra constituer ce Comité. Ses membres devront être tenus informés des projets de Programmes Opérationnels Prévisionnels afin de pouvoir formuler, à l'attention du Comité de Pilotage, des observations, avis et propositions.

L'organisation d'espaces d'information citoyenne et de débats participatifs sera encouragée. A travers leur participation, il s'agit de contribuer à la réappropriation par les habitants des enjeux et de l'avenir de leur territoire.

Enfin, et en lien avec le Volet Territorial du prochain CPER 2021-2027, il est prévu un processus de convergence et de complémentarité entre le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et le Contrat Territorial Occitanie (CTO) qui précisera, au travers d'un **Pacte Territorial Occitanie**, la gouvernance partagée sur le territoire ainsi que, les modalités de programmation coordonnées des opérations.

ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGÉNIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE COCAGNE

La qualité de l'ingénierie territoriale est un facteur décisif de la réussite de l'ambition du présent contrat et de la capacité de transformation, d'innovation et d'expérimentation du territoire.

Le renforcement de l'ingénierie territoriale repose sur :

- Le développement et la montée en compétence des ressources d'ingénierie internes du territoire,
- L'identification et la mobilisation coordonnée de l'offre d'ingénierie disponibles sur le territoire à l'initiative des partenaires du présent contrat et de leurs opérateurs, de l'Etat ou de tout autre opérateur.

L'ensemble des partenaires s'engagent à privilégier la coordination de leurs moyens d'ingénierie dans le cadre d'un nouveau partenariat technique, stratégique et opérationnel animé dans le cadre du présent contrat.

La Région Occitanie s'engage à soutenir l'ingénierie territoriale interne du territoire, y compris l'animation et les actions du Conseil de Développement ou du Comité Participatif Citoyen Local, selon les modalités d'intervention de son dispositif spécifique d'intervention.

Le territoire devra démontrer comment l'ingénierie ainsi mobilisée, est mise au service du déploiement sur le territoire des politiques et priorités régionales, en articulation avec l'ingénierie externe disponible. A ce titre, une participation active du territoire dans le Réseau Régional des Développeurs Territoriaux Occitanie est attendue.

ARTICLE 12 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE

12.1- Le Programme opérationnel annuel, outil de mise en œuvre opérationnelle du contrat

Au début de chaque année, et en articulation avec l'élaboration et l'adoption des budgets communaux et intercommunaux, la mise en œuvre opérationnelle du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 se traduira par l'élaboration d'un Programme Opérationnel Annuel.

Ce Programme Opérationnel recense l'ensemble des projets d'investissement du territoire de projet, des intercommunalités et des communes du territoire et de leurs groupements ou opérateurs, qui souhaitent solliciter le soutien des partenaires du Contrat durant l'exercice concerné.

Pour cela **les projets devront être qualifiés** par l'ensemble des partenaires dans le cadre du dialogue territorial, afin de s'assurer que le projet répond aux conditions cumulatives suivantes :

- Contribuer significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contrevenir à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantir la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Ce Programme Opérationnel devra être validé par le Comité de Pilotage, au plus tard à la fin du premier semestre. Pour cela :

- Le projet de P.O doit être transmis, par le territoire, dans sa première version fin janvier,
- Il fera l'objet d'un dialogue de gestion dans le courant du 1^{er} trimestre, pour une validation au plus tard à la fin du premier semestre.

Le **Programme Opérationnel Annuel** pourra faire l'objet d'avenant en cours d'année si nécessaire.

L'inscription d'un projet dans le Programme Opérationnel ne vaut pas demande de subvention.

- Tout projet inscrit dans le Programme Opérationnel Annuel doit faire l'objet du dépôt d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention concerné.

La qualification d'un projet, dans le Programme Opérationnel ne vaut pas promesse de subvention mais signifie l'intérêt des partenaires sur le projet.

- Le plan de financement prévisionnel indiqué pour chaque projet dans le Programme Opérationnel correspond à la sollicitation du porteur de projet et est strictement indicatif.
- L'aide et son montant définitif accordée ne peuvent être confirmés qu'après instruction technique, administrative et financière du dossier.

En fin d'année, le Programme Opérationnel est clôturé.

- L'inscription des projets pour lesquels l'aide des partenaires, signifiée par le dépôt d'un dossier de demande de subvention dûment complété, n'a pas été sollicitée est annulée.
- Ces projets peuvent, le cas échéant, être proposés à nouveau dans le cadre d'un Programme Opérationnel ultérieur.

/!\ Afin de disposer d'une vision prospective et d'une approche globale de l'aménagement du territoire, les projets d'investissement communaux, intercommunaux ou territoriaux doivent être proposés dans le projet de Programme Opérationnel Annuel, établi par le territoire, en vue d'échanges entre les partenaires financiers.

Ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert
- Inscription dans un programme opérationnel annuel
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur

12.2- Le Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements 2022-2028, outil de suivi indicatif du Contrat Territorial Occitanie

En parallèle à l'adoption du présent Contrat, les partenaires conviennent de tenir à jour en continu un **Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements** non contractuel, pré-identifiant la liste indicative et prévisionnelle des projets d'investissement sur le territoire pour la période 2022-2028.

Ce document évolutif constitue un outil de suivi en temps réel du contrat et de ses perspectives à venir et recense notamment :

- Les grands équipements pour le développement de l'activité et l'offre de services nécessaires pour les différents bassins de vie du territoire sur la durée du Contrat.
- Les types de projets d'intérêt local devant être menés sur la période 2022-2028.
- Les projets de renouvellement urbain et les projets résultant des Contrats Bourgs-Centres Occitanie 2022-2028 qui sont parties intégrantes du présent contrat.
- Les projets immobiliers et fonciers structurants portés par la Région et/ou dont elle est maître d'ouvrage (lycées, CREPS et sport, Culture, Economie...).

ARTICLE 13 : MODALITÉS D'ÉVALUATION

Dans le cadre du contrat territorial, une approche qualitative sera recherchée pour valider et mettre en œuvre prioritairement des actions en cohérence avec le PACTE VERT. Une politique et des outils d'évaluation devront être mis en place par le territoire de projet en partenariat avec la Région.

L'évaluation des politiques publiques mises en œuvre au travers du présent Contrat territorial comporte plusieurs enjeux :

- Permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur en rendant les effets des politiques publiques plus visibles et plus lisibles ;
- Contribuer au débat démocratique, notamment autour des rapports d'évaluation, et à la participation citoyenne ;
- Réorienter les stratégies des cofinanceurs si nécessaire.

Une évaluation ciblée des principaux projets financés au titre du présent Contrat pourra utilement être effectuée, au travers notamment d'une sélection d'indicateurs définis dans le PACTE VERT.

ARTICLE 14 : MODALITÉS DE PUBLICITÉ ET D'INFORMATION

Mention sera faite par le PETR Pays de Cocagne de la référence au présent Contrat pour toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes des partenaires co-financeurs, conformes à leurs chartes graphiques respectives, doit figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financées dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS

Le présent contrat peut faire l'objet de modifications par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties signataires.

Fait à Saint-Sulpice-la-Pointe, le 17/11/2023

**Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
du Pays de Cocagne,
Mr Bernard CARAYON, Président**



**La Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée
Mme Carole DELGA
Représentée par Mme Claire FITA, Vice-Présidente**

**Le Conseil Départemental du Tarn,
Mr Christophe RAMOND, Président**

**Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne,
Mr Sébastien VINCINI, Président**

**La Communauté de communes Sor et Agout,
Mr Sylvain FERNANDEZ, Président**

Communauté de Communes Sor et Agout
550 chemin des héronnières
81710 SAIX

**La Communauté de communes du
Lautrécois – Pays d'Agout,
Mr Thierry BARDOU, Président**



**La Communauté de communes Tarn Agout,
Mr Gérard PORTES, Président**



1/ Objectifs stratégiques et fiches mesures

2/ Les schémas opérationnels en cours

Annexe 1

OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET FICHES-MESURES

L'inscription d'un projet au sein d'une fiche-action n'engage pas les partenaires du CTP du Pays de Cocagne sur l'accompagnement financier du projet.

Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
- Inscription dans un programme opérationnel annuel (cf. article 12) ;
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

ENJEUX	Objectifs stratégiques
Préserver notre environnement et réduire notre empreinte carbone	1- Préserver les espaces agricoles, les milieux naturels et la biodiversité
	2- Engager le territoire dans la transition énergétique
	3- Réduire la dépendance à la voiture individuelle
Maintenir des villes et villages attractifs et vivants, répondant aux principaux besoins de la population	4- Construire et diffuser une identité territoriale commune
	5- Conforter l'attractivité résidentielle
	6- Développer, qualifier et adapter l'offre d'équipements et de services aux besoins de la population
Conforter l'attractivité économique du territoire et développer les emplois localement	7- Améliorer et adapter l'accueil des activités et des entreprises
	8- Accompagner les mutations et le développement des filières économiques locales
Animer et mettre en œuvre le Contrat Territorial Occitanie	

Enjeu partagé :

PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT ET RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE CARBONE

Objectif stratégique 1 :

1- PRÉSERVER LES ESPACES AGRICOLES, LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITÉ

Fiches-mesures :

1.1- PROTÉGER LES RESSOURCES NATURELLES

1.2- POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DES PRATIQUES AGRICOLES ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Présentation des mesures 1.1 et 1.2 en lien avec l'objectif stratégique 1 :

- Contexte général :

Le réchauffement climatique combiné à un modèle de développement urbanistique consommateur d'espaces font peser des risques importants à la population du territoire (fortes chaleurs, risque inondation accru, ...). Des leviers importants de développement, comme l'agriculture ou le cadre de vie, sont mis en danger par les conflits d'usage et les tensions sur les ressources, notamment sur l'eau. Les enjeux de connaissance et de protection du vivant doivent donc être au cœur des réflexions territoriales pour accompagner la transition vers un modèle plus sobre assurant la résilience et l'adaptation du territoire au changement climatique. A ce titre, le monde agricole doit faire l'objet d'une attention particulière.

En effet, l'agriculture est un moteur de développement économique autant qu'un marqueur paysager et social important du Pays de Cocagne. C'est aussi un domaine qui, face aux nombreuses crises qu'il traverse, est contraint à se transformer et à s'adapter. Face au vieillissement des chefs d'exploitation, à l'augmentation de la taille des exploitations, aux changements de comportements des consommateurs, le territoire doit être au côté du monde agricole pour accompagner ses transitions et préserver un secteur vecteur d'emploi local et d'aménités paysagères et écologiques.

- Objectifs et contenu des mesures :

► Pour la mesure « 1.1 Protéger les ressources naturelles » :

Objectifs :

- ❖ Restaurer et protéger les continuités écologiques ;
- ❖ Préserver le cycle de l'eau par la renaturation et la désimperméabilisation des sols ;
- ❖ Protéger du foncier agricole.

Contenu :

- ❖ Aménagement, entretiens des cours d'eau, protection et restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides (compétence GEMAPI), en partenariat avec les syndicats de rivières ;
- ❖ Réalisation d'inventaires du patrimoine naturel et de la biodiversité ;
- ❖ Projets de désimperméabilisation des sols (cours d'écoles, espaces publics, ...) ;
- ❖ Projets de renaturation ou d'aménagements paysagers et arborés des espaces publics.

► Pour la mesure « 1.2 Poursuivre l'amélioration des pratiques agricoles et l'adaptation au changement climatique » :

Objectifs :

- ❖ Faciliter l'essor des pratiques culturelles raisonnées ;
- ❖ Développer une culture commune et locale autour de l'agriculture comme vecteur de lien social, de santé et de préservation de l'environnement.

Contenu :

- ❖ Organisation de formations, d'éducteurs et mise en œuvre d'une assistance technique (services économie des EPCI, Chambre d'Agriculture) pour la promotion de nouvelles pratiques : réduction de l'usage des pesticides et de l'eau, séquestration carbone, plantations de haies, ... ;
- ❖ Appui technique et financier au développement d'espaces test innovants ;
- ❖ Mise en œuvre d'actions de communication et de pédagogie autour d'une agriculture locale (valorisation du métier, de ses valeurs, de ses savoir-faire et des pratiques exemplaires) ;
- ❖ Organisation d'événements de valorisation et de promotion du métier d'agriculteur, en lien avec les centres de formation agricole du territoire (visites d'exploitation ; salon des producteurs ; formations, ...)

- Contribution de ces mesures à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT



Cette mesure contribue activement aux objectifs du PACTE VERT suivants :

- ⇒ S'adapter au changement climatique
- ⇒ Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- ⇒ Améliorer la santé et le bien être des habitants
- ⇒ Préserver et développer des emplois de qualité

- Liste prévisionnelle des projets concernés par ces mesures :

- Aménagement d'espaces de biodiversité (*commune d'Ambres*)
- Mise en place de potagers et de jardins partagés (*commune d'Ambres*)
- Désimperméabilisation des cours d'école et des espaces publics (*communes de Saint-Sulpice-la-Pointe, Soual, ...*)
- Mise en œuvre de mesures de compensation environnementale (*ex = projet de ZAE bien-être/santé de La Prade à Soual*)

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

2022-2028

- Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :

- Nombre de projets ayant mis en place une action de désimperméabilisation et/ou de renaturation
- Surface totale des espaces désimperméabilisés et/ou renaturés (en m²)

- Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens :

- Les projets de territoire : PETR, CCTA, CCSA
- Les SCoT du Vaurais (CCTA) et du Pays d'Audan (CCSA)
- Le CRTE 2021-2026 du Pays de Cocagne
- Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) 2023-2027
- Le Programme LEADER 2023-2027 du GAL Pays de Cocagne – Gaillac Graulhet : fiches-actions n°2 et n°3

- Caractéristiques particulières des fiches-mesure :

Enjeu partagé :

PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT ET RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE CARBONE

Objectif stratégique 2 :

ENGAGER LE TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Fiches-mesures :

**2.1- ENCOURAGER LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE ET
PROMOUVOIR LA RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS**

2.2- FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Présentation des mesures n° 2.1 et 2.2 en lien avec l'objectif stratégique 2 :

- Contexte général :

La sobriété énergétique est devenue un enjeu primordial des transitions des territoires. Face à un bâti ancien, et un parc de logement plus grand que la moyenne nationale, le territoire doit faire de la sobriété énergétique une priorité de sa transition énergétique. Le constat prévaut aussi pour les bâtiments et l'éclairage public, dont la rénovation entamée depuis maintenant quelques années doit être poursuivie.

La production d'énergies renouvelables du territoire se concentre en grande majorité autour la biomasse solide, du photovoltaïque et de l'hydroélectricité mais aussi de l'hydrogène renouvelable. Les potentiels identifiés dans les PCAET du territoire mettent l'accent sur l'optimisation de ces sources d'énergie, tout en soulignant un potentiel certain autour du biogaz encore sous exploité. Pour prendre pleinement sa part dans la stratégie régionale REPOS, le territoire doit augmenter la part de renouvelable dans son mix énergétique, en encourageant les approches locales et concertées susceptibles de favoriser les retombées économiques territoriales et l'acceptation sociale des projets.

- Objectifs et contenu des mesures :

► **Pour la mesure 2.1- « Encourager la sobriété énergétique et promouvoir la rénovation thermique des bâtiments » :**

Objectif :

- ❖ Réduire la facture énergétique du territoire en optimisant sa consommation d'énergie dans tous les domaines.

Contenu :

- ❖ Réalisation d'études, de diagnostics et de schémas directeurs visant à rationaliser et à réduire les consommations d'énergie ;
- ❖ Travaux de rénovation thermique et énergétique de bâtiments publics intercommunaux et communaux ;
- ❖ Travaux de rénovation thermique et énergétique des logements locatifs communaux ;
- ❖ Autres actions qui seront décidées dans le cadre des PCAET Tarn Agout et Sor et Agout en cours d'élaboration.

► **Pour la mesure 2.2- « Favoriser le développement des énergies renouvelables » :**

Objectif :

- ❖ Augmenter la part de production d'énergie renouvelable sur le territoire
- ❖ Optimiser les retombées économiques locales

Contenu :

- ❖ Installation de toitures, d'ombrières et de centrales photovoltaïques ;
- ❖ Création de petites unités de production d'énergies renouvelables territorialisées (réseau de chaleur, géothermie, bois énergie, etc.) ;
- ❖ Autres actions qui seront décidées dans le cadre des PCAET Tarn Agout et Sor et Agout en cours d'élaboration.

- Contribution de ces mesures à l'atteinte des objectifs du **PACTE VERT**



Ces mesures contribuent aux objectifs du PACTE VERT suivants :

- ⇒ S'adapter au changement climatique
- ⇒ Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

- Liste prévisionnelle des projets concernés par ces mesures :

► Pour la mesure 2.1- « Encourager la sobriété énergétique et promouvoir la rénovation thermique des bâtiments » :

- Etudes thermiques du patrimoine immobilier des communes (*communes de Lavour, Saïx, ...*)
- Rénovation énergétique de bâtiments communaux (*communes de Carbes, Fréjeville, Garrigues, Massaguel, Massac-Séran, Montdragon, Péchaudier, Puylaurens, Teyssode, ...*)
- Rénovation énergétique des écoles (*communes de Carbes, Lavour, Massaguel, Saint-Aignan, Saint-Julien-du-Puy, Saint-Sulpice-la-Pointe, Sémalens, ...*)
- Rénovation énergétique de logements locatifs communaux (*communes de Bertre, Maurens-Scopont, ...*)
- Soutien aux projets d'écologie industrielle des entreprises du territoire (économies d'énergie, mutualisation des solutions d'approvisionnement en énergie, ...)

► Pour la mesure 2.2- « Favoriser le développement des énergies renouvelables » :

- Etudes préalables à des projets d'installations photovoltaïques
- Installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings des sièges (*CCTA, CCSA, CCLPA*)
- Création de réseaux de chaleur (*communes de Garrigues, Saint-Sulpice-la-Pointe, ...*)

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

- Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :

- Nombre de bâtiments publics rénovés
- Augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique du territoire

- Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

- Les projets de territoire : PETR, CCTA, CCSA
- Les SCoT du Vaurais (CCTA) et du Pays d'Audan (CCSA)
- La trajectoire Région à Energie Positive (REPOS)
- Le CRTE 2021-2026 du Pays de Cocagne
- Le Programme Régional Occitanie FEDER FSE+ 2021-2027 et notamment la priorité 2
- Le Programme LEADER 2023-2027 du GAL Pays de Cocagne – Gaillac Graulhet : fiche-action n°3

- Caractéristiques particulières des fiches-mesures :

En lien avec la politique Bourg-Centre Occitanie

Enjeu partagé :

PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT ET RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE CARBONE

Objectif stratégique 3 :

RÉDUIRE LA DÉPENDANCE À LA VOITURE INDIVIDUELLE

Fiche-mesure :

3.1- DÉVELOPPER DE NOUVEAUX MODES ET SERVICES DE MOBILITÉS

Présentation de la mesure n° 3.1 en lien avec l'objectif stratégique 3 :

- Contexte général :

Le territoire est desservi par l'A68 reliant Toulouse à Albi et de nombreux axes départementaux maillent le territoire et permettent la liaison entre les différentes centralités qui le composent. Cette bonne desserte routière devrait encore s'améliorer avec la mise en service prochaine (2025) de l'autoroute Toulouse-Castres (A69) qui placera l'Est du territoire à moins d'une heure de la métropole toulousaine. Ce maillage routier sert de support à un dense réseau de lignes d'autocars. Le territoire dispose par ailleurs d'une bonne offre ferrée, avec un nœud majeur : la gare de Saint-Sulpice.

En dépit de cette offre de transports en commun, l'usage de la voiture individuelle reste très largement majoritaire dans les déplacements du quotidien, ce qui génère de fortes consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre. Les solutions alternatives de mobilité restent encore trop peu nombreuses, ce qui pénalise fortement les publics non motorisés. Si on observe une prise en compte récente des enjeux liés aux modes actifs de mobilité, les équipements restent peu nombreux, très localisés, et ne permettent pas d'assurer des liaisons entre les bourgs. Enfin, les connexions permettant l'intermodalité sur les gares du territoire relèvent d'un enjeu primordial pour mieux ancrer l'usage du vélo et des transports en commun dans les habitudes quotidiennes des habitants.

- Objectifs et contenu de la mesure :

Objectifs :

- ❖ Doter le territoire d'équipement propice au développement d'une mobilité active et décarbonée,
- ❖ Assurer l'optimisation et la promotion des réseaux de transports en commun du territoire

Contenu :

- ❖ Etudes préalables : schéma directeur des mobilités ; plans vélo ; études d'opportunité-faisabilité en vue de mettre en place de nouveaux services de mobilité (service de navettes et les bourgs-centres et les villages environnants, transport à la demande, ...) ;
- ❖ Mise en place de solutions alternatives à la voiture individuelle :
 - Réalisation d'infrastructures favorisant le co-voiturage et l'intermodalité ;
- ❖ Développement des modes de déplacement doux :
 - Réalisation de cheminements doux (pistes, bandes) et implantation de services périphériques (stationnement, lieux de réparation, ...) le long des principaux axes de circulation du territoire ;
 - Aménagements de centres-bourgs et inter-quartiers privilégiant les liaisons douces : nombreux projets en cours sur l'ensemble du territoire ;
 - Amélioration de l'offre de promenades et de randonnées du territoire, par les communautés de communes et/ou les communes ;
 - Conversion du parc automobile des collectivités locales vers des véhicules hybrides et électriques ;
 - Implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques.
- ❖ Développement des modes de déplacement décarbonés des collectivités par l'intermédiaire de véhicules hydrogène (piles à combustible) pour : le transport de passagers (bus) et de marchandises (fourgons, camions) et les services de propreté et de transport de déchets (balayeuses, bennes à ordures ménagères)

- ❖ Autres projets qui seront décidés dans le cadre des PCAET Tarn Agout et Sor et Agout en cours d'élaboration.

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT



Cette mesure concourt aux objectifs du PACTE VERT suivants :

- ⇒ Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
- ⇒ Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- ⇒ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

- Liste prévisionnelle des projets concernés par cette mesure :

- Construction d'une station de distribution d'hydrogène renouvelable (St Sulpice, Seven Occitanie)
- Aménagement d'un pôle d'échange multimodal sur la gare de Saint-Sulpice-la-Pointe
- Création de voies cyclables (*communes de Lavour, Saint-Sulpice-la-Pointe, Labastide-Saint-Georges, Ambres, Soual, Saix, ...*)
- Déclinaison opérationnelle des plans vélo de la CC Tarn Agout et de ses communes
- Renforcement des réseaux de transport en commun internes des communes de Lavour et Saint-Sulpice-la-Pointe

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

- Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :

- Nombre de kilomètres de voies cyclables créés
- Nombre de projets favorisant l'intermodalité

- Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens :

- Les projets de territoire : PETR, CCTA, CCSA
- Les SCoT du Vaurais (CCTA) et du Pays d'Autun (CCSA)
- Les Plans Vélo de la Région Occitanie et du Département du Tarn
- Le CRTE 2021-2026 du Pays de Cocagne
- Le Programme Régional Occitanie FEDER FSE+ 2021-2027 et notamment les priorités 2 et 5 (ATI)
- Le Programme LEADER 2023-2027 du GAL Pays de Cocagne - Gaillac Graulhet : fiche-action n°3

- Caractéristiques particulières de la fiche-mesure :

En lien avec la politique Bourg-Centre Occitanie

Enjeu partagé :

MAINTENIR DES VILLES ET VILLAGES ATTRACTIFS ET VIVANTS, RÉPONDANT AUX PRINCIPAUX BESOINS DE LA POPULATION

Objectif stratégique 4 :

CONSTRUIRE ET DIFFUSER UNE IDENTITÉ TERRITORIALE COMMUNE

Fiches-mesures :

4.1- CARACTÉRISER L'IDENTITÉ DU PAYS DE COCAGNE ET FÉDÉRER AUTOUR D'ELLE

4.2- ACCUEILLIR ET ANCRER LES NOUVEAUX HABITANTS

Présentation des mesures 4.1 et 4.2 en lien avec l'objectif stratégique 4 :

- Contexte général :

Placé au centre du « triangle d'or » Toulouse – Albi – Carcassonne, le Pays de Cocagne doit son nom à la culture du pastel – plante tinctoriale dont les feuilles donnent un pigment bleu – et qui, du 13^{ème} au 15^{ème} siècle, a fait la richesse du territoire et a profondément modelé son patrimoine et ses paysages, avant de tomber progressivement dans l'oubli.

Depuis quelques décennies, des artisans ont entrepris de redécouvrir et relancer la teinture textile à base de pastel et d'expérimenter de nouvelles formes de valorisation (mode, beaux-arts, médecine, ...), posant ainsi les bases d'une possible filière d'avenir.

Conscient de l'importance historique du pastel et convaincu de son potentiel de développement, le PETR souhaite faire du pastel l'un des emblèmes forts de son identité territoriale et de la marque « Pays de Cocagne » récemment déposée à l'INPI. Des villages dynamiques et capables de fédérer leurs habitants, une forte tradition agricole et une histoire industrielle qui s'écrit encore sont les autres marqueurs identitaires du Pays de Cocagne. Cette identité commune doit servir à fédérer anciens habitants et nouveaux arrivant autour de valeurs communes.

En effet, au cours des dernières décennies, la tendance a été à la concentration de la population dans les pôles urbains et le long des voies structurantes (fuseaux élargis de l'A68 et de la N126). Ce territoire a connu une forte croissance démographique plus importante que celle de la population de la région Occitanie, sous l'effet conjugué de l'autoroute A68 et du desserrement des agglomérations de Toulouse et de Castres-Mazamet. Cet essor démographique est porté de manière déterminante par les flux migratoires et les nouveaux arrivants composés en majorité de jeunes ménages actifs, souvent avec enfant. Cette croissance devrait se poursuivre au cours des deux prochaines décennies, avec l'étalement de la métropole toulousaine et la mise en service de la future autoroute Toulouse-Castres (A 69) prévue d'ici 2025.

- Objectifs et contenu des mesures :

► Pour la mesure 4.1 : Caractériser l'identité du Pays de Cocagne et fédérer autour d'elle

Objectifs :

- ❖ Connaître, valoriser et construire une dynamique autour du pastel et de sa culture
- ❖ Développer une culture commune autour des marqueurs forts du territoire

Contenu :

- ❖ Recensement du patrimoine et des atouts des territoires constitutifs du Pays
- ❖ Implantation de marqueurs identitaires physiques sur le territoire
- ❖ Valoriser les espaces publics autour de l'identité du Pays de Cocagne
- ❖ Mise en place d'événements fédérateurs

► Pour la mesure 4.2 : Accueillir et ancrer les nouveaux habitants

Objectif :

- ❖ Réussir le pari de l'accueil de nouveaux habitants en les intégrant rapidement et en essayant d'en faire des acteurs du dynamisme du territoire.

Contenu :

- ❖ Création et mutualisation de supports d'accueil entre les communes et les EPCI ;
- ❖ Mise en place d'actions d'accompagnement : journées d'accueil, comités de bienvenue, annuaires, pass loisirs/découverte, aide à la recherche d'emploi et de logement, ... ;
- ❖ Actions d'information et de sensibilisation aux habitants sur les bons gestes et les bonnes pratiques à la campagne.

- Contribution de ces mesures à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT



Ces mesures contribuent à l'objectif du PACTE VERT suivant :

- ⇒ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

- Liste prévisionnelle des projets concernés par ces mesures :

- Programme de signalétique territoriale autour des mâts de cocagne (*PETR du Pays de Cocagne*)
- Organisation d'événements culturels valorisant la culture du Pastel sur le territoire
- Projets de fleurissement des espaces publics d'entrée et cœur de bourg autour du pastel (*ex = projet d'espace labyrinthique de la commune d'Aguts*)

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

2022-2028

- Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :

- Nombre de supports d'accueil édités
- Nombre d'événements organisés
- Nombre de mâts de cocagne implantés
- Nombre de projets de fleurissement mis en œuvre

- Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens :

- Le CRTE 2021-2026 du Pays de Cocagne
- Le Programme LEADER 2023-2027 du GAL Pays de Cocagne - Gaillac Graulhet : fiche-action n°1

- Caractéristiques particulières des mesures :

Enjeu partagé :

MAINTENIR DES VILLES ET VILLAGES ATTRACTIFS ET VIVANTS, RÉPONDANT AUX PRINCIPAUX BESOINS DE LA POPULATION

Objectif stratégique 5 :

CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE

Fiches-mesures :

5.1- REVITALISER LES BOURGS-CENTRES

5.2- QUALIFIER LES CŒURS ET LES ENTRÉES DE VILLAGES

5.3- DIVERSIFIER ET AMÉLIORER L'OFFRE DE LOGEMENT

Présentation des mesures 5.1, 5.2 et 5.3 en lien avec l'objectif stratégique 5 :

- Contexte général :

La présence de bourgs-centres dynamiques et attractifs dans les zones rurales ou péri-urbaines est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique. Ces communes constituent des pôles essentiels à l'attractivité de leur territoire et jouent un rôle central dans le fonctionnement de leur bassin de vie. Elles doivent répondre aux attentes des populations dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la jeunesse, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, de loisirs, sportifs, ...

Le maillage de bourgs-centres du territoire est relativement bien réparti avec d'Ouest en Est : Saint-Sulpice-la-Pointe, Lavaur, Lautrec, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Puylaurens, Vielmur-sur-Agout, Sémalens, Soual, Dourgne et Saix. Ces communes doivent affirmer leurs fonctions de centralité en faisant bénéficier les territoires voisins de leurs atouts, de leurs équipements, de leurs services et de leurs commerces.

Le territoire se compose ensuite d'une multitude de communes plus rurales. Ces communes connaissent des problématiques propres. Les principales consistent dans le maintien d'une offre minimale de services et de commerces de proximité et dans le renforcement des liens avec les bourgs-centres qui structurent le territoire. Des leviers d'actions doivent être trouvés pour maintenir sur ces espaces une attractivité pour assurer un développement équilibré et homogène sur tout le périmètre du Pays de Cocagne.

Par ailleurs, l'augmentation constante de la pression foncière a favorisé le développement d'un habitat individuel dont les coûts ne permettent plus à de nombreuses catégories sociales d'acquiescer un logement. La faiblesse de l'offre locative, tant les logements sociaux que les logements communaux à loyer modéré, est aussi un frein pour maintenir une mixité garante d'une cohésion sociale sur le territoire.

Le développement et la rénovation de l'offre locative constituent un enjeu important pour permettre l'installation ou le maintien de jeunes ménages sur le territoire et favoriser l'accès à des logements situés en centres-bourgs par les personnes âgées.

- Objectifs et contenu des mesures :

► Pour la mesure 5.1- « Revitaliser les bourgs-centres » :

Objectifs :

- ❖ Conforter les fonctions de centralité des bourgs-centres ;
- ❖ Améliorer le cadre de vie des habitants ;
- ❖ Préserver et valoriser le patrimoine architectural
- ❖ Conforter les équipements publics, les services et les commerces.

Contenu :

- ❖ Aménagements qualitatifs des espaces publics, des entrées et de cœurs de ville ;
- ❖ Opérations façades ;

- ❖ Aménagement de cheminements doux entre les quartiers ;
- ❖ Création, extension ou réhabilitation des espaces d'accueil et de services au public ;
- ❖ Création ou rénovation d'équipements sportifs, culturels et de loisirs ;
- ❖ Soutien aux commerces de proximité.

En lien avec la fiche mesure n°1, une attention particulière sera portée aux projets d'espaces publics proposant des objectifs de renaturation et de désimperméabilisation des sols.

► **Pour la mesure 5.2- « Qualifier les cœurs et les entrées de villages » :**

Objectifs :

- ❖ Améliorer le cadre de vie des habitants ;
- ❖ Préserver et valoriser le patrimoine architectural et paysager local
- ❖ Maintenir la vitalité sociale culturelle et commerciale de ces communes.

Contenu :

- ❖ Aménagements qualitatifs des espaces publics (places, jardins, ...) ;
- ❖ Valorisation et sécurisation des entrées et des traverses de villages ;
- ❖ Création de cheminements doux entre les hameaux ou les lotissements et le cœur de bourg ;
- ❖ Création, extension ou réaménagement des mairies ;
- ❖ Construction, extension ou rénovation d'écoles ;
- ❖ Travaux de rénovation de bâtiments communaux (salles polyvalentes, salles associatives, locaux à vocation médicale, ateliers municipaux, ...) ;
- ❖ Mise en valeur d'éléments patrimoniaux.

En lien avec la fiche mesure 1, une attention particulière sera portée aux projets proposant des objectifs de renaturation et de désimperméabilisation des sols.

► **Pour la mesure 5.3- « Diversifier et améliorer l'offre de logement » :**

Objectifs :

- ❖ Développer un habitat plus économe de l'espace, notamment en unités collectives ;
- ❖ Rénover le parc de logements vieillissants des cœurs de bourg pour renforcer leur attractivité et lutter contre la précarité énergétique ;
- ❖ Diversifier les types d'offres afin de répondre aux besoins de différentes catégories de population (jeunes, familles monoparentales, personnes âgées, ...) et permettre des parcours résidentiels complets.

Contenu :

- ❖ Développement d'une offre de logement à destination des jeunes et des ménages à faibles revenus : production de logements sociaux, aménagement et/ou rénovation de logements locatifs communaux (constructions en neuf de nouveaux logements, transformation de bâtis en biens locatifs, rénovation d'appartements existants) ;
- ❖ Création de nouvelles formes d'habitat pour les personnes âgées autonomes : Construction de maisons partagées ; Création d'une résidence autonomie, Création de résidence senior
- ❖ Extension et travaux de mise aux normes des aires d'accueil des gens du voyage

- **Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT**



Ces mesures contribuent aux objectifs du PACTE VERT suivants :

- ⇒ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- ⇒ Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

- Liste prévisionnelle des projets concernés par ces mesures :

- Création ou rénovation de bâtiments communaux (*communes de Saïx, Puylaurens, Guitalens-L'Albarède, Viterbe, Montcabrier, Saint-Lieux-Les-Lavaur, Labastide-Saint-Georges, ...*)
- Rénovation du patrimoine (*communes de Lavaur, Fréjeville, Ambres, Garrigues, Viterbe, ...*)
- Opérations de valorisation des espaces publics (*communes de Saint-Sulpice-la-Pointe, Lavaur, Soual, Saïx, Sémalens, Viterbe, Massaguel, Bannières, Escoussens, Massac-Séran, Ambres, Garrigues, Labastide-Saint-Georges, Roquevidal, Saint-Agnan, Saint-Affrique-lès-Montagnes, Vénès, Verdalle, Cabanès, Cambounet-sur-le-Sor, Laboulbène, ...*)
- Création ou rénovation de logements communaux (*communes de Carbes, Péchaudier, Saint-Sernin-lès-Lavaur, Aguts, Marzens, Viviers-lès-Lavaur, Lagardiolle, Puycalvel, Puylaurens, Saïx, Cuq-Toulza, ...*)
- Construction d'habitats inclusifs (*communes de Vénès, Bertre, Ambres, Labastide-Saint-Georges, CC Lautrécois-Pays d'Agout, ...*)
- Réhabilitation et mise aux normes de l'aire d'accueil des gens du voyage Lavaur (CC Tarn Agout)
- Réaménagement de l'ancien site industriel de l'Arçonnerie (*commune de Saint Sulpice*)
- Valorisation des berges de l'Agout (*commune de Lavaur*)

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :
2022-2028

- Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :

- Nombre de nouveaux Contrats Bourg-Centre
- Nombre d'espaces publics valorisés
- Nombre de logements locatifs rénovés ou créés

- Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens :

- Les projets de territoire : PETR, CCTA, CCSA
- Les SCoT du Vaurais (CCTA) et du Pays d'Autans (CCSA)
- Les documents d'urbanisme locaux (PLUi, PLU, cartes communales, ...)
- Le CRTE 2021-2026 du Pays de Cocagne
- Le Programme Régional Occitanie FEDER FSE+ 2021-2027 et notamment la priorité 5 (ATI)
- Le Programme LEADER 2023-2027 du GAL Pays de Cocagne - Gaillac Graulhet : fiche-action n°1
- Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) du Tarn 2018-2023

- Caractéristiques particulières des fiches-mesures :

► Sur la mesure 5.1 « Revitaliser les bourgs-centres » :

- 6 communes déjà engagées dans la démarche de mise à jour de leur Contrat Bourg-Centre : Lavaur, Puylaurens, Saint-Sulpice-la-Pointe, Saïx, Sémalens, et Soual ;
- 7 communes restantes éligibles au dispositif : Cuq-Toulza, Dourgne, Labastide-Saint-Georges, Lautrec, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Vielmur-sur-Agout, Viviers-lès-Montagnes

Enjeu partagé :

MAINTENIR DES VILLES ET VILLAGES ATTRACTIFS ET VIVANTS, REpondant AUX PRINCIPAUX BESOINS DE LA POPULATION

Objectif stratégique 6 :

DEVELOPPER, QUALIFIER ET ADAPTER L'OFFRE D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES AUX BESOINS DE LA POPULATION

Fiches-mesures :

6.1- COMPLÉTER L'OFFRE D'ACCUEIL POUR LA PETITE ENFANCE ET L'ENFANCE-JEUNESSE

6.2- CONSOLIDER L'OFFRE DE SOINS

6.3- MODERNISER ET MUTUALISER LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS SOCIAUX, CULTURELS ET SPORTIFS

Présentation des mesures n°6.1, 6.2, 6.3 en lien avec l'objectif stratégique 6 :

- Contexte général :

L'attractivité du territoire réside dans sa capacité à déployer un panel de services, d'animations culturelles et d'équipements sportifs qui répondent aux attentes des populations résidentes. Les centralités doivent pouvoir proposer une gamme étoffée d'activités en assurant un niveau d'accès aux services publics suffisant pour leurs bassins de vie. En parallèle, pour attirer et conserver leurs populations, les communes rurales doivent pouvoir bénéficier d'équipements minimaux pour favoriser les rencontres et le lien social. Le diagnostic du territoire fait état d'un niveau d'infrastructures cohérent, avec toutefois un déficit marqué sur les pôles aquatiques, les salles multisports et les salles culturelles, et un vieillissement important de nombreuses installations.

Le territoire est soumis à une forte pression démographique et il accueille de nombreuses familles avec enfants. Globalement, la population est plus jeune que sur le reste du département, ce qui nécessite une adaptation quasiment constante des stratégies d'accueil à destination de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse, atout majeur de l'attractivité résidentielle du territoire.

Sur le plan sanitaire, le territoire compte environ 400 professionnels de santé. La commune de Lavarut concentre un éventail à peu près complet de spécialistes, ainsi que plusieurs structures de soins importantes (centre hospitalier, pôles médicaux ...). Toutefois, certains secteurs - au sud et au centre du territoire - connaissent une situation plus délicate (vieillesse plus importante des médecins, densité médicale plus faible, ...).

Enfin, sur tous ces domaines, une réflexion globale et territoriale doit être menée pour favoriser la mise en réseau, le partenariat, la visibilité et la complémentarité des actions, des équipements et des structures.

- Objectifs et contenu des mesures :

► Pour la mesure 6.1- « Compléter l'offre d'accueil pour la petite enfance et l'enfance-jeunesse » :

Objectif :

- ❖ Préserver le maillage de service de proximité en complétant l'offre d'accueil et d'animation à destination de l'enfance et de la jeunesse

Contenu :

- ❖ Création, extension ou amélioration de multi-accueils, crèches, micro-crèches et autres structures d'accueil de la petite enfance (Relais d'Assistantes Maternelles, Maisons d'Assistantes Maternelles, Lieux d'Accueil Parents-Enfants, ...) ;

- ❖ Création, extension ou amélioration de lieux d'accueil et d'animation pour l'enfance-jeunesse (ALSH, ALAE) ;
- ❖ Implantation d'équipements ludiques et récréatifs pour les enfants et les adolescents ;
- ❖ Construction, extension ou rénovation d'écoles.

► **Pour la mesure 6.2- « Consolider l'offre de soins » :**

Objectif :

- ❖ Renforcer le maillage de professionnels de santé du territoire
- ❖ Encourager la coordination et la mutualisation des professionnels de santé pour répondre à l'évolution des besoins et des pratiques

Contenu :

- ❖ Accompagnement des projets de santé territoriaux, à l'échelle des EPCI
- ❖ Construction, rénovation ou extension de lieux d'accueil et de coordination pour les professionnels de santé (maisons de santé pluri-professionnelles, pôles de santé, cabinets médicaux, ...)
- ❖ Etude et expérimentation de solutions médicales complémentaires (télémédecine, salariat ...)
- ❖ Modernisation et extension des structures d'hébergement et de soins pour personnes âgées

► **Pour la mesure 6.3- « Moderniser et mutualiser les équipements publics sociaux, culturels et sportifs » :**

Objectif :

- ❖ Maintenir le maillage de proximité, en appuyant les centralités dans leur rôle de pôle, et en assurant aux communes rurales un environnement social et culturelle dynamique

Contenu :

- ❖ Création ou rénovation de lieux de rencontre et d'animation
- ❖ Création, aménagement ou réhabilitation d'espaces associatifs et/ou mutualisés
- ❖ Construction ou modernisation d'équipements sportifs
- ❖ Création, extension, rénovation ou équipement d'espaces culturels

- **Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT**



Ces mesures contribuent à l'objectif du PACTE VERT suivant :

- ⇒ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

- **Liste prévisionnelle des projets concernés par ces mesures :**

- Création d'équipements d'accueil pour la petite enfance : projets de crèche intercommunale à Vielmur-sur-Agout (CCLPA), de micro-crèches à Teulat (CCTA), à Fiac (CCLPA) et à Viviers-lès-Montagnes (CCSA), de maisons d'assistantes maternelles à Lescout et à Maurens-Scopont (CCSA)
- Création, rénovation et qualification d'accueils de loisirs (CCSZA et CCLPA, communes de Labastide-Saint-Georges, Montcabrier, Soual)
- Création de Maisons de Santé Pluri-professionnelles à Lautrec (CCLPA) et à Puylaurens (CCSA)
- Modernisation de l'EHPAD de la Grèze (CC Lautrécois - Pays d'Agout)
- Création, requalification et rénovation de salles d'animation (communes d'Aguts, Ambres, Labastide-Saint-Georges, Lautrec, Saint-Affrique-lès-Montagnès, Saint-Agnan, Saint-Genest-de-Contest, Saint-Sernin-lès-Lavaur, ...)
- Requalification et extension du cinéma municipal (commune de Lavaur)
- Construction d'une médiathèque intercommunale à Vielmur-sur-Agout (CCLPA)
- Création et rénovation d'équipements sportifs (communes d'Ambres, Damiatte, Dourgne, Labastide-Saint-Georges, Lavaur, Montcabrier, Montdragon, Puylaurens, Saint-Julien-du-Puy, Saint-Sulpice-la-Pointe, Sémalens, Vénès)
- Rénovation du complexe aquatique intercommunal à Saint-Sulpice (CCTA)

- Création d'une maison sport-santé (*commune de Lavour*)
- Création d'aires de jeux (*communes de Fréjeville, Labastide-Saint-Georges, Roquevidal, ...*)
- Rénovation ou création de lieux d'animation culturelle : ancienne chapelle de Teulat, salle de spectacles René Cassin à Saint-Sulpice, nouveaux locaux pour le Conservatoire de Musique à Saint-Sulpice, ...

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :
2022-2028

- Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :

- Nombre d'enfants accueillis dans les différentes structures dédiées
- Nombre d'équipements créés et/ou rénovés sur le territoire
- Nombre de structures médicales créées ou rénovées
- Nombre de médecins accueillis sur le territoire par intercommunalité

- Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens :

- Les projets de territoire : PETR, CCTA, CCSA
- Les SCoT du Vaurais (CCTA) et du Pays d'Autun (CCSA)
- Le CRTE 2021-2026 du Pays de Cocagne
- Le Programme Régional Occitanie FEDER FSE+ 2021-2027 et notamment la priorité 5 (ATI)
- Le Programme LEADER 2023-2027 du GAL Pays de Cocagne - Gaillac Graulhet : fiche-action n°1

- Caractéristiques particulières des fiches-mesures :

En lien avec la politique Bourg-Centre Occitanie

Enjeu partagé :

**CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE ET
DÉVELOPPER LES EMPLOIS LOCALEMENT**

Objectif stratégique 7 :

AMÉLIORER ET ADAPTER L'ACCUEIL DES ACTIVITÉS ET DES ENTREPRISES

Fiches-mesures :

7.1- RENFORCER ET RÉGULER L'OFFRE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE

**7.2- AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT, L'ANIMATION ET LA MISE EN RÉSEAU
DES ACTEURS ÉCONOMIQUES**

**7.3- FACILITER LES RECRUTEMENTS, LA FORMATION ET L'ANCRAGE DE L'EMPLOI
SUR LE TERRITOIRE**

Présentation des mesures 7.1, 7.2 et 7.3 en lien avec l'objectif stratégique 7 :

- Contexte général :

Historiquement, le territoire se caractérise par une industrie forte, marquée notamment par une spécialisation autour de la dermo-cosmétique et la présence des laboratoires Pierre Fabre. Les collectivités locales ont opéré d'importants investissements pour créer des zones d'activité destinées à attirer les nouveaux acteurs industriels et à accueillir les entreprises locales en développement. Ces zones sont aujourd'hui une vingtaine sur l'ensemble du territoire. Elles représentent un foncier de plus de 600 hectares. En parallèle, il convient aussi de déployer une nouvelle offre plus hybride, et en phase avec les nouvelles formes de travail permettant le croisement de compétences, l'échange, la réduction des déplacements et les usages multiples.

Les collectivités du territoire ont aussi structuré leur compétence développement économique autour de l'accompagnement à la création d'activités en développant des services de conseil et des partenariats forts avec les chambres consulaires et autres structures spécialisées. Certaines ont même déployé une offre d'accueil de type pépinières, ou hôtel/couveuse d'entreprises.

Le territoire connaît un déficit de population sur la tranche d'âge 18-24 ans par rapport au département. Aux frontières de plusieurs campus universitaires (Toulouse, Albi, Castres), il souhaite se saisir de la formation pour venir compléter l'offre d'enseignement supérieur des agglomérations voisines, et se doter d'un outil prospectif assurant l'adéquation entre les qualifications de sa population et les besoins de son tissu d'entreprises, notamment pour accompagner les jeunes dans l'emploi. Les nouveaux usages, notamment numériques permettent en plus de diffuser plus largement les outils de formation sur les territoires ruraux et sont une opportunité à saisir.

- Objectifs et contenu des mesures :

► Pour la mesure 7.1- «Renforcer et réguler l'offre foncière et immobilière » :

Objectifs :

- ❖ Optimiser le foncier existant en qualifiant le foncier disponible ;
- ❖ Mettre en place une stratégie d'accueil des entreprises pour aménager de nouveaux espaces en lien avec l'A69 ;
- ❖ Répondre aux évolutions du monde du travail observés depuis quelques années (usages numériques, outils mutualisés, tiers lieux, croisement des compétences, ...)

Contenu :

- ❖ Définition de schémas et/ou de stratégies de développement économique ;
- ❖ Extension et requalification des zones d'activité existantes ;

- ❖ Aménagement de nouvelles zones d'activités dans une logique de sobriété foncière, d'intégration paysagère et de haute qualité environnementale des bâtiments ;
- ❖ Développement de produits immobiliers locatifs à destination des TPE/PME industrielles et artisanales ;
- ❖ Acquisition et réhabilitation de l'immobilier d'entreprise vacant (friches industrielles et/ou commerciales).

► **Pour la mesure 7.2- « Améliorer l'accompagnement, l'animation et la mise en réseau des acteurs économiques » :**

Objectif :

- ❖ Accompagner la structuration des intercommunalités sur les questions de développement économique aux services des entreprises et des salariés, et en lien avec les évolutions constatées du monde du travail.

Contenu :

- ❖ Renforcement des réseaux économiques locaux : appui technique et logistique aux clubs d'entreprises (*ex= CESA sur le territoire Sor et Agout*), organisation de visites régulières d'entreprises et de rencontres pour favoriser l'interconnaissance ;
- ❖ Développement des actions d'accompagnement aux entreprises ciblant les TPE/PME et l'artisanat (volet entrepreneuriat/développement) (*ex= couveuse et hôtels d'entreprises en Tarn Agout, espace co-working La Cellule à Cuq-Toulza, services de location de salles et de bureaux, ...*) ;
- ❖ Création de cellules d'accueil des entreprises au sein des EPCI : accompagnement à la création, accompagnement des transmissions/reprises, appui spécifique au secteur artisanal pour le regroupement et la mutualisation de fonctions supports, ... ;
- ❖ Consolidation des tiers-lieux et espaces de coworking existants (*ex = La Cellule à Cuq-Toulza*) et développement d'un maillage d'espaces professionnels sur le territoire ;
- ❖ Maintien et adaptation des aides à l'immobilier d'entreprises mises en place par les EPCI.

► **Pour la mesure 7.3- « Faciliter les recrutements, la formation et l'ancrage de l'emploi sur le territoire » :**

Objectifs :

- ❖ Faciliter les recrutements ;
- ❖ Ancrer localement l'emploi ;
- ❖ Accompagner les jeunes dès leur entrée sur le marché du travail

Contenu :

- ❖ Renforcement du rôle et des actions menées par les services emplois des EPCI : visites d'entreprises, actions de communication sur les métiers (zooms métiers, forums de métiers et de l'emploi, bourses de l'emploi sur le web, job datings), diffusion hebdomadaire des offres d'emplois locales, ...
- ❖ Développement de la formation, l'apprentissage et l'alternance, au bénéfice des jeunes notamment : renforcement des liens avec les Missions Locales, création de centres de formation sur le territoire ou développement de partenariats avec des structures existantes (CFA, lycées agricoles, MFR, offre de formation sanitaire : institut de formation aide-soignant (IFAS) du Centre hospitalier de Lavaur...), instauration de dispositifs d'aide (permis de conduire, formations), outils de formation numérique ;
- ❖ Mise en place d'un accompagnement des entreprises ciblant les TPE/ PME et l'artisanat (volet formation) : aide au recrutement, encouragement du recours à l'alternance et aux stages, identification et anticipation des besoins en matière de formation professionnelle, mise en relation avec les organismes de formation.

- Contribution de ces mesures à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT



Ces mesures contribuent aux objectifs du PACTE VERT suivants :

- ⇒ Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions ;

- ⇒ Préserver et développer des emplois de qualité ;
- ⇒ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

- Liste prévisionnelle des projets concernés par ces mesures :

- Requalification des zones d'activités existantes : valorisation des ZAE de la CCLPA (signalétique, paysagement), ré-aménagement de la zone « En Toulze » à Cambounet-sur-le-Sor et de la zone « Beauregard » à Sémalens (CCSA)
- Extension de la ZA « La Prade » à Soual (CCSA), agrandissement des ZAE « La Marche » (Vénès), « Condoumines » (Fréjeville) et « Borio Novo » (Vielmur) (CCLPA)
- Aménagements en lien avec la OZE, Occitanie Zone Economique, « Les Portes du Tarn » à Saint-Sulpice (SMIX Les Portes du Tarn)
- Construction et aménagement de locaux professionnels à louer (CCLPA)
- Pérennisation et développement de la plateforme emploi Sor et Agout (CCSA)
- Actions de promotion de l'emploi local (*salons de l'emploi, job dating locaux, journées-métiers, immersion professionnelle,...*) en lien avec les outils développés sur le territoire

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :
2022-2028

- Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :

- Nombre d'hectares de fonciers économiques qualifiés
- Nombre d'entreprises accompagnées
- Nombre de démarches collectives et d'actions de formation mises en œuvre

- Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens :

- Les projets de territoire : PETR, CCTA, CCSA
- Les SCoT du Vaurais (CCTA) et du Pays d'Autan (CCSA)
- Le Schéma Régional d'Aménagement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)
- La Stratégie régionale Emploi-Croissance 2022-2028, Pacte pour l'Embauche
- Le CRTE 2021-2026 du Pays de Cocagne
- Le Programme Régional Occitanie FEDER FSE+ 2021-2027 et notamment les priorités 1 et 5 (ATI)
- Le Programme LEADER 2023-2027 du GAL Pays de Cocagne - Gaillac Graulhet : fiche-action n°2

- Caractéristiques particulières des fiches-mesures :

Enjeu partagé :
**CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE ET
DÉVELOPPER LES EMPLOIS LOCALEMENT**

Objectif stratégique 8 :
**ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ET LE DÉVELOPPEMENT
DES FILIÈRES ÉCONOMIQUES LOCALES**

Fiches-mesures :
8.1- MAINTENIR ET VALORISER LES COMMERCE ET LES SERVICES DE PROXIMITÉ
**8.2- RENFORCER LA VALEUR AJOUTÉE DE L'AGRICULTURE ET
DÉVELOPPER LES CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ**
**8.3- DÉVELOPPER UN TOURISME DURABLE, AUTOUR D'UNE
MARQUE DE DESTINATION « PAYS DE COGAGNE »**

Présentation des mesures n°8.1, 8.2 et 8.3 en lien avec l'objectif stratégique 8 :

- Contexte général :

Une gamme assez étoffée de commerces de proximité - alimentaires et non alimentaires - s'est développée sur ou à proximité des principaux bourgs-centres du territoire. Cette répartition géographique relativement bonne permet de limiter, en partie, le phénomène d'évasion commerciale vers les agglomérations voisines au territoire. Ce tissu commercial reste cependant fragile. Sur les principaux pôles urbains, une part croissante des achats, notamment alimentaires, s'effectue dans les grandes et moyennes surfaces situées en périphérie, au détriment des centres-villes qui tendent à perdre de leur vitalité. Par ailleurs, le maintien des petits commerces s'avère problématique, non seulement sur les communes rurales, mais aussi sur certains pôles de proximité. La commercialisation de produits locaux peut être un atout de poids pour le commerce de proximité, dans un territoire profondément marqué par l'agriculture.

En effet, l'ensemble des entreprises liées au secteur regroupe environ 2 200 emplois et génère un chiffre d'affaires annuel estimé à 400 millions d'euros. L'agriculture est cependant marquée par de nombreux défis, aussi bien endogènes (réduction de la surface cultivée, baisse du nombre des exploitations, difficultés de transmission, ...) qu'exogènes (situation géopolitique, réchauffement climatique ...). Face à cela, le territoire doit renforcer les leviers internes (structuration de l'offre, commercialisation locale, approvisionnement de la restauration collective, évolution des comportements de consommation) qui permettront d'améliorer la valeur ajoutée des exploitations et de favoriser de nouvelles installations.

Le Pays de Cocagne se présente comme une destination touristique d'excursions et de courts séjours, autour d'activités culturelles et de plein air, pour une clientèle principalement régionale. Bien que qualitative, l'offre d'hébergements marchands reste faible en volume : à peine 2 950 lits, soit 8% de la capacité d'accueil départementale. La fréquentation annuelle moyenne est évaluée entre 450 et 500 000 nuitées, pour un chiffre d'affaires global de l'ordre de 20 millions d'euros. Le territoire dispose pourtant de réels atouts pour développer ce secteur d'activité : patrimoine bâti et immatériel, bases de loisirs, produits locaux de qualité, sentiers de randonnée.

- Objectifs et contenu des mesures :

- **Pour la mesure 8.1- « Maintenir et valoriser les commerces et les services de proximité » :**

Objectifs :

- ❖ Limiter l'évasion commerciale pour redynamiser l'activité des centre bourg ;
- ❖ Renforcer le tissu commercial présent dans les communes centre et les villages ;
- ❖ Accompagner l'adaptation des commerces à l'évolution des modes de consommation ;
- ❖ Développer le réflexe local dans les comportements de consommation

Contenu :

- ❖ Appui à la structuration et à l'activité des associations de commerçants et artisans du territoire ;
- ❖ Soutien à la création, au maintien et à la transmission de commerces en centre-bourg ;
- ❖ Mise en place de nouveaux services dans les villages, en partenariat avec les commerçants et producteurs du territoire ;
- ❖ Actions de sensibilisation auprès des consommateurs du territoire sur les achats de proximité.

► **Pour la mesure 8.2- « Renforcer la valeur ajoutée de l'agriculture et développer les circuits courts de proximité » :**

Objectifs :

- ❖ Développer les débouchés locaux, en assurant la structuration nécessaire de l'offre ;
- ❖ Permettre à tous d'accéder aux produits locaux de qualité.

Contenu :

- ❖ Actions de valorisation des produits alimentaires locaux auprès du grand public et des professionnels locaux (commerçants, restaurateurs, traiteurs) : organisation de rendez-vous d'affaires, édition d'un annuaire des producteurs locaux en partenariat avec les offices de tourisme, mise en place de foires et salons annuels des producteurs locaux, organisation d'ateliers du goût, ...
- ❖ Soutien à la structuration de l'offre : accompagnement des groupements de producteurs locaux, accompagnement à la création de petites unités de production maraîchères, appui à la création d'outils de transformation (légumeries, salles d'abattage et ateliers de découpe, conserveries, ...) et de logistique, ... ;
- ❖ Soutien à la distribution et à la commercialisation des produits locaux : aide à la création de vitrines et de points de vente collectifs, création de plateformes collaboratives de vente en ligne, renforcement des marchés de plein vent, ... ;
- ❖ Développement de l'approvisionnement des établissements de restauration collective (écoles, centres de loisirs, cuisine centrale de Lavaur, EHPAD, ...) en produits locaux : adaptation des cuisines collectives, actions de sensibilisation et de formation, ...

► **Pour la mesure 8.3- « Développer un tourisme durable, autour d'une marque de destination « Pays de Cocagne » :**

Objectifs :

- ❖ Conforter l'offre touristique autour des filières professionnelles (hébergement et restauration) et thématiques (pleine nature, bases de loisir, tourisme d'affaires ...) ;
- ❖ Renforcer la professionnalisation des acteurs et la promotion de la marque commune « Pays de Cocagne ».

Contenu :

- ❖ Création ou modernisation d'hébergements touristiques (hôtellerie traditionnelle, hôtellerie de plein air, gîtes de groupes, aires d'accueil et de services pour camping-cars, ...) ;
- ❖ Aménagement d'espaces de loisirs et de découverte le long du linéaire de la rivière Agout ;
- ❖ Diversification et qualification de l'offre des 3 bases de loisirs du territoire ;
- ❖ Création, réhabilitation ou modernisation de sites de visite liés au patrimoine historique, identitaire et industriel du territoire ;
- ❖ Création et mise en réseau d'une offre de tourisme nature sur le territoire et développement de nouveaux produits et services périphériques : sentiers de randonnées, produits et circuits de découverte autour de l'environnement et la biodiversité, ... ;
- ❖ Investissements matériels dans les offices de tourisme .

- **Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT**



Ces mesures contribuent aux objectifs du PACTE VERT suivants :

- ⇒ Préserver et développer des emplois de qualité
- ⇒ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

- Liste prévisionnelle des projets concernés par ces mesures :

- Création d'un bistrot multiservices à Escoussens, d'un bistrot de pays à Teulat
- Aménagement de boutiques éphémères (CCTA)
- Adaptation des cuisines collectives (communes d'Ambres, Cuq Fiac, Saint-Sulpice-la-Pointe, Sémalens, Teulat, ...), création d'une nouvelle cantine scolaire à Moulayrès, ...
- Création de halles couvertes (*communes de Saix et de Sémalens*)
- Qualification des bases de loisirs des Etangs (CCSA), d'Aquaval (CCLPA) et de Ludolac (CCTA)
- Projets de valorisation des berges de l'Agout (*communes de Lavarut et Saint Sulpice-la-Pointe*)
- Réaménagement du bureau d'information touristique de Saint-Sulpice (CCTA)
- Création d'aires de camping-cars sur la base Ludolac (CCTA), à Labastide-Saint-Georges
- Valorisation des circuits de randonnées et création de produits et de circuits de découverte (EPCI)

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :
2022-2028

- Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :

- Nombre de commerces accompagnés
- Nombre d'hébergements touristiques financés
- Nombre et linéaire de sentiers de randonnées aménagés

- Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens :

- Les projets de territoire : PETR, CCTA, CCSA
- Les SCoT du Vaurais (CCTA) et du Pays d'Autun (CCSA)
- Le Schéma Régional d'Aménagement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)
- La Stratégie régionale Emploi-Croissance 2022-2028, Pacte pour l'Embauche
- Le CRTE 2021-2026 du Pays de Cocagne
- Le Programme Régional Occitanie FEDER FSE+ 2021-2027
- Le Programme LEADER 2023-2027 du GAL Pays de Cocagne - Gaillac Graulhet : fiches-action n°1 et n°2

- Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Enjeu transversal :

ANIMER LA STRATÉGIE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE ET DE SES BOURGS-CENTRES

Fiche-mesure 9 :

ANIMER ET METTRE EN ŒUVRE LE CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE

Présentation de la mesure n°9 :

- Contexte général :

Pour assurer une animation efficace du présent contrat, le PETR mobilisera une ingénierie dédiée pour :

- Identifier et accompagner les porteurs de projets, et les mettre en relation avec les organismes ressources sur et hors territoire
- Assurer la coordination des dispositifs contractuels sur le territoire et leur complémentarité
- Organiser et animer les instances de gouvernance
- Accompagner les territoires Bourg-Centre de la réflexion à la réalisation de leurs actions
- Suivre et évaluer la réalisation des projets.

- Contenu de la mesure : cette fiche vise à la fois :

- les dépenses d'ingénierie liées à la mise en œuvre du Contrat territorial, en particulier les salaires et charges des agents du PETR. Ces dépenses concernent les missions suivantes :
 - assistance aux maîtres d'ouvrage, en lien avec les services des EPCI : appui technique et méthodologique, aide à la recherche de financements et au montage des dossiers ;
 - articulation avec les autres dispositifs de développement (programme Leader, ATI FEDER OS5, Contrats Atouts-Tarn, Contrat Relance et de Transition Ecologique) ;
 - montage des programmes opérationnels annuels, préparation et animation des Comités techniques et Comités de pilotage ;
 - communication, suivi et évaluation.
- la réalisation d'études stratégiques, à l'échelle du PETR : développement économique, tourisme, circuits courts, transition écologique et énergétique, ... ;
- l'organisation de réunions d'information/ sensibilisation, de conférences et de formations

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT



L'ensemble des objectifs du Pacte Vert sont concernés par cette mesure

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

- Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative :

- Nombre de porteurs de projet rencontrés et accompagnés
- Nombre de dossiers programmés au titre du Contrat Territorial
- Répartition géographique des projets
- Nombre d'animations organisées

- Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens :

- Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Projet de territoire de la CC Tarn Agout :

<https://www.cc-tarnagout.fr/?-Le-projet-de-territoire-2020-2030-120->

SCOT du Vaurais (CC Tarn Agout) :

<https://www.cc-tarnagout.fr/?-Le-SCoT-du-Vaurais->

PCAET de la CC Tarn Agout :

<https://www.cc-tarnagout.fr/?-Le-Plan-climat-air-energie-territorial->

PAT de la CC Tarn Agout :

<https://www.cc-tarnagout.fr/?-L-alimentation-les-circuits-courts-126->

PLUI de la CC du Lautrécois - Pays d'Agout :

<https://www.cclpa.fr/plui-le-plan-local-durbanisme-intercommunal>

Projet de territoire de la CC Sor et Agout :

<https://www.communautesoragout.fr/la-communaute-de-communes/projet-de-territoire>

SCOT Autan/Cocagne et PLUI pour la CC Sor et Agout :

<https://www.scot-autan-cocagne.fr/>

PLUI de la CC Sor et Agout :

<https://www.communautesoragout.fr/urbanisme-et-amenagement/urbanisme/plan-local-d-urbanisme-intercommunal-plui>

Schéma de développement économique de la CC Sor et Agout :

<https://www.communautesoragout.fr/economie-numerique/chiffres-cles-et-portrait-de-territoire>

PCAET de la CC Sor et Agout :

<https://www.communautesoragout.fr/environnement/pcaet>